

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE
ET COOPERATION
AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

*Rapport du Haut Conseil de la Coopération Internationale
pour le Premier Ministre*

24 septembre 2002



PREMIER MINISTRE

**Haut Conseil
de la Coopération Internationale**

République Française

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE
ET COOPERATION
AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

*Rapport du Haut Conseil de la coopération internationale
pour le Premier Ministre*

*Rapport du groupe de travail
co-présidé par Philippe Hugon et Gérard Winter, membres du HCCI
et animé par Marie Claude Baby, conseillère au HCCI, rédactrice du rapport*

Rapport adopté le 24 septembre 2002

VINGT-DEUXIEME REUNION PLENIERE

HCCI - 3, avenue de Lowendal, 75007 Paris - tél.: 01 43 17 45 90, fax : 01 43 17 46 39

e-mail : marie-claude.baby@hcci.gouv.fr

<http://www.hcci.gouv.fr>

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	5
1. L'enseignement supérieur et la recherche sont les paramètres essentiels pour le développement durable	5
2. La complexité et les contradictions des politiques de coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche impliquent d'analyser le contexte sociopolitique et la multiplicité des facteurs	6
1. LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE INTERNATIONAL	8
1.1. Les déséquilibres internationaux en matière universitaire et de recherche scientifique	8
1.2. La privatisation croissante de l'enseignement supérieur	9
1.3. L'internationalisation des formations, des diplômes et des certifications	11
1.4. La demande de professionnalisation plus grande des formations supérieures	13
1.5. L'introduction des technologies de l'information et de la communication dans les formations supérieures : l'e-learning	14
1.6. La circulation des élites : l'exode des compétences	17
2. BILAN DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	20
2.1. La coopération dans le domaine de la formation	22
2.1.1. Les actions en faveur des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires	22
2.1.2. La formation des étudiants étrangers en France	26
2.2. La coopération dans le domaine de la recherche	37
2.2.1. Les interventions en faveur des activités de recherche dans les pays en développement	37
2.2.2. L'accueil des enseignants chercheurs étrangers	46
2.3. La coopération des organismes de recherche finalisée	48
2.3.1. L'activité de l'IRD et du CIRAD	48
2.3.2. Les évolutions en cours	49
2.3.3. La contribution des organismes publics de recherche français au sommet mondial du développement durable de Johannesburg (septembre 2002)	55
2.3.4. L'engagement des organismes publics de recherche en faveur d'un plan d'action entre l'Union européenne et les pays en développement	56
2.3.5. Une dynamique d'ensemble qui reste à construire	60
3. RECOMMANDATIONS	63
3.1. Redéfinir des objectifs pour une politique globale de coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche en faveur des pays en développement	63

3.2.	Mieux piloter la recherche pour le développement dans nos institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche	64
3.3.	Investir intellectuellement la recherche pour le développement, en faire une priorité de la recherche française, et contribuer à l'émergence d'une pensée européenne sur le développement	65
3.4.	Mieux répondre aux besoins de formations supérieures dans les pays du Sud	65
3.4.1.	Apporter un soutien aux systèmes d'enseignement supérieur mieux ciblé, plus "professionnel", et en partenariat avec les pays	66
3.4.2.	Mener une politique d'accueil plus ouverte aux étudiants des pays pauvres..	67
3.4.3.	Contribuer à limiter l'exode des compétences	68
3.5.	Contribuer à l'émergence de capacités scientifiques endogènes dans les pays du Sud	69
3.6.	Edifier de véritables partenariats entre institutions et équipes du Nord et du Sud	70
3.7.	Donner à la coopération universitaire et scientifique les moyens financiers de ses ambitions	71
Annexe 1	Crédits consacrés à la coopération universitaire et scientifique avec les pays en développement	72
Annexe 2	Liste des intervenants et personnes auditionnées	76
Annexe 3	Liste des participants au groupe de travail	77
Annexe 4	Bibliographie succincte	78
Encadrés	<i>Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle : visions et actions - UNESCO, 1998.....</i>	<i>7</i>
1.3.	<i>Le système européen d'unités d'enseignement capitalisables ou transférables dit système européen de crédits ECTS (European credit transfer system) ...</i>	<i>12</i>
1.5.	<i>L'université virtuelle africaine</i>	<i>15</i>
1.5.	<i>L'université virtuelle francophone - les campus numériques francophones .</i>	<i>16</i>
1.6.	<i>Le projet européen Erasmus World</i>	<i>18</i>
1.6.	<i>La fuite des cerveaux</i>	<i>19</i>
2.1.1.	<i>Projets de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur financés sur le fonds de solidarité prioritaire</i>	<i>24</i>
2.1.2.	<i>La compétitivité internationale de la France - Rapport de Bernard Dufourg pour la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1999</i>	<i>26</i>
2.1.2.	<i>Les étudiants étrangers en France</i>	<i>26</i>
2.1.2.	<i>Résumé des propositions relatives à l'accueil des étudiants étrangers en France, présentées dans les rapports les plus récents</i>	<i>28</i>
2.1.2.	<i>Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France - Rapport d'Elie Cohen, juillet 2001</i>	<i>29</i>
2.1.2.	<i>L'Agence EduFrance</i>	<i>31</i>
2.1.2.	<i>Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)</i>	<i>33</i>

2.1.2.	<i>Le Conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers en France</i>	34
2.2.1.	<i>Le programme CAMPUS (coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique)</i>	38
2.2.1	<i>Projets de coopération dans le domaine de la recherche avec les pays de la zone de solidarité prioritaire, financés sur le fonds de solidarité prioritaire</i>	40
2.2.1.	<i>Le programme PAL+</i>	43
2.2.1.	<i>EGIDE - Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux</i>	45
2.3.2.	<i>Les Pôles de compétences en partenariat à l'étranger (PCP)</i>	53
2.3.2.	<i>Le Forum européen de la recherche agricole pour le développement</i>	54
2.3.4.	<i>Le sixième programme cadre de recherche 2002-2006</i>	59
2.3.5.	<i>La recherche en relation avec les pays du Sud - Rapport de Jean Nemo pour les ministres des affaires étrangères, de la coopération, de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 2000</i>	61

INTRODUCTION

Le droit à l'éducation est un droit fondamental de l'être humain, comme le rappelle la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Dans le monde entier, l'éducation suscite un intérêt croissant lié au contexte international de développement de l'information et d'expansion des connaissances, de changement technologique, d'évolution de la démographie, de globalisation des économies, et d'interdépendance croissante des pays. La demande d'éducation dans les pays industrialisés ne cesse de s'amplifier, notamment au niveau de l'enseignement supérieur. Dans les pays en développement (PED), cette demande participe de l'élévation générale du niveau d'éducation, mais ces pays sont dépourvus des moyens nécessaires à des investissements importants. Les déséquilibres sont donc croissants entre les pays industriels, les pays émergents à potentiel scientifique et technique et les pays pauvres marginalisés.

1. L'enseignement supérieur et la recherche sont des paramètres essentiels pour le développement durable

Ainsi que l'a rappelé la conférence nationale de l'UNESCO de 1998 (*cf. encadré sur la déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle, p. 7*), l'enseignement supérieur remplit plusieurs missions importantes pour le développement économique et social des nations.

L'enseignement supérieur contribue au progrès économique et social en permettant la formation endogène des ressources humaines indispensable à l'augmentation de la productivité, et la création de capacités nationales d'innovation nécessaires à la compétitivité internationale. Ceci implique qu'il se développe en phase avec le milieu économique, scientifique, technique, social et culturel. L'accroissement des connaissances se situe de plus en plus au centre des atouts compétitifs d'un pays. La connaissance scientifique et technologique joue aujourd'hui un rôle majeur à la fois par l'impulsion spectaculaire qu'elle donne à l'activité industrielle et de service et aux échanges économiques, et par les réponses apportées aux problèmes de développement humain (santé, nutrition, espérance de vie, conditions de vie, communication et accès à la culture). Or, la capacité de produire et de générer des savoirs pour promouvoir un développement durable et pour améliorer les conditions de vie est faible dans les PED. En 1996, les pays de l'OCDE représentaient 85% de l'investissement consenti dans la recherche-développement. La Chine, le Brésil, l'Inde et l'Asie du Sud-Est en représentaient ensemble 11 % et le reste du monde 4 %. Dans un rapport récent¹, la Banque mondiale souligne qu'il revient à l'Etat de mettre sur pied un cadre efficient afin d'encourager les établissements d'enseignement supérieur à être plus novateurs et informés des besoins créés par l'émergence d'un marché mondial du savoir.

L'enseignement supérieur est également un paramètre essentiel du système éducatif et un levier important de toute politique d'éducation. Aussi, si l'on estime aujourd'hui que les dépenses d'éducation devraient représenter entre 4 et 6 % du PNB, selon la Banque mondiale, le budget de l'enseignement supérieur devrait représenter 15 à 20 % des dépenses publiques en éducation. Les pays en développement qui allouent plus de 20% de leur budget d'éducation à l'enseignement supérieur ont une allocation biaisée des ressources publiques, favorisant un système universitaire élitiste au détriment de l'éducation primaire et secondaire, et des besoins du plus grand nombre. A cela s'ajoutent les questions de l'accessibilité à une formation supérieure et de l'exode des compétences.

Au même titre que l'enseignement supérieur, la recherche doit être mise au service du développement. Il s'agit de mettre la science et la technologie au service de l'humanité et du développement, à savoir fournir les infrastructures et le capital humain pertinents pour un développement adapté. Il s'agit surtout de réinventer cette coopération scientifique internationale *pour* le développement qui actuellement s'essouffle, et de poursuivre la réflexion sur le concept de « recherche pour le développement », sur la contribution de la recherche au développement, et plus généralement sur le

¹ *Une stratégie de la Banque Mondiale : édifier une société du savoir - nouveaux défis pour l'enseignement supérieur*, Banque Mondiale, 2002.

concept même de développement. Avec la mondialisation, nouer des relations par la recherche scientifique avec les PED permet une meilleure présence de la France dans les grands enjeux actuels. Le partenariat sert la politique de coopération française, et la recherche scientifique contribue au meilleur positionnement de la France sur les grandes questions internationales qui ne peuvent faire l'économie d'un dialogue avec les PED.

2. La complexité et les contradictions des politiques de coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche impliquent d'analyser le contexte sociopolitique et la multiplicité des facteurs

L'évolution de la situation des pays partenaires et de leurs attentes, les nombreuses mutations liées au contexte international et l'évolution des politiques scientifiques soulignent la complexité des politiques de coopération universitaire et scientifique avec les pays en développement.

Différents niveaux d'analyse sont à prendre en compte : distinguer la formation dispensée par l'enseignement supérieur de la formation à la recherche proprement dite, et distinguer les dispositifs de formation et de recherche mis en place en France des dispositifs mis en place dans les pays partenaires. Facteur supplémentaire de complexité, il faut distinguer la situation et les besoins des pays émergents et ceux des pays les moins avancés (PMA).

Divers rapports récents réalisés à la demande du gouvernement ou dans le cadre des travaux des assemblées parlementaires ont apporté un éclairage et donné lieu à des recommandations sur certaines dimensions de cette coopération comme celle de l'accueil des étudiants étrangers ou celle de la recherche pour le développement. Cependant, d'autres aspects de la coopération n'ont pas fait l'objet d'une réflexion approfondie spécifique. Ainsi en est-il des politiques de coopération dans le domaine de la formation supérieure menées dans les pays en développement.

La question se pose des formations à proposer et promouvoir pour aider à former les cadres et les chercheurs *dans* les PED. Notre politique ne peut se résumer à l'accueil et à la formation d'une élite en France. Il faut également s'interroger sur les mesures susceptibles de rendre le dispositif de recherche français travaillant sur le développement plus efficace et permettre que se constituent dans les PED des capacités de recherche endogènes.

La coopération a longtemps reposé sur le transfert de connaissances et de savoir-faire et les programmes de recherche finalisée conduits sous l'égide des chercheurs du Nord. L'objectif de bâtir des capacités scientifiques endogènes n'a émergé que progressivement. La coopération scientifique entre le Nord et le Sud cherche désormais à passer d'un modèle trop marqué par l'assistanat à un véritable partenariat équilibré conciliant des objectifs complémentaires mais distincts : une recherche de qualité et la formulation en commun des stratégies de recherche *pour* le développement.

De nombreuses mutations liées au contexte international transforment l'approche des politiques de coopération universitaire et scientifique. La privatisation de l'enseignement supérieur, l'internationalisation des formations et la demande croissante de professionnalisation des formations, la circulation des élites et des étudiants et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans un cadre de globalisation des économies, sont autant de données nouvelles à prendre en compte. Certains de ces changements ouvrent des perspectives favorables, d'autres sont à l'origine de difficultés plus grandes encore pour les pays pauvres et en transition.

*

* *

Sans réaliser un diagnostic sur les politiques conduites par le passé, le Haut Conseil a dressé un bilan de la situation actuelle et des évolutions récentes. Le renouvellement des objectifs et des instruments de notre politique de coopération universitaire et scientifique avec les pays en développement s'est amorcé et doit se poursuivre. Mais cette politique manque de cohérence et de coordination, et souffre de dispersion géographique. Une dynamique d'ensemble est encore à construire, tant au niveau national qu'au niveau européen.

Ce travail s'inscrit dans le prolongement de la démarche entreprise par le HCCI dans les précédents rapports et avis remis au Premier Ministre sur la coopération dans le domaine de l'éducation de base et de la formation professionnelle avec les pays en développement ², afin d'avoir une vision d'ensemble cohérente des politiques à mener dans le secteur de l'éducation et de la formation, favorisant la diversité culturelle et les savoirs pluriels.

La réflexion du Haut Conseil porte sur les aspects institutionnels et politiques de cette coopération sans approfondir les aspects scientifiques proprement dits qui relèvent d'une autre méthodologie et d'autres instances. Elle sera centrée sur la formation supérieure et la recherche *pour* le développement avec les PED.

Face au bilan en demi-teinte de nos politiques et de nos interventions, le présent rapport vise à proposer des orientations, afin que notre coopération universitaire et scientifique avec les pays en développement soit davantage en phase avec les besoins et la demande exprimés par les pays partenaires et qu'elle contribue plus efficacement à leur développement.

**DECLARATION MONDIALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
POUR LE XXI^e SIECLE : Visions et actions
UNESCO, 1998**

La conférence mondiale de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur de 1998 a rappelé les grandes missions de l'enseignement supérieur et les défis à relever pour le XXI^e siècle.

La mission suprême de l'enseignement supérieur est de *servir la personne humaine et la société*. Par ses travaux de recherche et de réflexion, par ses programmes d'enseignement et de formation, par ses activités de coopération et ses partenariats avec les différents acteurs sociaux, l'enseignement supérieur est appelé à contribuer de manière décisive à ouvrir et à éclairer les voies nouvelles vers un avenir meilleur pour la société et la personne humaine, à orienter et à façonner cet avenir.

Dans cette perspective, sa mission est double : participer activement à la solution des grands problèmes de portée planétaire, régionale et locale tels que la pauvreté, et œuvrer avec persévérance pour promouvoir le développement humain durable, le partage des connaissances, le respect universel des droits de l'homme et une culture de paix et de non-violence.

La mission traditionnelle *de maintien, d'avancement et de diffusion du savoir par la recherche et la création intellectuelle, et d'enseignement et de diffusion des connaissances*, est fondamentale. Elle implique la prise en compte des besoins de la société et de son développement économique, social et culturel et doit permettre de développer les capacités endogènes à s'approprier et appliquer les connaissances existantes, et de créer de nouvelles connaissances.

L'enseignement supérieur a pour tâche de *former des citoyens responsables* éclairés et actifs et des *spécialistes hautement qualifiés* comprenant une formation solide spécialisée et une bonne formation générale, et la tâche *d'apprendre à apprendre et d'apprendre à entreprendre*. Cette mission a une dimension éthique et civique importante.

La mission éthique et culturelle de l'enseignement supérieur est l'une des plus importantes : l'enseignement supérieur est appelé à préserver et à *affirmer l'identité culturelle* et à *promouvoir la diffusion et la création des valeurs culturelles*, à *participer activement à la compréhension et à l'harmonie interculturelles*.

L'enseignement supérieur, enfin, contribue à la *mise en œuvre de l'éducation tout au long de la vie*. Il a une grande responsabilité à l'égard de l'ensemble du système éducatif par ses liens avec les différents niveaux d'enseignement et en participant aux politiques et réformes éducatives.

² Il se situe également dans la continuité des recommandations formulées dans les avis sur les ressources humaines, sur les visas et sur les migrations.

1. LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE INTERNATIONAL

Les économies en développement et en transition sont confrontées à de nombreuses mutations liées au contexte mondial. Ces changements affectent les formes et les modes de fonctionnement des systèmes d'enseignement supérieur. Certains de ces changements ouvrent des perspectives, d'autres sont à l'origine de difficultés plus grandes encore pour ces derniers.

1.1. Les déséquilibres internationaux en matière universitaire et de recherche scientifique

Les déséquilibres en matière de recherche scientifique entre les pays développés et les pays en développement ou en transition augmentent. Les pays du Nord (Etats-Unis, Union européenne et Japon) sont à l'origine de 70 % de la production mondiale des brevets et des publications scientifiques contre moins de 2 % pour les pays du Sud³. Les membres de l'Union européenne consacrent 2 % de leur PNB à la recherche-développement contre moins de 0,5 % pour les pays en développement. Les écarts au niveau de la recherche scientifique, enfin, sont supérieurs aux écarts en termes de revenu par habitant.

La privatisation des systèmes publics de recherche dans plusieurs pays du Nord, comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, et l'appropriation des domaines de recherche les plus solvables (ressources génétiques, denrées alimentaires) par des groupes privés, suscitent une orientation de la recherche mondiale en fonction des priorités des pays du Nord. Des domaines de recherche vitaux pour le développement des pays du Sud, tels que la recherche en vaccin pour lutter contre la malaria, les recherches agronomiques et biologiques pour les productions agricoles de première nécessité, ou pour la lutte contre la dégradation de l'environnement sont ainsi délaissés.

Parallèlement, les dispositifs scientifiques nationaux ou régionaux dans les pays en développement souffrent, dans l'ensemble, d'une grande faiblesse et d'une tendance à la décapitalisation liée à la capture des élites scientifiques par les pays du Nord. Cette tendance est particulièrement à l'œuvre en Afrique subsaharienne qui voit les systèmes de recherche étatiques, mis en place après les indépendances, progressivement se transformer en un libre marché du travail scientifique. Elle s'appuie sur une privatisation des activités de chercheurs, individuellement insérés pour les meilleurs, dans des réseaux mondiaux financés par des organisations internationales.

Pourtant, les situations sont très diverses selon les pays. L'Afrique du Sud et la Tunisie ont maintenu un réseau efficient de recherche et de formations supérieures avec le ratio chercheurs/population le plus élevé d'Afrique. Des initiatives comme le centre de physique théorique à Trieste créé par Abdus Salam, ou le TWNSO (Third World Network of Scientific Organization) sont également à prendre en compte.

Malgré l'universalisation des connaissances et des technologies de l'information et de la communication, le déséquilibre technologique et scientifique augmente entre le Nord et le Sud, à l'exception des pays émergents. L'Internet et certaines technologies restent toujours difficiles d'accès pour les pays les plus pauvres.

Les asymétries internationales croissantes en matière de potentiels éducatif et de recherche s'expliquent en grande partie par la persistance de la crise de l'enseignement supérieur dans les PED. Les systèmes d'enseignement supérieur des PED ou en transition font face à des problèmes récurrents en termes d'efficacité, d'équité, de qualité, de gouvernance et de financement. Ces problèmes ont le plus souvent été engendrés par la démocratisation d'un enseignement supérieur initialement réservé à l'élite, avec des ressources très limitées, des difficultés récurrentes d'accès, une qualité et une pertinence pédagogique faibles, une gouvernance et des structures administratives rigides. La plupart des pays tente toujours de surmonter les difficultés provoquées par leurs structures inadéquates et de

³ Source OST 1995.

relever les défis de l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur, de l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation, et de la mise sur pied de structures de gouvernance et de gestion efficaces.

L'augmentation rapide des inscriptions dans l'enseignement supérieur des PED a contribué à améliorer l'accès des groupes traditionnellement laissés pour compte, y compris les femmes et les étudiants des régions rurales. Cependant, l'enseignement supérieur y demeure globalement élitiste. La majorité des étudiants est issue des couches les plus aisées de la société et, dans de nombreux pays, les subventions importantes allouées aux étudiants constituent en fait des avantages accordés aux classes favorisées.

De plus, malgré l'accroissement rapide du volume des inscrits, le taux d'inscription reste très faible, en particulier dans les 3^{èmes} cycles d'études universitaires, qui se développent peu dans ces régions du monde. Ces données conjuguées constituent un frein sérieux au développement des capacités de la recherche, à la formation de professionnels munis de compétences de pointe notamment dans la technologie et la gestion, et, plus globalement, à l'amélioration de la productivité nationale.

Enfin, l'insuffisance des financements est souvent aggravée par l'utilisation médiocre des ressources disponibles. Le ratio étudiants/enseignants est faible, les établissements sont sous-utilisés, les programmes sont souvent dupliqués, les taux de redoublement et d'abandon sont élevés, les budgets alloués sont souvent détournés, et l'enseignement supérieur prend fréquemment sur son budget des dépenses non-éducatives comme l'aide aux étudiants pour le logement, la nourriture, le transport et autres services.

La qualité et la pertinence de l'enseignement et de la recherche dans les PED s'appauvrissent. Beaucoup d'universités fonctionnent désormais à pleine capacité avec des locaux désuets, des bibliothèques déficientes, des programmes d'études dépassés et un personnel enseignant sous-qualifié. Des conditions semblables se retrouvent également dans beaucoup de jeunes universités et établissements d'enseignement supérieur privés créés pour augmenter l'offre universitaire.

1.2. La privatisation croissante de l'enseignement supérieur

Dans une économie mondialisée aux interdépendances croissantes, un nouveau marché s'organise, le marché mondial de l'éducation.

Le nombre d'étudiants dans le monde est passé de 6,5 millions en 1950 à près de 90 millions aujourd'hui, et les dépenses publiques d'éducation représentent près de 2000 milliards de dollars. Au niveau de l'Union européenne, la population étudiante s'élève à 13 millions sur 86 millions de personnes inscrites dans le système éducatif et l'éducation y représente un investissement de 560 millions d'euros.

Glenn Jones, magnat américain de la télévision câblée résume bien la situation : « *L'éducation est le plus vaste marché de la planète, celui qui croît le plus vite (...)* ». Et si le secteur privé n'absorbe aujourd'hui que 20 % du total des dépenses éducatives, la cohorte d'étudiants qui se profile – 160 millions d'ici à 2025 selon les projections de la banque d'affaires américaine Meryll Lynch – laisse entrevoir un marché potentiel de plusieurs milliards de dollars.

C'est dans ce contexte que se réunit annuellement depuis 2000 le Marché mondial de l'éducation dont la dernière édition s'est tenue en 2002 à Lisbonne, plate-forme internationale unique pour mettre en réseau, acheter, vendre et mettre sur pied des partenariats commerciaux avec les responsables gouvernementaux, éducatifs et industriels du monde entier.

La société actuelle fait de l'éducation et de la qualification des éléments essentiels de la compétitivité des entreprises et de l'employabilité des individus. La nécessité d'investir toujours plus dans l'éducation, aussi bien initiale que tout au long de la vie, se traduit par une montée continue des

dépenses globales liées à l'éducation et à la formation, de la part des pouvoirs publics, mais aussi, et de plus en plus, des entreprises et des personnes.

L'émergence du marché mondial de l'éducation accroît la privatisation des systèmes éducatifs, permet le développement d'une éducation virtuelle ou e-éducation et impose une internationalisation plus grande des formations.

Le développement de l'enseignement supérieur privé pose en termes nouveaux les questions de l'accessibilité à une formation supérieure et du coût des études.

Les relations traditionnelles entre l'enseignement supérieur et l'Etat évoluent. En modernisant leurs systèmes économiques, les pays en transition ont dû faire face à une diminution des recettes fiscales et à la concurrence émanant de tous les secteurs de la vie publique, qui a gravement compromis leur capacité d'aider les universités aussi efficacement que par le passé. L'enseignement supérieur reste principalement financé, dans la plupart des pays, par des fonds publics, mais les financements privés sont de plus en plus présents, soit par l'essor d'institutions qui proposent des études de 3^{ème} cycle, allégeant ainsi les coûts à la charge des universités publiques, soit par l'augmentation du coût des études et le développement des systèmes de prêts étudiants.

L'émergence d'institutions privées, dans la plupart des pays, a permis une diversification de l'offre de formations et des choix des étudiants. Elle a néanmoins provoqué une baisse de la qualité de l'enseignement et des effets négatifs en termes d'équité. Elle a surtout favorisé les étudiants en mesure de payer leur frais de scolarité (c'est-à-dire des classes moyennes et supérieures), faisant ainsi échec au processus de démocratisation.

L'exemple du Brésil est significatif à cet égard. Sur les 1180 institutions d'enseignement supérieur recensées en 2000, 176 sont publiques et 1004 sont privées. Sur les 2 700 000 étudiants que compte le pays, 33 % des étudiants sont inscrits dans le secteur public et 67 % dans le secteur privé. Le secteur privé occupe désormais une place prépondérante.

Le Brésil a dû faire face aux problèmes posés par cette privatisation croissante⁴. La sélection et les procédures de délivrance des diplômes, moins rigoureuses dans les universités privées, ont, en effet, entraîné un affaiblissement global de la qualité de l'enseignement et une discrimination économique plus grande dans l'accès à l'enseignement supérieur. Une réforme de l'enseignement supérieur a donc été entreprise en 1994. Le système a été restructuré pour gommer le clivage public/privé et rétablir le contrôle de l'Etat sur la qualité de l'enseignement supérieur privé. Parallèlement, le gouvernement fédéral vient de renforcer la démocratisation de l'enseignement supérieur et des formations de 3^{ème} cycle dans les universités publiques en créant un fonds spécial de financement de 100 000 bourses qui serviront également à former des enseignants dans certaines universités isolées.

Le continent africain connaît lui aussi depuis les années 1990 une privatisation, certes limitée, de l'enseignement supérieur qui apparaît comme une alternative à la crise des systèmes publics⁵. La grave crise économique qui a touché les Etats africains dans les années 1980 n'a pas été compensée par l'aide publique internationale au développement, et a provoqué la baisse des financements publics de l'enseignement supérieur. Cependant, malgré les appels à la privatisation pour remédier à la dégradation et à la crise institutionnelle des universités, les effectifs du privé restent aujourd'hui plus faibles que ceux du public (à l'exception de l'Afrique de l'Est : Tanzanie, Kenya...).

L'enseignement supérieur privé africain est hétérogène. L'enseignement confessionnel est peu développé mais de très bonne qualité. L'enseignement privé se développe dans le domaine technique, en particulier en gestion et en informatique, là où le secteur public est insuffisant. Se développent

⁴ *L'enseignement supérieur au Brésil : la frontière entre l'espace public et l'espace privé*, exposé de Maurice Lourd, IRD, à partir de l'étude de Luiz Antonio Cunha.

⁵ Exposé de M. Waast (IRD) sur la situation de l'Afrique, 14^{ème} réunion du groupe de travail.

également des établissements privés pour les étudiants peu brillants des classes supérieures et des établissements jumelés avec des établissements étrangers, notamment canadiens, favorisant l'émigration. Enfin, des structures hybrides, comme les « campus satellites » au Nigeria, se sont créées à côté des universités publiques pour utiliser le potentiel des structures du public (enseignants, équipements). Les enseignants des universités publiques trouvent là le moyen d'avoir des compléments de salaires et de financer certaines activités de recherche. L'enseignement privé en Afrique demeure cependant un secteur informel sans avenir propre, en liaison et en interaction avec le secteur public.

Dans les pays en développement, nombreux sont ceux qui considèrent que les établissements étrangers privés qui s'installent sur leur territoire représentent une réelle menace pour les universités publiques. Les jeunes sont également nombreux à considérer les diplômes étrangers comme plus prestigieux que les nationaux et les voient même parfois comme des passeports pour les pays riches. Dès lors, les diplômes des universités publiques risquent d'être dévalorisés au profit de formations très axées sur le marché telles que des formations en informatique, en gestion ou en commerce, dispensées par des entreprises mondialement connues comme Microsoft.

Ces établissements privés attirent par ailleurs les meilleurs enseignants du secteur public à temps plein ou pour des vacances, en leur offrant des salaires élevés, et demandent des frais de scolarité que seuls les riches peuvent assumer. Les inégalités sociales sont alors renforcées.

Pour l'UNESCO – et pour les Etats qui y siègent – les secteurs éducatifs public et privé possèdent chacun leur propre valeur ajoutée, et la conjugaison de leurs efforts, en partenariat, peut accroître l'efficacité générale du système éducatif. Mais la responsabilité première de l'enseignement doit rester à l'autorité publique parce qu'elle est seule garante de l'intérêt général. Guy Ellena, directeur du département santé et éducation de l'International Finance Corporation, la filiale secteur privé de la Banque Mondiale, estime que la logique de partenariat entre le public et le privé peut être bénéfique pour les pays émergents. Sans remplacer le public, les entreprises privées viennent apporter de nouveaux types d'investissement. Le rôle des gouvernements est alors de maximiser l'accès physique et financier à l'éducation, de garantir l'égalité des chances et de s'assurer de la qualité de l'enseignement et des systèmes d'éducation. Dans les pays en voie de développement, où il existe aujourd'hui une demande pour l'enseignement supérieur et pour l'apprentissage tout au long de la vie, un financement privé peut être une solution à la formation des enseignants dans leur pays. Il n'existe pourtant pas encore de véritable partenariat en tant que tel entre le privé et le public, même si en Ouganda 60 % de l'enseignement est dispensé par le privé.

La privatisation mondiale de l'éducation ne touche aujourd'hui que certains secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle continue. L'offre privée reste donc limitée à un marché de niche à destination des familles les plus aisées.

La privatisation de l'enseignement supérieur apparaît cependant aujourd'hui comme un mal nécessaire dans les PED face à l'insuffisance des budgets publics. Elle contribue à l'augmentation et à la diversification de l'offre de formation sur les plans géographique et pédagogique tout en renforçant les inégalités d'accès à l'université. Cette évolution doit donc s'accompagner de mesures spécifiques pour éviter un recul de la démocratisation.

1.3. L'internationalisation des formations, des diplômes et des certifications

L'internationalisation des formations, des diplômes et des certifications a fait des progrès importants en Europe au cours des trois dernières années avec l'adoption du système européen de crédits ECTS (*cf. encadré "Le système européen d'unités d'enseignement capitalisables ou transférables, dit système européen de crédits ECTS", p. 12*), une étape importante dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, décidée à Bologne en juin 1999 par les ministres de l'éducation de l'Union Européenne. Une refonte de l'architecture des diplômes est actuellement à l'œuvre dans la plupart des pays de l'Union pour converger vers les trois grades de licence, master et doctorat, choisis pour leur

correspondance avec l'architecture des diplômes anglo-saxons et américains. La mobilité des étudiants est par ailleurs facilitée par l'organisation des diplômes en unités d'enseignement, validées par l'obtention de crédits valables au niveau de l'ensemble de l'Europe, et donc transférables d'un pays à l'autre. La certification d'une formation peut désormais être délivrée à l'issue d'enseignements dispensés dans des établissements de plusieurs pays européens.

LE SYSTEME EUROPEEN D'UNITES D'ENSEIGNEMENT CAPITALISABLES OU TRANSFERABLES, dit système européen de crédits ECTS (European credit transfer system)

La déclaration de Bologne du 19 juin 1999

Vingt-neuf gouvernements européens ont décidé, lors de la conférence de Bologne, de construire l'Espace européen de l'enseignement supérieur dans les 10 ans à venir afin de permettre une mobilité étudiante entre les systèmes d'enseignement supérieur. Ils se sont engagés pour cela à adopter :

- une architecture des formations et des diplômes nationaux convergente fondée sur les trois grades licence, master, doctorat (3-5-8)
- une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement
- la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit « système européen de crédits – ECTS » (cf. résolution du conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres du 14 décembre 2000 portant plan d'action pour la mobilité)
- la délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes dite *supplément au diplôme* afin d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises.

La refonte de l'architecture française de l'enseignement supérieur

Plusieurs décrets d'avril 2002 traduisent au plan réglementaire cette refonte de l'architecture des formations et des diplômes. Désormais, tout bachelier s'engage dans un « **parcours-type** » de formation qui conduit aux diplômes nationaux, qu'ils soient grade ou titre. Les parcours-type de formation sont des ensembles cohérents **d'unités d'enseignement** organisant des progressions pédagogiques adaptées. Ils visent à l'acquisition d'un ou plusieurs diplômes nationaux. Les parcours-type sont modularisés dans la limite d'un cahier des charges défini et de la procédure d'habilitation des diplômes, structurés en semestres et **validés par l'obtention de crédits européens**. Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens.

Le système ECTS repose sur la **capitalisation** des crédits. Les crédits obtenus sont **transférables** d'un pays à l'autre selon les accords conclus entre universités d'origine et université d'accueil.

« Les *grades* fixent les principaux niveaux de référence de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Les *titres* fixent les niveaux intermédiaires ». Les grades sont le baccalauréat, la licence, le master et le doctorat. Actuellement, une année universitaire à temps plein permet d'obtenir 60 crédits. Le *DEUG* s'obtient par la validation de **120 crédits européens**. Le *grade de licence* s'obtient par la validation de **180 crédits européens**.

Un **diplôme de master** est créé qui est à la fois un diplôme et un grade. Il comprend une voie à finalité professionnelle débouchant sur un *master professionnel* (correspondant au DESS), et une voie à finalité recherche débouchant sur un *master recherche* (correspondant au DEA). Il « sanctionne un niveau correspondant à **300 crédits au-delà du baccalauréat**. Le diplôme intermédiaire de *maîtrise* est maintenu, en tant que diplôme de référence pour l'agrégation et pour l'accès à certains autres concours. Le *master* correspond à un niveau internationalement lisible, compatible avec la dualité nationale entre écoles et universités.

En ce qui concerne le *doctorat*, les pays de l'UE ont décidé, lors du sommet de Cordoue les 8 et 9 avril 2002, d'établir des systèmes d'évaluation de la qualité des doctorats au niveau national et européen pour établir une convergence européenne. Ils ont par ailleurs prévu de créer un titre de « *docteur européen* » et un programme européen spécifique pour les étudiants de doctorat.

Un système permettant d'encourager la coopération avec les pays du Sud

Le système ECTS combiné à l'architecture européenne commune favorise la mobilité étudiante en ce qu'il permet de valider des unités d'enseignement obtenues dans différentes universités européennes. Ce système va dans le sens d'une reconnaissance européenne et internationale des diplômes français. Il permet d'envisager de nouvelles modalités de coopération avec les pays du Sud, portant sur des modules de formation spécifiques. Les étudiants étrangers pourront avoir accès à des formations françaises pour un nombre de crédits déterminés, qu'ils pourront ensuite compléter avec des formations délivrées par d'autres pays européens. L'organisation de formations adaptées aux besoins des pays du Sud est ainsi facilitée par le système, en même temps que la durée des séjours peut être raccourcie. Des partenariats spécifiques avec les universités du Sud sont à construire dans ce sens.

L'internationalisation des formations, des diplômes et des certifications va susciter une mobilité plus grande des étudiants. Elle permet de proposer, dans les pays du Nord, une offre de formation plus adaptée à la demande des pays du Sud. Des réponses plus souples dans l'offre de formation, ouvrant la voie à l'alternance dans les cursus effectués au Nord et au Sud, mais aussi à l'organisation de cursus partagés entre plusieurs pays du Nord, peuvent être désormais envisagées, accompagnées de codiplômations dans le cadre de partenariats entre établissements au Nord et au Sud.

Face à la très forte attractivité des formations anglophones, un espace est possible pour une offre de formation francophone bien ciblée et complémentaire de modules anglo-saxons conduisant à la délivrance d'un seul et même diplôme.

1.4. La demande de professionnalisation plus grande des formations supérieures

L'avis du HCCI sur « la coopération en matière de formation professionnelle avec les pays de la zone de solidarité prioritaire »⁶ a montré combien la formation professionnelle et technique ouverte sur le monde du travail et de l'emploi est au cœur de la problématique du développement économique et social des pays en voie de développement. De nombreux projets nationaux de réformes des systèmes éducatifs mettent en exergue l'impérieuse nécessité de recentrer les systèmes éducatifs sur la relation formation- emploi, sur l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle et sur l'accompagnement du développement économique endogène des pays. C'est aussi le sens des recommandations des principales institutions internationales : la formation professionnelle et technique doit fonder sa légitimité par la qualité de son lien étroit avec le développement socio-économique.

La formation professionnelle et technique est un atout important pour l'aide au développement économique par son impact sur la rentabilité des entreprises, pour la lutte contre les inégalités par l'aide qu'elle peut apporter à l'insertion d'un plus grand nombre de jeunes et pour le renforcement des sociétés civiles par le dialogue qu'elle permet d'instaurer entre les États et les mondes professionnel et associatif. Les formations professionnalisantes ne sont que très rarement un tremplin pour l'accès à une formation universitaire plus longue, mais constituent un moyen efficace pour les étudiants des pays en développement de s'insérer dans le marché du travail.

Le financement des projets de formation supérieure professionnelle et technique est problématique car ce sont des formations coûteuses pour des pays en développement aux budgets d'éducation et notamment d'éducation supérieure insuffisants. La Banque mondiale et la Banque africaine de Développement (BAD) ont ainsi été invitées à prendre en charge le coût des réformes, le fonctionnement courant étant assuré par les États.

Les pays émergents ou en transition, tels que Chine, Malaisie, Mexique, sont très demandeurs de formations professionnalisantes et disposent d'un tissu socio-économique capable d'absorber les jeunes diplômés sur leur marché du travail. Ces formations permettent de former une main d'œuvre qualifiée et ainsi répondre aux besoins des secteurs les plus avancés de leurs économies.

La situation des PMA, et notamment de l'Afrique subsaharienne, est très différente. Elle se caractérise par le poids considérable et croissant des activités du secteur urbain des micro- entreprises artisanales, avec une prédominance de l'agriculture, et d'un secteur industriel en général très faible. L'offre d'activité émane pour l'essentiel des secteurs traditionnels, peu structurés et de faible technicité.

Les formations professionnalisantes, et notamment les IUT, participent aux perspectives de développement économique et social, quand elles s'intègrent dans un tissu industriel en formation et apportent des réponses aux attentes et aux besoins des économies des PED.

⁶ Avis remis au Premier ministre, 8 octobre 2001.

Mais l'absence ou l'indigence de tissu industriel capable d'embaucher les jeunes diplômés du Sud, comme c'est le plus souvent le cas des pays en développement, contrairement aux pays en transition, risque d'aggraver la fuite de ces étudiants vers les pays développés.

Compte tenu de l'importance du phénomène d'exode des compétences, des modalités d'action de coopération sont à définir afin de permettre d'insérer les étudiants dans le marché du travail de leur pays d'origine et de leur garantir un emploi, ou un engagement d'embauche sur place.

1.5. L'introduction des technologies de l'information et de la communication dans les formations supérieures : l'e-learning

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvrent des perspectives sans précédent pour la formation et la diffusion d'un savoir mondial. Elles permettent de modifier les modes d'acquisition et de transmission des connaissances en bouleversant les méthodes d'apprentissage, les rôles respectifs des différents acteurs, ainsi que la structure des systèmes éducatifs. Elles offrent la possibilité d'introduire des innovations dans les contenus et les méthodes d'enseignement. Elles développent de nouveaux outils que les étudiants devront progressivement apprendre à maîtriser pour valoriser leur entrée dans la vie professionnelle. Elles permettent enfin de garantir la qualité des formations et d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur en abolissant les contraintes liées aux coûts des infrastructures, aux capacités d'accueil limitées et à la dispersion des populations.

Les TIC permettent aux établissements d'enseignement supérieur de constituer des réseaux, de procéder à des échanges de connaissances et à des transferts de technologies, de remédier aux inégalités d'accès à la connaissance existant entre le Nord et le Sud et à l'intérieur même des pays, en créant de nouveaux environnements d'apprentissage. Ces derniers recoupent différentes initiatives, depuis les moyens d'éducation à distance jusqu'aux établissements et systèmes d'enseignement supérieur « virtuels » complets. Le réseau mondial de l'apprentissage à distance (*global distance learning network*), l'université africaine virtuelle (*African virtual university*), l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), le réseau du développement mondial (*global development network*), et les liens mondiaux (*World links*) participent à ce grand mouvement qui vise à abolir les distances et mettre en place des systèmes d'éducation de grande qualité, favorisant le progrès social et économique, et la démocratisation de l'enseignement supérieur au Nord comme au Sud.

Les universités virtuelles proposent des formations de pointe à des coûts moins élevés : ainsi, par exemple, l'université virtuelle africaine (*cf. encadré "université virtuelle africaine", p. 15*), forme au Bénin depuis 1997 des ingénieurs en quatre ans avec des frais de scolarité jusqu'à 60 % moins chers que ceux de l'université nationale du Bénin.

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF) (*cf. encadré "université virtuelle francophone", p. 16*), a également mis en place une université virtuelle francophone, les « **campus numériques francophones** ». L'agence a prévu l'ouverture à la rentrée 2002 et en 2003 de « diplômes européens en ligne », DESS et licences professionnelles, avec pour objectif la création de diplômes et de co-diplômations entre plusieurs pays francophones. L'agence s'appuie sur un maillage régional constitué par ses centres dans différents pays et incite les pays du Maghreb à mettre à leur tour en place un système de coopération avec l'Afrique subsaharienne. La Tunisie a lancé dans cette perspective une université virtuelle, l'UVT, qui a pour objectif d'être un grand centre de formation régional.

L'e-learning est cependant en butte à de nombreuses critiques. La culture institutionnelle, le manque de réflexion sur la pédagogie, le manque d'investissement d'un point de vue global et le manque d'infrastructures constituent des freins au développement de ce type de formation.

L'UNIVERSITE VIRTUELLE AFRICAINE

L'Université virtuelle africaine (UVA) est un *réseau d'enseignement à distance* qui vise à promouvoir un développement économique et social durable en Afrique subsaharienne en formant une nouvelle génération de scientifiques, d'ingénieurs, de techniciens, d'hommes d'affaires et de professionnels capables d'amorcer et de soutenir de développement économique de leurs pays respectifs. Lancée en juillet 1997, l'UVA *est gérée et financée par la Banque Mondiale*, sa forme juridique est celle d'une association sans but lucratif ; son siège est à Nairobi au Kenya.

Les programmes dispensés sont *destinés aux étudiants et aux professionnels de toute l'Afrique subsaharienne*. Cette initiative a permis à des étudiants de prendre des cours dans différentes disciplines telles que les langues, la bureautique et technologies de l'information, la formation professionnelle des cadres d'entreprises (gestion et management), la formation des enseignants, des journalistes, etc...

L'UVA offre trois types de programmes. L'un est un *complément de formation* sur une gamme pluri-disciplinaire qui n'est pas sanctionné par un diplôme. Le second programme consiste à diffuser des *cours de rattrapage* (remise à niveau en mathématiques, sciences, langues). Le dernier volet, proposé depuis 2000, délivre des *formations diplômantes* sur quatre ans dans trois disciplines d'étude : informatique, génie informatique et génie électrique. Les accréditations sont faites soit par l'institution partenaire qui assure la présentation des cours, soit conjointement par cette dernière et par les différentes institutions africaines. Les tests et examens sont administrés et notés localement.

L'UVA fait confiance à une variété des méthodes d'enseignement pour atteindre ses objectifs pédagogiques. Cela comprend l'usage de cours sur vidéocassettes, sur le Web, sur CD-ROM, et la participation à des sessions interactives qui font usage d'Internet. Les cours de l'UVA sont dispensés par des professeurs de réputation mondiale de grandes universités d'Afrique, des Etats-Unis, du Canada et d'Europe.

Les *inscriptions* aux cours de l'UVA se font sur *simple demande des étudiants*. Les *prix* des cours *dépendent du cours offert* et de la situation du centre de l'UVA. Bien que la majorité des sites de l'UVA soient sur un campus universitaire, un site UVA peut être installé là où il est possible de toucher un public cible viable. Ceci inclut la création de centres d'apprentissage gérés par le privé dans les zones ou des centres urbains où la demande de formation est importante.

Afin d'étendre son réseau, l'UVA entend profiter de la richesse, de la diversité et de la qualité des ressources qui existent dans le monde. Elle veut créer des partenariats entre ses institutions partenaires en Afrique subsaharienne et des universités à travers le monde. Depuis le début de sa phase pilote, l'UVA a transmis plus de 2000 heures de cours à *plus de 9000 étudiants* dans toutes les régions. Actuellement, l'UVA travaille avec 26 universités partenaires (16 anglophones et 10 francophones) et accueillerait 14 000 étudiants en 2002.

Pour Gajaraj Dhanarajan, directeur du Commonwealth of Learning, ce type d'enseignement vise surtout des internautes solvables, urbains, bien éduqués et aisés et concourt à la déstabilisation des systèmes universitaires locaux : *« partout où l'enseignement virtuel conçu à l'étranger progressera, l'environnement universitaire local risque de se trouver déstabilisé. Seuls les plus privilégiés pourront s'offrir ce genre de cours, c'est-à-dire ceux qui auront déjà reçu la meilleure éducation secondaire. Ces diplômés séduisent les jeunes qui veulent partir travailler à l'étranger. Ils sont également prisés par les employeurs nationaux. Deux types d'étudiants vont donc se développer. L'élite, qui empochera des diplômes internationalement réputés et les autres, qui se contenteront des universités locales »*⁷.

Par ailleurs, envisager que des dizaines de millions d'étudiants suivent le même cursus sur Internet partout dans le monde amène à s'interroger sur la qualité d'un tel enseignement de masse. Le développement de produits éducatifs sur Internet risque également d'engendrer *« une privatisation accrue de l'accès au savoir et au savoir lui-même »*⁸ souligne Philippe Quéau, Directeur de la Division de la société de l'information à l'UNESCO. Les firmes éducatives américaines font breveter leurs cours et leurs procédés, ce qui conduirait, à terme à ce que *« tout un pan de l'enseignement soit protégé et l'accès aux méthodes et aux logiciels verrouillé »*⁹. Il propose la création d'un *« réseau universitaire public mondial, qui comprendrait aussi les réseaux de recherche scientifique fonctionnant sur fonds publics »*, un bien public accessible à tous gratuitement, via *« un procédé de type Linux »* et éventuellement placé *« sous l'égide de l'ONU »*¹⁰.

⁷ Le Courrier de l'UNESCO, novembre 2000

⁸ Alternatives Economiques, décembre 2000

⁹ Alternatives Economiques, décembre 2000

¹⁰ Alternatives Economiques, décembre 2000

Cependant, les nombreuses possibilités offertes par l'utilisation des TIC dans les pays en développement sont freinées par les limites à leur diffusion. La prolifération et l'amélioration des technologies sans fil et par satellite, la baisse constante des prix d'achat des matériels informatiques et des logiciels, l'augmentation de la puissance des ordinateurs, la diminution du coût des télécommunications ont pratiquement éliminé les barrières du temps et de l'espace. Mais ces transformations touchent peu les pays du Sud. Il n'y a qu'un usager d'Internet sur 5000 habitants en Afrique quand il y en a 1 sur 6 en Europe et en Amérique du Nord.

Les formations à distance ou en ligne constituent un enjeu social capital pour les pays en développement. Elles permettent aux populations des régions rurales isolées d'avoir accès aux connaissances les plus pointues (météorologiques, médicales, agronomiques...) et de pouvoir suivre des formations supérieures. Actuellement, les jeunes sont obligés pour se former d'émigrer vers les grandes villes, voire de quitter leur pays. De multiples combinaisons associant l'enseignement présentiel et l'enseignement virtuel sont désormais possibles, que les politiques de coopération peuvent favoriser.

L'UNIVERSITE VIRTUELLE FRANCOPHONE Les campus numériques francophones

Lors du sommet de la francophonie en décembre 1997, les chefs d'Etats francophones ont confié à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), le mandat de créer l'université virtuelle francophone (UVF). L'UVF est cogérée par l'AUF et l'université d'accueil au sein d'un conseil d'orientation.

Le Campus numérique francophone est une plate-forme technologique d'appui aux universités et grandes écoles, centres de formation et laboratoires de recherche du Sud. C'est un lieu dédié aux nouvelles technologies, installé au cœur du campus universitaire classique, connecté à Internet grâce à une liaison spécialisée. On dénombre six campus régionaux possédant une base nécessaire installée (Hanoi, Dakar, Yaoundé, Tananarive, Bucarest, Libreville). Les partenaires déclarés, établissements et centres de recherche, sont actuellement au nombre de 687.

Ces campus accueillent prioritairement le monde de l'enseignement et de la recherche. Ils s'adressent principalement aux universitaires et aux chercheurs du Sud en leur proposant une formation permanente et des possibilités de dialogue avec leurs pairs. Ils sont aussi ouverts aux ONG, institutions et associations à but non lucratif en tant que membres du Conseil national d'orientation du campus et partenaires de projets. Ceci est rendu possible grâce à l'apport financier des actions réalisées avec les entreprises locales qui sont un autre type de public des campus.

Les Campus numériques ont pour *objectifs d'améliorer les performances des universités du Sud* en favorisant le co-développement et *les partenariats entre établissements du Nord et du Sud*, dans l'optique d'un enrichissement mutuel. Ils constituent également une réponse aux besoins aigus de formation, de production de contenus et de mise à niveau des établissements du Sud. *Ils offrent des formations* (initiale, continue, ouverte, à distance, ateliers pour l'appropriation des technologies de l'information et de la communication), *des ressources* (bases de données, documentations sur les outils logiciels, aide à la production de contenus pédagogiques), *des services* (commande de documents, conseils, tutorats, offre de stages). Ils permettent l'appropriation des technologies de l'information. Ils accompagnent enfin la réflexion des universitaires, au Nord comme au Sud, sur le rôle et la place des technologies éducatives dans l'enseignement supérieur.

Les cursus en ligne s'intègrent dans un dispositif d'enseignement ouvert et à distance et *débouchent sur un diplôme universitaire ou inter-universitaire*. Quatre formations sont actuellement proposées par l'AUF, en partenariat avec les Universités françaises. Trois de ces formations sont issues d'un ancien programme : UNISTAT (université par satellite) et proposent un enseignement à distance utilisant la vidéo, les supports papiers classiques et les échanges électroniques. Ces formations offrent aux étudiants du Sud des formations de troisième cycle sanctionnées par un diplôme universitaire dans les domaines des maladies parasitaires et tropicales, du droit international de l'environnement et des droits fondamentaux. De nouvelles formations à distance sont en développement comme : le DIA (DEA d'Informatique en Afrique), et le MBA systèmes alimentaires, qualité du milieu marin, biologie fonctionnelle, structurale et ultrastructurale.

Pour chaque formation un *appel à candidatures* est lancé au printemps pour une inscription à la rentrée universitaire suivante. Les dossiers sont étudiés par un collège pédagogique composé de représentants des universités ou écoles diplômantes, des organismes spécialisés d'enseignement à distance et de l'AUF. Il y a actuellement environ 250 étudiants inscrits en troisième cycle et environ 5000 clients pour les modules d'autoformation. Un portail d'entrée « INFOTHEQUE » permet de trouver des ressources pédagogiques en français ; cours en ligne, ouvrages en texte intégral, bases d'informations, manuels de référence,...validées, qualifiées et notées. Les grandes bases et banques de données scientifiques sont encore payantes. Les campus et centres sont les tiers payants des utilisateurs du Sud et garantissent le paiement aux fournisseurs de contenus des pays du Nord.

1.6. La circulation des élites : l'exode des compétences

La baisse des coûts de communication et du transport, et l'ouverture des frontières politiques ont contribué à la mobilité de la main d'œuvre qualifiée. Cette dynamique conduit à un marché mondial du travail dans lequel les pays les plus riches attirent et retiennent les cerveaux les plus qualifiés et les plus prometteurs grâce à des politiques d'encouragement aux activités de recherche développement, en offrant des perspectives prometteuses pour des études supérieures et la recherche. Parallèlement, la fuite des cerveaux vide les pays en développement de leurs forces vives (cf. encadré sur la fuite des cerveaux, p. 19).

Dans plusieurs PED, la demande d'équivalence internationale des diplômes et des qualifications est grandissante, du fait de la mondialisation des marchés du travail et des produits. Alors que pour certains pays, ce phénomène reflète de nouvelles opportunités d'emploi liées à une forte croissance économique, pour d'autres il est le signe de l'exode des cerveaux et de la difficulté à retenir un personnel hautement qualifié. La question de la rémunération bien supérieure offerte par les pays du Nord est certes décisive, mais elle ne suffit pas à expliquer ce mouvement qui tient à de multiples facteurs, tels que les conditions de la gouvernance dans le pays ou la possibilité effective de trouver un emploi correspondant aux aspirations des diplômés. Cet exode est également lié au fait que les matières scientifiques et techniques n'ont pas été assez valorisées dans la plupart des pays du Sud. De plus, l'industrie, l'université et la technologie y sont souvent encore incapables de travailler ensemble, d'où un sentiment de frustration qui pousse au départ.

La globalisation des échanges, qui est au cœur même de la nouvelle donne migratoire, affecte directement des systèmes nationaux scientifiques et techniques. Elle a entraîné une redéfinition des lignes de démarcation entre les pays qui gagnent et ceux qui perdent dans la compétition internationale qui se joue sur le marché mondial des cerveaux ¹¹.

Traditionnellement, les pays du Nord sont gagnants. Ils gardent leur personnel hautement qualifié par des mesures économiques et fiscales. Ils organisent les élites expatriées en réseaux et assurent un retour des informations, ils attirent et gardent les étrangers. Certains pays du Sud finissent par être gagnants. Ce sont ceux qui ont su inverser les flux migratoires du fait de leur développement économique, comme les pays de l'Asie du Sud-Est. Certains pays ont pu développer leur propre système scientifique et technique, comme l'Inde, et d'autres pays, bénéficiant de communautés scientifiques et techniques développées, ont mis en place des réseaux de reconnections de leurs élites expatriées. C'est le cas de quelques pays d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique du Sud.

Une voie prometteuse existe aujourd'hui, passant par la diaspora. La présence importante d'intellectuels expatriés du Sud et de l'Est, dispersés dans les pays de l'OCDE mais connectés par Internet, a rendu possible la constitution de réseaux œuvrant au développement de leurs pays d'origine. Il existe plus de 40 réseaux de ce type de par le monde, qui tentent de contribuer à distance à des activités en faveur de leur lieu d'origine (projets de recherche communs, transferts de technologie, échange d'information, *joint ventures*, sessions de formation, etc.). Les pays du Sud-Est asiatique apportent des réponses pour contourner la « fuite des cerveaux ». Ils sont devenus les modèles de la « récupération des hommes ». Ainsi, grâce aux réseaux regroupant les élites qualifiées expatriées et la communauté scientifique restée sur place, et grâce à la mise en œuvre d'un programme de rapatriement, la Corée du Sud a pu stimuler le retour d'une grande partie de ses élites des États-Unis. Le PNUD et l'OIM financent depuis une vingtaine d'années des projets d'aide au retour de migrants qualifiés, dont le succès réside dans l'amélioration des conditions d'exercice de l'enseignement et de la recherche. Ces projets ont bénéficié d'un soutien politique et financier important et ont pu se développer grâce à une croissance économique qui a permis l'expansion des systèmes nationaux de sciences et techniques.

¹¹ Vers une accélération de la fuite des cerveaux ? Une question politique, Jacques et Anne Marie Gaillard.

La récupération des idées est basée sur l'idée que tout national de haut niveau expatrié peut contribuer, où qu'il soit, au développement de son pays d'origine. Cependant, l'organisation de tels réseaux n'est possible que si le pays d'origine dispose d'une communauté scientifique dense, d'un niveau d'activité suffisant, et si ces pays disposent d'une volonté politique à long terme et de moyens financiers pour dynamiser ces réseaux.

Mais les PED qui n'ont pas les conditions nécessaires à un retournement migratoire et au développement d'un système scientifique national restent perdants. La mise en place de réseaux n'apporte pas aujourd'hui une réponse suffisante car ces pays sont encore loin de disposer des conditions économiques et socioprofessionnelles minimales susceptibles d'amorcer les flux de retour.

Par ailleurs, paradoxalement, les pays du Nord qui accueillent le plus d'étudiants des pays pauvres sont ceux qui se sont donnés peu de moyens pour satisfaire la demande spécifique de formation des ressortissants du Sud, et ces pays détournent le plus grand nombre de cerveaux.

Enfin, les étudiants des PED qui autofinancent leurs études, dont le nombre ne cesse de croître, sont peu enclins à revenir chez eux et suivent souvent des cursus peu adaptés aux besoins de leurs pays.

Si la tendance actuelle se confirme, elle hypothéquera l'alternative possible à l'exode des cerveaux : la circulation des hommes se fondant sur le principe d'un retour possible et la circulation des idées reposant sur l'existence de réseaux scientifiques et techniques nationaux transfrontières permettant la communication entre nationaux expatriés et communauté nationale. Or, sans développement des communautés scientifiques, il ne peut y avoir de retour productif et sans circulation de l'information scientifique, il ne peut exister de réseaux scientifiques internationaux.

Une alternative possible à cet exode est d'organiser la circulation des étudiants et des chercheurs des pays du Sud comme tente de le faire le projet Erasmus World à l'échelle européenne (*cf. encadré ci-dessous*), et de prévoir des mécanismes de compensation des préjudices financiers associés à cette immigration, et d'incitation au retour des étudiants formés dans les pays industrialisés.

LE PROJET EUROPEEN ERASMUS WORLD

L'organisation de la circulation des étudiants et des professeurs comme alternative à l'exode des cerveaux

Le projet Erasmus World est une proposition que devrait prochainement présenter la Commission européenne au Parlement et au Conseil des ministres en perspective d'une adoption dans le courant de l'année 2003. Ce projet, d'internationalisation du programme européen Erasmus, se donne pour objectifs de préparer les citoyens à la mondialisation par la coopération, et de contribuer à la compréhension interculturelle entre les peuples par la mobilité et les échanges. Il vise d'une part à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants entre l'Union européenne et les pays tiers (hors Union européenne et pays candidats à l'intégration), et la mobilité des étudiants et des enseignants des pays de l'UE vers les pays tiers d'autre part.

Les bénéficiaires en seront les étudiants dotés d'un diplôme de 1^{er} cycle en provenance d'un pays tiers et des professeurs invités pour des séjours de trois mois. Et concernant les ressortissants de l'Union, les étudiants pourront effectuer des séjours de un à six mois hors de l'Union, et les professeurs des séjours de trois mois.

Il est envisagé de doter ce programme de 200 millions d'euros pour la période 2004-2008 pour financer de l'ordre de 4000 bourses et 1000 séjours pour l'accueil au sein de l'Union européenne, et de l'ordre de 4000 bourses et 800 séjours pour la mobilité des Européens dans les pays tiers.

Cette initiative très intéressante est significative des évolutions à envisager pour les dispositifs de coopération en vigueur. Les instruments doivent désormais s'inscrire dans une logique européenne, dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais ils doivent parallèlement s'internationaliser, c'est-à-dire s'ouvrir aux pays tiers et tout particulièrement aux pays du Sud.

LA FUITE DES CERVEAUX

La fuite des cerveaux a quantitativement et qualitativement changé et ses enjeux ont évolué.

L'émigration de personnes qualifiées vers les économies à forte intensité de connaissances n'a cessé de croître depuis plusieurs décennies et elle s'accélère tout particulièrement depuis quelques années. Au total, on estime qu'au cours des dernières décennies **au moins six millions de personnes très qualifiées ont émigré des pays en développement vers les pays de l'OCDE**. Si l'on s'en tient au seul secteur de la recherche et du développement, ce sont **environ 400 000 spécialistes, soit un tiers de tous ceux que compte le tiers monde, qui ont rejoint les États-Unis, l'Union européenne et le Japon**. Parmi les 150 millions de personnes qui participent dans le monde à des activités scientifiques et technologiques, 90 % résident dans les sept pays les plus industrialisés et 25 % des chercheurs travaillent aux États-Unis et au Canada. Selon un rapport de l'OCDE, les migrations de travailleurs qualifiés et hautement qualifiés ont fortement augmenté entre 1999 et 2000. Selon des experts du Fonds monétaire international¹², la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur vivant dans les pays de l'OCDE serait de 25 % pour l'Iran, 15 % pour la Corée du Sud, 10 % pour les Philippines, plus de 7 % pour le Pakistan, 3 % pour la Chine et 2,7 % pour l'Inde. Concernant l'Afrique, les taux sont de 26 % pour le Ghana, plus de 8 % pour l'Afrique du Sud, ou encore 7,5 % pour l'Égypte. Des pays comme la Jamaïque ou la Guyane, voient partir jusqu'à 70-80 % de leurs hauts diplômés.

La perte subie par les pays en développement est considérable

Les étudiants formés dans les pays du Sud partent, et ceux effectuant leurs études à l'étranger ne rentrent pas. Depuis 40 ans, **le nombre de ces étudiants ne regagnant pas leur pays a été multiplié par 7, de 245 000 en 1960 à 1,7 millions aujourd'hui**, dont 44 % est d'origine asiatique.

L'un des principaux facteurs à l'origine de l'augmentation récente des migrations de travailleurs est le **développement des technologies de l'information**, secteur pour lequel **la pénurie de personnel** s'est élevée en 2000 à environ **850 000 techniciens aux États-Unis** et à près de **2 millions en Europe**. La perte est considérable pour les économies du Sud. Ainsi, **l'industrie indienne** du logiciel pourrait rencontrer une grave pénurie de personnel d'ici 2005, **la moitié des 100 000 informaticiens qu'elle forme chaque année partant** aux États-Unis ou en Europe, et depuis peu au Japon et en Corée du Sud. À titre d'exemple, **63 % des permis de travail émis en Grande-Bretagne en 2001 sont allés à des spécialistes indiens des technologies de l'information**. La perte financière est aussi considérable. Elle peut être estimée entre 10 et 20 milliards de dollars¹³. La formation de spécialistes hautement qualifiés représente un investissement sans retour pour beaucoup de pays. Dans son *Rapport sur le développement humain 2001*, le PNUD reprend l'exemple de l'Inde, où l'État débourse en moyenne de 15 000 à 20 000 dollars pour la formation des étudiants diplômés des instituts supérieurs de technologie. Si l'on multiplie ce chiffre par 100 000, nombre annuel d'ingénieurs qui devraient quitter le pays au cours des trois prochaines années, la perte s'élève à 2 milliards de dollars par an.

Dans le secteur médical, la perte est également importante, avec un transfert net de médecins du Sud vers le Nord, provoquant une grave pénurie en professions médicales dans les pays en développement. Alors que l'on compte un médecin pour 500 habitants dans les pays occidentaux, la proportion est de un pour 25 000 dans les 25 pays les plus pauvres. Sachant que la formation d'un médecin non-spécialiste dans un pays du Sud coûte environ 60 000 dollars et celle d'un personnel paramédical 12 000 dollars, **la perte annuelle** que représente **le transfert de professionnels de la santé vers le Nord, pour les pays en développement, peut être estimée à 500 millions de dollars**. Enfin, la majeure partie des résultats scientifiques et techniques imputables à des ressortissants de pays du Sud est effectuée et capitalisée au Nord.

La migration des cerveaux n'est plus propre à une relation Nord-Sud

Elle concerne également les relations Nord-Nord et Sud-Sud, sans compter les flux importants en relation avec les pays de l'ancien bloc de l'Est. **Les flux vont généralement des pays les moins avancés vers les pays à revenus intermédiaires, qui reversent, pour leur part, aux pays hautement industrialisés, lesquels s'échangent aussi des talents**. Ainsi, l'Afrique du Sud reçoit nombre de médecins zambiens et surtout cubains tandis que son propre personnel de santé émigre de façon importante au Royaume-Uni et en Océanie, alors que des spécialistes du secteur biomédical néo-zélandais et britanniques choisissent de s'expatrier en Amérique du Nord, entre autres au Canada, lequel se plaint de voir nombre de ses talents s'exiler chez son voisin du Sud.

Les pays de l'Union européenne ne sont pas épargnés. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne a décidé de consacrer 10 % du nouveau programme cadre de recherche développement (2002-2006) pour favoriser la circulation des scientifiques au sein de l'Union européenne, créer des réseaux d'excellence et contrer la fuite des cerveaux en direction des États-Unis.

Finalement, **tout converge vers les États-Unis, seul pays à posséder aujourd'hui un solde migratoire positif vis-à-vis de tous les autres pays du monde**. Les États-Unis constituent depuis toujours le principal pôle d'attraction des étudiants étrangers, d'une part en raison de la politique résolument attractive menée par ce pays pour recruter dans le reste du monde et d'autre part en raison des possibilités de carrières offertes partout dans le monde aux détenteurs de diplômes américains.

¹² Voir la revue trimestrielle du FMI, *Finances et développement*, juin 1999.

¹³ Source : *Le Monde diplomatique*, avril 2002.

2. BILAN DE LA COOPERATION UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le présent rapport n'a pas l'ambition de dresser un état de l'ensemble des actions, menées par les différents acteurs de la société française. Les acteurs privés, tels que les entreprises, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, groupes d'études, établissements d'enseignement supérieur et écoles privées ou encore les fondations, les acteurs associatifs, ONG et OSI, les collectivités locales, régions, départements, municipalités, participent à des degrés divers à la coopération dans le domaine de la formation et à la production scientifique nationale. Le rapport ne prétend pas non plus se pencher sur l'ensemble des acteurs publics. Toutes les administrations de l'Etat participent en effet directement, ou indirectement par le biais de leurs établissements publics, à des actions de coopération dans ces deux domaines.

La réflexion s'est délibérément placée au niveau institutionnel des ministères principalement en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la coopération, et des organismes et centres de recherche sur lesquels ils exercent une tutelle.

En se polarisant sur la partie la plus visible de la coopération institutionnelle, le Haut Conseil poursuit la réflexion qu'il a entreprise jusqu'à présent sur la cohérence des politiques de coopération, et le bien fondé des objectifs et des instruments. Dans le domaine précis qui concerne ce rapport, il s'agit d'examiner tout particulièrement la cohérence de la coopération institutionnelle dans le domaine de la formation et de la recherche avec les pays pauvres, avec l'objectif plus général de lutte contre la pauvreté et de développement durable de ces pays.

Ce choix conduit par conséquent à occulter une partie importante des liens, des initiatives, et de la production scientifique qui proviennent de la multiplicité d'acteurs, coopération par ailleurs très mal connue et très mal mesurée. Le bilan, présenté ici, est donc nécessairement partiel.

Un état des recherches sur le développement avait été dressé par le GEMDEV¹⁴ il y a une dizaine d'années dans un ouvrage intitulé *Etat des savoirs sur le développement - Trois décennies de sciences sociales en langue française*¹⁵. Aucun travail de synthèse sur ce sujet n'a été mené depuis, ce qui montre l'état d'ignorance dans lequel se trouvent les pouvoirs publics pour mener des politiques.

Constatant, depuis quelques années, que les institutions comme les enseignants-chercheurs étaient dans l'incapacité d'avoir une vue globale de l'état des recherches françaises sur le développement, le MAE a proposé au GEMDEV de monter **un observatoire des recherches sur le développement**. Le GEMDEV a donc entamé un travail de recensement des institutions, personnes et domaines de la recherche sur le développement, dont les premiers résultats seront disponibles fin 2002. Le recensement se limite pour l'instant aux sciences économiques, juridiques, humaines et politiques. Au stade actuel d'avancement de l'étude, le GEMDEV a dénombré environ 1800 chercheurs, provenant des universités, de l'IRD et du CNRS, qui travaillent sur le développement au sens large, c'est-à-dire la compréhension des sociétés du Sud, ce qui apparaît au premier abord comme une proportion significative d'enseignants de ces disciplines. Et une première estimation évalue à environ 30 % le nombre des thèses soutenues dans ces disciplines, portant sur des sujets qui ont trait au développement.

¹⁴ Le GEMDEV est un groupement d'intérêt scientifique dans le secteur des sciences humaines et sociales travaillant sur le développement (cf. p. 41).

¹⁵ Sous la direction de C. Choquet, O. Dollfus, E. Le Roy et M. Vernières, Karthala. Cet ouvrage est en cours de réactualisation.

Citons à titre d'exemples quelques laboratoires importants travaillant dans le domaine des sciences sociales sur le développement : le CERDI à l'université d'Auvergne à Clermont-Ferrand et le CERED¹⁶ à l'université de Paris X Nanterre en économie du développement, le CEAN¹⁷ à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, le CERI¹⁸ à l'Institut d'études politiques de Paris, le CREDAL¹⁹ à l'université de Paris III et le GRAL²⁰ à l'université de Toulouse le Mirail sur l'Amérique Latine, ou encore DIAL²¹.

Par les informations qu'il va recueillir, cet observatoire donnera une visibilité à ce potentiel, indispensable pour engager des actions visant à mieux organiser, structurer et dynamiser les réseaux déjà existants.

Citons également le projet de constitution, au niveau de la région Aquitaine, d'un pôle de ressources et de services dans le domaine de la formation et de la recherche avec les pays africains « Dynamiques des Afriques et développement ». Porté par le RAFID²², ce projet, qui a pour objectif de construire un espace effectif de réalisation de travaux interdisciplinaires, d'instituer une capacité de recherche, et une compétence sur des terrains étrangers, donnera une visibilité aux activités de recherche, d'expertise et de formation de la région Aquitaine sur la zone Afrique.

Le paysage de notre coopération institutionnelle en matière de formation et de recherche est très touffu, marqué par la multiplicité des instruments et des actions dont la lisibilité est parfois complexe. De nombreuses interventions dispersées sont peu connues et échappent aux évaluations tant financières²³ que qualitatives. La dernière estimation des dépenses publiques consacrées à la recherche au service du développement a été réalisée par le Comité national de coordination de la recherche au service du développement dans un rapport de mai 1996²⁴. Mais aucun travail équivalent n'a été réalisé pour mesurer la coopération en matière de formation²⁵.

Cette coopération est majoritairement décentralisée au niveau des établissements d'enseignement supérieur. Les interventions se font dans le cadre de projets individuels ou collectifs, d'accords interuniversitaires et de partenariats dans lesquels interviennent aussi les collectivités territoriales et les entreprises, ou encore dans le cadre de la participation à des programmes multilatéraux, et prennent la forme d'actions diverses telles que l'accueil d'étudiants étrangers, les invitations d'enseignants et de chercheurs en France, les missions d'enseignement, d'encadrement et de recherche d'universitaires français à l'étranger, les échanges pédagogiques et scientifiques ou encore l'appui à la documentation. Cette coopération porte également sur l'ingénierie éducative, en particulier l'étude de faisabilité ou de préfiguration de création de filières de formation, et l'appui à leur mise en place. La recherche universitaire est-elle aussi foisonnante, et très éclatée au niveau des équipes et des laboratoires universitaires.

¹⁶ CERED : centre de recherches en économie du développement à Paris X Nanterre.

¹⁷ CEAN : centre d'études d'Afrique Noire à l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

¹⁸ CERI : centre d'études et de recherches internationales à l'Institut d'études politiques de Paris.

¹⁹ CREDAL : centre de recherches et de documentation sur l'Amérique Latine

²⁰ GRAL : groupe de recherche sur l'Amérique Latine

²¹ DIAL (*Développement et insertion internationale*) : groupement d'intérêt scientifique réunissant l'IRD, l'INSEE et le Centre européen de formation des statisticiens des pays en développement, et travaillant sur les politiques économiques des pays en développement.

²² RAFID : réseau aquitain formation et information pour le développement, GIS réunissant les universités et établissements d'enseignement supérieur de la région Aquitaine - site www.rafid.u-bordeaux.fr

²³ Une estimation des interventions financières figure en annexe 1 du rapport.

²⁴ Rapport du Comité national de coordination pour la recherche au service du développement *Les dépenses publiques françaises pour la recherche au service du développement*, mai 1996

²⁵ Une estimation de cette coopération figure en annexe 1.

2.1. La coopération dans le domaine de la formation

La coopération dans le domaine de la formation qui se fait, comme nous l'avons dit, pour l'essentiel, au niveau des universités, n'est souvent ni connue ni reconnue par les administrations. Elle supposerait un bilan actuellement inexistant. Pour présenter une analyse, il convient de distinguer la coopération qui se traduit par des interventions dans les pays partenaires, des actions conduites sur le territoire français.

2.1.1. Les actions en faveur des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires

• Les actions du ministère des affaires étrangères

Le MAE²⁶ entretient des liens de coopération en matière d'enseignement supérieur avec la quasi-totalité des pays du monde. Ces collaborations s'emploient à établir des partenariats entre établissements français et étrangers permettant de réaliser des enseignements ou des recherches en commun, des accords d'échanges de professeurs ou d'étudiants et à mettre sur pied des réseaux dans le cadre des nouvelles normes européennes (3-5-8, ECTS, et co-tutelles de thèse).

La stratégie du MAE poursuit trois objectifs dont deux concernent plus directement les pays en développement :

- participer à l'intégration européenne en matière d'enseignement supérieur ;
- former des élites étrangères dans leur pays, principalement dans le cadre de filières francophones ;
- aider au montage de partenariats inter-établissements en zone de solidarité prioritaire (ZSP)²⁷.

Participer à l'intégration européenne en matière d'enseignement supérieur

Pour l'Europe, en parallèle avec la Commission européenne, le MAE encourage la participation des établissements et des enseignants aux programmes européens (ERASMUS, LEONARDO, TEMPUS, TEMPUS-MEDA...) et contribue, aux côtés du ministère de l'éducation nationale et de la recherche, à la progressive harmonisation des cursus et des diplômes (système des 3-5-8, ECTS, bi-diplomation, co-tutelle). Des échanges et programmes bilatéraux concourent à aider les établissements à internationaliser leur corps professoral, ainsi que leurs étudiants-chercheurs.

Former des élites étrangères dans leur pays dans le cadre de filières francophones (hors Afrique subsaharienne)

Dans les Etats où le français n'est pas langue d'usage, officielle ou naturelle, notre coopération revêt aujourd'hui le plus souvent la forme de filières francophones. Ces filières sont des formations spécifiques assurées en langue française et implantées au sein d'établissements locaux qui reçoivent un appui sous forme de missions d'enseignants français couplées d'un accueil, ensuite en France, des meilleurs étudiants. On compte aujourd'hui près de 200 filières francophones, pour près de la moitié dans les pays en développement ou émergents, en Egypte, au Liban et dans les pays d'Asie (Vietnam, Laos, Cambodge, Chine). Toutes les disciplines sont représentées, avec une dominante pour le droit, les sciences politiques, l'économie et la gestion, dans la perspective d'une meilleure approche de l'économie de marché et de la construction européenne. Citons à titre d'exemple, dans les pays en développement, la filière en droit du Caire et le programme de formation d'ingénieurs d'excellence au Vietnam (PFIEV). Il existe des filières francophones dans le domaine médical qui reçoivent un appui sous forme de missions d'enseignants français, couplées ensuite par un accueil en France des meilleurs

²⁶ Source : DGCID, juillet 2002.

²⁷ Liste des pays de la ZSP : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Centrafricaine (Rép.), Comores, Congo, Congo (Rép. Démocratique) Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominicaine (Rép.), Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée Equatoriale, Haïti, Kenya, Laos, Liban, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Surinam, Tanzanie, Tchad, Territoires autonomes palestiniens, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam, Yémen, Zimbabwe.

candidats, en Afrique subsaharienne, au Maghreb, à l'Université médicale de Shanghai, en Chine, ou à l'Université des sciences de la santé à Phnom-Penh, au Cambodge.

Dans certains pays, ces filières constituent de véritables universités françaises ou bilingues : Université Saint-Joseph de Beyrouth, Université Senghor d'Alexandrie et prochainement Université française d'Egypte.

Une récente évaluation des filières francophones d'Europe centrale et orientale (cf. DGCID, série évaluations n° 54) a établi un bilan de ces dispositifs. Plusieurs centaines d'étudiants ont été formés, mais pour certaines filières les débouchés professionnels sont parfois incertains. Aucune évaluation n'a encore été menée sur les filières mises en place dans les pays en développement, mais il est souvent fait état de la sélection sévère effectuée sur le plan linguistique pour l'accès à ces filières et de leur faible intégration aux institutions d'enseignement supérieur auxquelles elles sont rattachées.

Aider au montage de partenariats inter-établissements dans les pays africains de la ZSP

Dans les pays de la ZSP, le MAE a mis en place des programmes de développement de l'enseignement supérieur essentiellement aux niveaux bac +2 pour la formation de techniciens supérieurs et la préparation aux grandes écoles dans des classes préparatoires, et bac +5 visant la formation de formateurs. Concernant l'Afrique subsaharienne, ces programmes sont menés en partenariat avec les Etats, sont financés sur le fonds de solidarité prioritaire et ont un caractère pluriannuel (3 ou 4 ans). Treize pays sont actuellement bénéficiaires d'un programme (cf. encadré "Projets de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur financés sur le fonds de solidarité prioritaire" p. 24). Ces appuis à des cursus visent dans l'ensemble la professionnalisation des universités, la formation de cadres intermédiaires et la formation d'enseignants. Le développement des technologies de l'information et de la communication accompagne certains projets, et dans tous les cas les programmes comportent un volet d'appui institutionnel aux ministères et (ou) aux établissements. En 2002, les projets FSP concernant l'enseignant supérieur s'élevaient à 25,38 millions d'euros soit environ 7,65 millions d'euros en dépenses annuelles.

Citons l'exemple récent de la création d'un DESS en ingénierie de formation au Sénégal pour accompagner la mise en place d'un dispositif intégré de formation, de consultation, d'études et de recherche en ingénierie de formation, dans un établissement à vocation régionale en Afrique de l'Ouest : le Centre africain d'études supérieures en gestion. Ce dernier propose une formation, alternant cours, chantiers d'études et stages de courte durée, qui aboutissent à un DESS. Un centre régional a également été constitué. Il offre des services (études, consultations, expertises, recherches et formations) sur le thème de la gestion des ressources humaines et de l'adéquation emploi-formation, et un site multimédia d'informations et d'échanges d'expériences innovantes.

Outre des programmes bilatéraux, le MAE participe également aux enseignements des écoles supérieures inter-Etats et à vocation régionale en Afrique subsaharienne : écoles d'ingénieurs et de techniciens supérieurs du génie rural à Ouagadougou ; école des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV) ; institut africain d'informatique (IAI) de Libreville. Les premières, de très grande qualité, ne paraissent pas poser de problème particulier, mais la situation de l'IAI semble très préoccupante. Outre la vétusté des infrastructures et le retard scientifique, l'établissement rencontre des difficultés financières provoquées par le non paiement des contributions des Etats et se trouve dans l'incapacité de définir un véritable projet d'établissement.

En Afrique du Nord, le MAE intervient dans la création d'enseignements spécialisés, notamment en gestion, et pour soutenir un important réseau de classes préparatoires aux grandes écoles locales et françaises (Maroc, Tunisie). Au-delà de ces coopérations traditionnelles, il soutient des projets de partenariats universitaires utilisant les NTIC (cyber-université franco-indienne).

Projets de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur financés sur le fonds de solidarité prioritaire (en cours ou en instance à la date du 1 ^{er} juin 2002, en millions d'euros)	
I - Projets pays	Engagements financiers
Appui aux filières professionnelles de l'enseignement supérieur au Bénin : Faculté des sciences agronomiques, Collège polytechnique universitaire et Centre béninois des langues étrangères	0,91 M€ 2001-2004
Appui à l'enseignement supérieur du Burkina Faso : développement de filières professionnalisées existantes et ouverture de nouvelles (Bac+2 ou 3) ; formation des cadres du système universitaire et formations continues au profit des entreprises ; renforcement du fonctionnement de l'institution (informatisation et NTIC)	2,29 M€ 1999-2002
Projet COMETES Coordination et modernisation des établissements technologiques supérieurs au Cameroun : appui institutionnel et structurel aux établissements d'enseignement supérieur technologiques ; appui à la professionnalisation de ces établissements et au développement des relations avec le monde industriel ; appui à la modernisation des filières (ingénierie pédagogique, supports de formation, NTIC) ; appui à la refonte de la recherche technologique	2 M€ 2002-2004
Projet PRESCA Professionnalisation de l'enseignement supérieur en Centrafrique 6 MF (0,91 M€) durée 3 ans 1998-2000 (prolongé jusqu'à juin 2002)	
Projet SUPCA Appui à l'enseignement supérieur en Centrafrique : appui institutionnel, à la professionnalisation, et aux équipes de recherche ; développement de l'utilisation des NTIC	0,6 M€ durée 3 ans
Projet SUP 2000 en Côte d'Ivoire : appui institutionnel et développement de filières professionnalisées au niveau DESS en partenariat avec des universités françaises ; appui à l'informatisation scientifique et technique (NTIC, documentation)	1,22 M€ 2001-2003
Projet d'appui à la formation des cadres djiboutiens PAFCAD : appui à la structuration du Pôle universitaire, aux formations de techniciens supérieurs, et à l'Institut de Formation Universitaire	0,45 M€ 2002-2004
PAPESGA Programme d'appui à la professionnalisation de l'enseignement supérieur au Gabon Renforcement des capacités de pilotage du Ministère ; appui aux formations initiales professionnalisantes et aux formations continues professionnalisantes	0,76 M€ 2001-2003
Appui au développement de l'enseignement supérieur en Guinée : appui à la faculté des sciences, des Lettres et sciences humaines, au centre d'études de la langue française, au développement des NTIC : mise en place de capacités de prestations de services à l'Institut Polytechnique ; appui à la mise en place d'activités de recherche en sciences de l'éducation	1,52 M€ 1997-2000 (prolongé jusqu'à 2002)
MADSUP : appui aux formations d'enseignement supérieur à Madagascar : formation professionnalisante à bac+2 et 5, formation de formateurs ; appui à l'information scientifique et à la communication ; appui institutionnel	1,07 M€ 2001-2003
Appui à l'enseignement supérieur professionnalisé au Mali : appui institutionnel et appui aux filières courtes professionnalisées	1,7 M€ durée 4 ans
Appui à la modernisation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur mauritanien : appui institutionnel ; appui au français ; amélioration de la qualité des enseignements professionnalisés, renforcement des capacités des chercheurs ; appui à la professionnalisation	1,07 M€ durée 4 ans
Projet d'appui à l'enseignement de la gestion des entreprises au Sénégal : formation initiale et continue des enseignants de gestion ; pertinence et qualité des formations à la gestion	0,91 M€ 2001-2003
Projet d'appui à l'enseignement supérieur professionnalisé sénégalais (PROSENSUP) : soutien à la création et au suivi de filières professionnalisées ; appui aux compétences et aux outils de l'enseignement et de la recherche ; appui à l'ouverture institutionnelle	1,22 M€ 2002-2004
Appui aux filières professionnalisées de l'Université au Tchad : appui institutionnel et organisation de la formation continue ; appui aux filières professionnalisées à bac+2 ou 3	0,76 M€ 2000-2002
Total	16,48 M€
II - Projets mobilisateurs	
Réseau africain et malgache d'enseignement de la gestion des entreprises (RAMEGE)	2,44 M€ (2001-2004)
Formation et recherche pour l'appui au développement durable du secteur : « Forêt-environnement » en Afrique Centrale	1,62 M€ 2002-2005
Total	4,06 M€
III - Projets inter-Etats	
Ecole inter-Etats des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV) : renforcement de la professionnalisation de l'enseignement à l'école inter-Etats des sciences et médecine vétérinaires de Dakar	1,07 M€ 2002-2005
L'école d'ingénieurs de l'équipement rural (EIER) et l'école de techniciens supérieurs en hydraulique et en équipement rural (ETSHER)	1,35 M€ 2003-2005
Total	2,42 M€
Total général des FSP enseignement supérieur	25,38 M€

- **Les actions de coopération venant d'initiatives privées et de partenariats entre établissements**

Malgré la faiblesse du tissu industriel des pays d'Afrique subsaharienne, des projets sont mis en œuvre en partenariat avec des universités françaises et des financements locaux ou bilatéraux. Ainsi, l'université de Paris XIII a participé à la mise en place au Cameroun d'un IUT, spécialisé en téléphonie mobile, et intégralement financé par des capitaux privés locaux. Sur la base de cette expérience, cette même université envisage d'installer un IUT au Mali avec le financement du ministère des affaires étrangères. Les étudiants les plus méritants auront ensuite la possibilité de poursuivre une formation d'ingénieur en France, dans une démarche similaire à celle mise en place avec le Mexique.

LIUT de Cachan a participé à l'implantation de deux sites de formation technologique au Maroc et en Tunisie dans la perspective d'une refonte de la filière technique de ces pays. Le projet marocain est soutenu par la Banque africaine de développement, et le projet tunisien par la Banque Mondiale. Les programmes sont mis en place, et les enseignants sont formés par l'assistance technique française. Le matériel nécessaire aux formations technologiques est obtenu grâce aux dons des pays étrangers industrialisés.

Le réseau des chambres de commerce participe également au montage d'écoles de formation technique supérieure. Au Vietnam, par exemple, la Chambre de commerce de Versailles a financé deux écoles supérieures pour la formation aux technologies informatiques.

Le suivi et l'évaluation de ces projets demandent du temps, une mobilisation importante de ressources humaines compétentes et disponibles, et imposent un certain délai qui correspond au temps d'adaptation et de réajustement du modèle exporté au milieu local.

La volonté politique et le support industriel local conditionnent également la réussite de projets de formations professionnelles et techniques, tels que la création d'IUT. D'une part, la volonté politique doit montrer l'importance des formations technologiques et les valoriser, au-delà des préjugés universitaires. D'autre part, le tissu économique doit être capable d'absorber les étudiants ayant reçu des formations professionnelles et techniques pour assurer la pérennité et l'efficacité de ces formations. La mise en place dans les pays en développement d'IUT dépend du tissu professionnel de ces pays et doit correspondre à une demande de formation et à un besoin économique. Il s'agit de donner aux pays une culture qu'ils n'ont pas : la recherche d'une collaboration effective entre les universités et les entreprises favorisent une formation solide et un débouché certain.

*

* *

2.1.2. La formation des étudiants étrangers en France

LA COMPETITIVITE INTERNATIONALE DE LA FRANCE Rapport de Bernard Dufourg pour la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1999

Le rapport réalisé en 1999 présente une analyse de l'offre et de la demande éducative mondiale, et de la compétitivité de la France sur le marché mondial de l'éducation et de la formation.

L'internationalisation de l'éducation et de la formation se manifeste par une croissance des déplacements des étudiants à l'étranger et la création par les pays industrialisés d'établissements d'enseignement supérieur dans les pays étrangers.

Le marché mondial de l'éducation est un marché segmenté en fonction des populations d'apprenants et des disciplines. On distingue notamment *le marché des étudiants, le marché de la formation continue et le marché de l'ingénierie éducative.*

Les critères identifiés pour mesurer la dimension internationale des établissements d'enseignement supérieur (niveau de recrutement, nombre d'années d'études, nombre d'étudiants etc.) permettent d'évaluer leur positionnement concurrentiel sur le marché de l'éducation et de la formation.

Si la France occupe une place honorable sur ce marché, des efforts restent à entreprendre pour mieux valoriser les atouts du système éducatif français et dépasser ses faiblesses. La compétitivité éducative française à l'international doit pouvoir être améliorée par une adaptation du système éducatif français aux standards internationaux de formation, une accentuation de l'internationalisation des formations, un accroissement de la mobilité internationale des enseignants et des étudiants, une politique d'accueil et de suivi des étudiants étrangers et une plus grande utilisation des nouvelles technologies éducatives.

LES ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE

EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ETUDIANTS DE NATIONALITE ETRANGERE DANS LES PRINCIPALES FILIERES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (France métropolitaine + DOM)

	1980-1981	1990-1991	1997-1998	1999-2000	2000-2001
Effectifs étudiants étrangers	127 422	160 753	150 100	159 889	173 863
Total des étudiants	1 181 108	1 698 716	2 132 433	2 128 263	2 143 191
Proportion d'étudiants étrangers dans la population étudiante totale (en %)	10,8	9,5	7,0	7,5	8,1

Source : Direction de la programmation et du développement (MEN)

	1980-1981			1990-1991			1997-1998			1999-2000		
	Etrangers	Total	% étrangers	Etrangers	Total	% étrangers	Etrangers	Total	% étrangers	Etrangers	Total	% étrangers
Universités	110 763	858 085	12,9	136 015	1 171 852	11,6	122 134	1 444 038	8,5	129 489	1 419 635	9,1
Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)								83 134	0,0		81 981	0,0
Sections de techniciens supérieurs (STS)	2 220	67 908	3,3	6 012	199 084	3,0	7 787	238 907	3,3	8 429	242 385	3,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	1 244	40 123	3,1	1 417	67 485	2,1	1 707	79 437	2,1	2 092	77 302	2,7
Ecoles d'ingénieurs	2 463	36 952	6,7	2 749	57 653	4,8	3 430	79 098	4,3	4 292	85 751	5,0
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité	953	15 824	6	2 519	46 006	5,5	4 220	46 987	9,0	5 424	56 303	9,6
Ecoles supérieures artistiques et culturelles	4 877	33 000	14,8	5 328	41 948	12,7	5 619	51 459	10,9	5 317	51 695	10,3
Ecoles paramédicales et sociales hors université	1 306	91 741	1,4	1 249	70 385	1,8	860	84 036	1,0	660	86 327	0,8
Autres écoles de spécialités diverses	4 299	45 479	9,5	6 404	61 648	10,4	5 455	51 310	10,4	5 612	56 282	10,0
Ensemble	127 422	1 181 108	0,8	160 753	1 698 716	9,5	150 100	2 132 433	7,0	159 889	2 128 263	7,5

REPARTITION DES ETUDIANTS DE NATIONALITE ETRANGERE DANS LES UNIVERSITES PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE (France métropolitaine)

	1980-1981		1990-1991		1997-1998		2000-2001	
		Part en %		Part en %		Part en %		Part en %
Europe	19 166	17,3	27 108	19,9	36 656	30,0	40 653	28,7
Asie	20 161	18,2	21 643	15,9	16 280	13,3	20 185	14,2
Afrique	60 308	54,45	76 668	56,2	60 189	49,2	70 133	49,9
Amérique	10 247	9,25	10 345	7,6	8 661	7,0	10 295	7,3
Océanie et autres	881	0,79	542	0,4	393	0,3	434	0,3
Total	110 763	100	136 306	100	122 179	100	141 700	100

Source : Direction de la programmation et du développement (MEN)

L'accueil des étudiants étrangers, et en particulier en provenance des pays en développement, est une tradition ancienne en France. Cependant, le nombre d'étudiants étrangers en France a connu, dans la première moitié des années 90, une érosion préoccupante, passant de 136 306 en 1990 à 122 179 en 1997.

Plusieurs rapports (*cf. encadré "Résumé des propositions relatives à l'accueil des étudiants étrangers en France, présentées dans les rapports les plus récents", p. 28*) ont analysé de façon détaillée et approfondie les multiples facettes du problème.

Le diagnostic, partagé par les uns et les autres (*cf. encadré sur le rapport Cohen, p. 29*), a mis l'accent sur quatre types de difficultés. Les premières tiennent aux lourdeurs administratives des procédures de délivrance de visas et au caractère restrictif de la réglementation en vigueur. Les secondes tiennent au manque de lisibilité des diplômes français. Les troisièmes tiennent à une offre de formation, proposée par les établissements d'enseignement supérieur français, peu en phase avec la demande de formation des pays partenaires. Le fait, en particulier, d'imposer la maîtrise préalable du français conduit à décourager des étudiants qui seraient pourtant attirés par une attitude plus ouverte. Les dernières enfin tiennent aux discontinuités dans la succession des étapes du parcours des étudiants qui veulent poursuivre leurs études en France, délais d'inscription, procédures administratives d'entrée sur le territoire, offre d'hébergement insuffisante, et multiplicité des interlocuteurs à chaque étape.

Conscient que la baisse du nombre d'étudiants étrangers traduirait un recul de l'influence culturelle et une perte de compétitivité de la France sur le marché mondial de l'éducation, le gouvernement a fait, en 1998, de l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers un sujet prioritaire.

Le dispositif mis en place s'est appuyé sur les conclusions et recommandations des différents rapports et a reposé sur quatre piliers :

- l'harmonisation européenne des diplômes ;
- l'assouplissement des règles de délivrance des visas ;
- la promotion de l'enseignement supérieur à l'international avec la création d'EduFrance ;
- la rénovation du dispositif de bourses ;

auxquels s'est ajoutée la création récente (mars 2002) du Conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers en France.

L'harmonisation européenne des diplômes

L'intégration de la dimension européenne et internationale dans notre système d'enseignement supérieur (avec la nouvelle architecture des diplômes, et les ECTS) a suscité une transformation du paysage universitaire. La France s'est inscrite dans une dynamique qui la place à présent en meilleure position dans la compétition internationale et au sein de l'Europe.

(Cf. encadré sur les ECTS p. 12)

RESUME DES PROPOSITIONS RELATIVES A L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE, PRESENTEES DANS LES RAPPORTS LES PLUS RECENTS

Rapport de Patrick WEIL (juillet 1997)

- Alléger les formalités conduisant à la délivrance de la carte de séjour « étudiant » et étendre celle-ci aux personnes participant à des programmes de formation continue ;
- Développer la pratique des dépôts groupés de demandes de titres de séjour ;
- Accroître la cohérence dans l'action en faveur des anciens élèves étrangers des lycées français à l'étranger comportant notamment la simplification de leurs conditions d'entrée en premier cycle et un rééquilibrage en leur faveur du système de bourses ;
- Assouplir le système de visas ;
- Etendre les possibilités d'emploi en cours de cursus grâce à l'établissement d'une autorisation de travail dès la première année, et ouvrir les possibilités d'accès au marché du travail en fin de cursus.

*

* *

Rapport d'Albert PREVOS (mars 1999)

- Structurer les services spécialisés qui, au sein des établissements, ont vocation à organiser l'accueil des étudiants étrangers, en coopération avec les organismes également concernés (tels les CROUS...) ;
- Responsabiliser davantage les établissements dans le choix des étudiants étrangers qu'ils accueillent et mettre à leur disposition un « volant » de bourses qu'ils pourraient gérer directement ;
- Mettre en place un traitement personnalisé des formalités d'entrée et de séjour auxquelles les étudiants étrangers sont astreints ;
- Développer les ressources d'hébergement proposées aux étudiants étrangers et mieux gérer les ressources existantes ;
- Mettre en place un tutorat pédagogique et un tutorat d'accueil pour assurer l'intégration des étudiants étrangers.

*

* *

Rapport de Bernard DUFOURG (avril 1999)

- Adapter le système français de formation supérieure aux normes mondiales dominantes ;
- Développer la qualité, la diversité et l'efficacité de l'enseignement des langues ;
- Accroître la mobilité internationale des enseignants et des étudiants ;
- Mettre en œuvre une politique cohérente, ciblée et volontariste d'accueil des bons étudiants étrangers ;
- Utiliser à grande échelle les nouvelles technologies éducatives ;
- Assurer le suivi des étudiants étrangers formés en France.

*

* *

Rapport d'Alain CLAEYS (septembre 1999)

- Rendre plus cohérent le dispositif d'accueil des étudiants étrangers en renforçant la coopération entre les ministères de l'enseignement supérieur et des affaires étrangères et en précisant les relations entre les opérateurs de l'accueil ;
- Donner un rôle central aux universités ; leur confier la gestion d'un « volant » de bourses et encourager les guichets uniques d'accueil dans le cadre d'une véritable politique internationale ;
- Mettre l'accent sur la qualité de l'accueil des étudiants étrangers, en accordant des moyens à l'aménagement de logements adaptés aux séjours de durée réduite, en incitant les préfetures et les universités à coopérer, et en encourageant le tutorat ;
- Clarifier les compétences de l'agence EduFrance, préciser son rôle d'ensemblier et augmenter ses moyens ;
- Renforcer la dimension éducative de la construction européenne par la gestion rigoureuse des programmes européens et l'harmonisation des cursus universitaires.

*

* *

Rapport d'Elie COHEN (juillet 2001)

- Soutenir et réguler l'autonomie des établissements en les incitant à formuler une politique globale de développement des relations internationales et à améliorer les structures d'appui à l'accueil des étudiants étrangers (mise en place de guichets uniques, assouplissement des conditions de gestion des bourses...) ;
- Mettre en place ou renforcer les instruments d'information, de coordination, d'orientation et d'évaluation concernant les politiques d'accueil des étudiants étrangers ;
- Créer une instance consultative chargée de coordonner les différents acteurs concernés par la mission d'accueil ;
- Doter les acteurs des instruments d'information et d'évaluation nécessaires pour guider leur action (tableaux de bord statistiques cohérents) ;
- Mieux réguler et coordonner les interventions des différents acteurs tout au long de la chaîne de l'accueil en établissant notamment une charte de la qualité de l'accueil et en clarifiant les responsabilités ;
- Apporter des améliorations décisives aux conditions d'hébergement et de vie des étudiants et des chercheurs étrangers ; mettre à profit le plan U3M à cet effet.

UN PLAN D'ACTION POUR AMELIORER L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE

Rapport d'Elie Cohen, juillet 2001

Le rapport vise à « établir un diagnostic et formuler des propositions sur l'accueil des étudiants internationaux ». Après avoir rappelé la tradition qui place les échanges universitaires sous le signe du désintéressement ainsi que la nécessaire solidarité internationale en matière de formation des futurs cadres de certains pays en développement, il met en évidence les difficultés qui persistent et les voies de progrès qui restent à explorer en termes d'accueil des étudiants étrangers.

Le rapport constate le retour à une croissance soutenue du nombre des étudiants étrangers inscrits dans les établissements français d'enseignement supérieur depuis 1988. La population des étudiants étrangers et les projets d'étude sont très hétérogènes, mais **une formalisation croissante des processus tend cependant à s'imposer.**

L'inadéquation et la singularité de l'offre de formation supérieure française

Les établissements français d'enseignement supérieur paraissent rencontrer des difficultés pour identifier de façon précise la demande des étudiants étrangers et pour adapter leur offre aux attentes de ces derniers. Le système relève davantage d'une **logique de l'offre** que d'une logique de la demande. Toutefois, le contenu des formations proposées par les établissements français d'enseignement supérieur et leurs conditions d'encadrement apparaissent tout à fait compétitifs en comparaison de l'offre assurée par les établissements des autres pays avancés.

Les **interrogations** que suscite la pertinence de l'offre française de formation supérieure **portent donc sur la structure des cursus plus que sur leur contenu ou sur leur niveau qualitatif.** Les cursus français sont caractérisés par une gestion du temps de formation décalée et trop rigide par rapport aux formules (anglo-saxonnes) qui tendent à s'imposer comme des standards internationaux dominants. La semestrialisation est encore incomplète et l'introduction de crédits pas encore systématique. La question linguistique constitue également un enjeu majeur. Le fait d'**imposer la maîtrise préalable du français conduit à décourager des étudiants étrangers** qui pourraient pourtant être attirés par une attitude plus ouverte.

Une autre difficulté concerne la gamme des **diplômes.** Le **dispositif français de certification** présente une grande **disparité** des pratiques des différents types d'établissements, filières ou champs disciplinaires. La **lisibilité et l'étalonnage des acquis des candidats** deviennent alors **problématiques.** Les étudiants qui cherchent, à la fin de leur cursus, un emploi à l'étranger disposent, avec les diplômes français, de titres qui ne sont pas clairement identifiés par de nombreuses entreprises ou organisations. Les efforts d'harmonisation engagés à l'échelle européenne n'ont pas réduit la **multiplicité des titres.** La notion de « **supplément au diplôme** » qui tend à s'imposer dans les pays européens fournira probablement un mode d'emploi utile pour le décryptage des singularités de la gamme des diplômes français en simplifiant le travail des évaluateurs, mais elle aura un impact moins efficace que la délivrance de diplômes immédiatement identifiables.

L'accueil : des discontinuités dans la succession des étapes du parcours des étudiants

En amont de la formation proprement dite, les maillons faibles concernent notamment les modalités de **recrutement et de pré-inscription.** Les délais sont trop longs. L'**offre d'hébergement** connaît des **insuffisances localisées** (Ile-de-France). En aval de la formation, le suivi des étudiants étrangers après leur retour est quasi-inexistant et prive les établissements français d'enseignement supérieur d'un vecteur de rayonnement. Globalement, l'accueil souffre de **coordination insuffisante entre les différents acteurs qui interviennent au cours du processus.**

Les mesures proposées pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers

- **soutenir et réguler les projets internationaux des établissements en confortant leur autonomie et leur capacité d'initiative.** Il s'agit d'inciter les établissements à formuler une politique de développement des relations internationales et à améliorer leurs structures d'appui à l'accueil des étudiants étrangers, en liaison avec les ministères de tutelle.
- **mettre en place ou renforcer les instruments d'information, de coordination, d'orientation et d'évaluation concernant les politiques d'accueil des étudiants étrangers.** Il convient de créer un *Conseil consultatif* chargé d'examiner ces questions en tant qu'instance d'orientation, et un *Comité de liaison* entre les organismes intervenant dans la gestion administrative et logistique des relations universitaires internationales.
- **renforcer la cohérence de la chaîne de l'accueil et la coordination entre les différents acteurs concernés.** Pour cela, le rapport propose d'établir une *charte de la qualité de l'accueil*, d'accélérer le traitement des dossiers de pré-inscription, de clarifier les responsabilités des acteurs, de supprimer la pré-affectation d'office des élèves des lycées français de l'étranger, d'assouplir les conditions de maîtrise du français et d'encourager les établissements à accroître la flexibilité tant au niveau du temps de formation que des modes de validation. Il ne faut pas négliger, enfin, l'insertion professionnelle des étudiants étrangers ainsi que leur retour, qui doit se préparer dans les meilleures conditions. Un suivi de ces étudiants permettrait de mettre en valeur le potentiel de rayonnement culturel et économique que représente leur séjour de formation en France.
- **apporter des améliorations décisives aux conditions d'hébergement et de vie des étudiants et des chercheurs étrangers en France** dans le cadre du plan « Universités du troisième millénaire » ou U3M.

L'assouplissement des règles de délivrance des visas

La loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, faisant suite aux propositions du rapport Weil (*cf. encadré "Résumé des propositions relatives à l'accueil des étudiants étrangers en France, présentées dans les rapports les plus récents", p. 28*) a assoupli la réglementation sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Les principales modifications portent sur :

- l'introduction d'une obligation de motivation des refus de visa opposés aux ressortissants étrangers qui souhaitent poursuivre des études supérieures en France ;
- la création d'un visa de court séjour (visa « étudiant-concours ») permettant à un candidat étranger de participer aux épreuves d'admission à un cursus d'enseignement supérieur ;
- la création d'un visa « visiteur » pour les membres de la famille des étudiants étrangers poursuivant des études de troisième cycle en France ;
- la possibilité d'un accès à une activité professionnelle à mi-temps en cours de cursus, dès la première année.

La réglementation encourage par ailleurs la pratique des guichets uniques et les dépôts groupés des demandes de titres de séjour. Ces mesures ont eu pour conséquence concrète de donner aux établissements d'enseignement supérieur la possibilité de permettre l'entrée des étudiants étrangers sur le territoire national lorsqu'ils prennent la décision de donner suite à une demande d'inscription, sous réserve des contrôles d'ordre public effectués par le ministère de l'intérieur. Ces mesures ont eu un impact considérable et portent sûrement une responsabilité déterminante dans le doublement en trois ans du nombre de visas « étudiant » (environ 23 000 en 1997, 50 000 en 2000).

la question des visas ne semble plus poser aujourd'hui de problème majeur dès lors que les étudiants étrangers respectent le cadre fixé par les procédures de pré-inscription. Les difficultés qui demeurent semblent circonstancielles et localisées. Elles sont essentiellement liées aux cas d'étudiants entrés sur le territoire avec un visa touristique et qui essaient d'obtenir une inscription hors procédures.

L'autre avancée importante concerne l'autorisation de travail dorénavant accordée aux étudiants étrangers dès la première année de leur cursus. Cette mesure, qui leur permet d'accéder à un emploi à mi-temps en année pleine, mais également à une activité susceptible d'être organisée à temps plein sur trois mois, a certainement permis d'améliorer la situation financière de certains étudiants étrangers et de limiter les situations de précarité qui affectent certains d'entre eux.

La promotion de l'enseignement supérieur à l'international avec la création de l'Agence EduFrance

La promotion des formations supérieures à l'étranger pour attirer davantage d'étudiants est devenue une activité à part entière confiée, depuis 1998, à un opérateur créé à cet effet, l'agence EduFrance. L'agence fédère des établissements d'enseignement supérieur et organismes divers, spécialisés, accueillant des étudiants étrangers (*cf. encadré sur l'agence EduFrance, p. 31*). L'agence a été chargée d'attirer des étudiants étrangers, privés, non boursiers, disposés à payer pour leurs études. Elle leur propose des contrats offrant une prestation globale d'inscription et d'accueil pour suivre une formation en France.

Dotée d'un budget important (22 MF en 2001, hors ressources propres), EduFrance n'a pas encore fait la preuve d'un réel professionnalisme dans les missions qui lui ont été confiées, tant en ce qui concerne l'association de l'ensemble des partenaires de l'accueil au niveau français (69 universités sur 89), qu'au niveau du nombre d'étudiants démarchés ayant signé un contrat (1046 étudiants en 2001). La promotion des formations supérieures à l'étranger reste timide et partielle. Le catalogue des formations n'est pas encore représentatif de l'offre par la faiblesse du nombre des formations proposées (environ 200 à comparer avec plus de 5000 formations habilitées dans les universités, sans compter l'éventail des formations dispensées dans le vaste réseau des écoles).

Comme le soulignait déjà le rapport présenté par M. Alain Claeys en 1999, EduFrance doit s'appuyer davantage sur les opérateurs existants et compléter leur action dans les domaines où ils sont moins présents. L'agence est un outil de coordination. A l'égard des partenaires de l'accueil (établissements étrangers et français, régions, grandes villes, entreprises, Alliances Françaises, l'Agence pour

L'Enseignement Français à l'Etranger), elle doit s'imposer comme conseiller technique sur tous les éléments de la chaîne de l'accueil. Sa mission devrait être de se consacrer à la qualité de l'offre, ce qui implique de mettre en place une batterie d'indicateurs portant sur les formations, l'impact spécifique des salons, les droits d'inscription, les poursuites d'études, la solvabilité de la demande.

Conscient de ces difficultés, le gouvernement vient de prolonger, en juillet 2002, de deux ans le mandat d'EduFrance, qui doit concentrer son activité sur sa mission centrale d'accueil.

L'AGENCE EDUFRANCE

L'agence EduFrance, créée en 1998, est investie de trois missions :

- *promouvoir dans le monde le potentiel de formation supérieure et d'expertise scientifique de la France.* EduFrance met en place à cet effet une stratégie globale de communication et de promotion ;
- *offrir aux étudiants et chercheurs internationaux une prestation globale d'accueil et de séjour en France,* au moyen d'une gamme complète de services personnalisés ;
- *développer une offre française en matière d'ingénierie éducative,* avec une attention particulière portée au développement des formations ouvertes et à distance (FOAD).

L'agence EduFrance est un groupement d'intérêt public (GIP), placé sous tutelle du ministère de l'Education nationale et du ministère des Affaires étrangères. Elle fédère 174 établissements d'enseignement supérieur adhérents, parmi lesquels 69 universités, et associe tous les grands partenaires du domaine international de l'éducation : l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP), EGIDE, le Centre National des Œuvres Scolaires et Universitaires (CNOUS), la Société Française d'Exportation des Ressources Educatives (SFERE), UBIFrance et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP).

La promotion des formations supérieures françaises à l'étranger

Cette mission vise à attirer principalement *les étudiants étrangers privés*, non boursiers, disposés à payer pour leurs études, venant en priorité d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine. Cette promotion s'effectue, selon les pays, par la création d'*espaces EduFrance*, l'organisation de *salons* et *l'envoi de documentation*. Les espaces EduFrance sont au nombre de 72, localisés dans les alliances françaises, les centres culturels français et les bureaux d'information universitaire. L'agence s'est engagée dans l'élaboration d'un *catalogue en ligne* en 14 langues proposant aujourd'hui 200 formations, présentes et à distance, accompagnées de diverses prestations (logement, assurances).

L'accueil des étudiants étrangers et la prestation globale

EduFrance propose à l'étudiant des *contrats* offrant une *prestation globale* pour suivre une formation en France, en vue de lui éviter la multiplicité des démarches. Les formations « vendues » par EduFrance comportent un volet pédagogique dans lequel l'agence apparaît comme un « portail » et non comme un opérateur direct. L'agence propose quatre forfaits selon le type de prestations fournies. La formule la plus complète est choisie à 90%, ce qui montre qu'il existe un marché important pour cette prise en charge globale.

La demande des étudiants porte surtout sur la gestion, le management et l'ingénierie ainsi que sur des domaines traditionnellement liés à la spécificité française (tourisme, gastronomie, mode, environnement, etc.). *Certains pays en développement non francophones demandent des formations courtes en anglais et des formations permettant un séjour dans plusieurs pays européens.*

Bilan de l'activité d'EduFrance

Année	Effectifs des étudiants étrangers en France	Etudiants contractualisés par EduFrance	Budget d'EduFrance (en MF)	Chiffre d'affaires (en MF)
1998	150 000		10	
1999	165 000		15	
2000	180 000	359	22	23,6
2001		1046	22+ressources propres	13,6

Globalement, *l'activité d'EduFrance reste encore bien modeste en ce qui concerne le nombre d'étudiants contractualisés.*

La coordination de la réponse française aux appels d'offres internationaux en matière d'ingénierie éducative

Cette mission d'EduFrance s'est avérée irréaliste. L'agence a noué des liens avec les grands bailleurs de fonds internationaux, elle s'est engagée dans plusieurs projets de coopération bilatérale en Egypte et en Côte d'Ivoire notamment, mais les résultats sont bien timides. L'agence s'est engagée dans le projet européen EUMEDIS, relatif à l'enseignement à distance dans les pays méditerranéens, en aidant à la formulation et à la coordination de l'appel d'offres. En 2001, EduFrance a rédigé une réponse à un appel d'offres MEDA pour les pays méditerranéens en collaboration avec l'UNESCO. Ce projet appelé « AVICENNE » a été retenu par la Commission Européenne. Elle a aussi répondu à un autre appel d'offres dans le cadre du « e-learning Europe » sur les cours en ligne et l'utilisation de plates-formes.

La rénovation du dispositif de bourses

Les bourses (plus de 24 000 bourses attribuées en 2001 pour un budget d'environ 600 millions de francs) constituent depuis toujours un outil important du MAE à l'appui de la politique d'influence et de solidarité. Le montant des allocations varie en fonction des niveaux d'études. En moyenne, une bourse représente entre 7600 et 12 000 euros par an (de 50 000 à 80 000 F).

Le système d'attribution des bourses est déconcentré. Les ambassades disposent d'une enveloppe budgétaire globale, qu'elles utilisent selon les priorités définies localement en concertation avec les autorités locales. Elles n'ont pas d'instructions précises concernant le type d'études, la discipline ou le niveau des études des candidats. Les propositions de bourses relèvent entièrement de leur appréciation. Elles décident en toute autonomie du montant des crédits qu'elles veulent affecter au financement de bourses, les crédits de coopération et d'action culturelle du poste étant fongibles.

Chaque année, le MAE rappelle aux postes que le secteur de la formation est prioritaire. Celui-ci permet en effet la constitution de réseaux d'influence. Mais les ambassades ont souvent tendance à demander que leur soient alloués des crédits supplémentaires pour développer leur politique de formation, ne souhaitant pas redéployer les moyens dont elles disposent. L'attribution de bourses ne permet pas, du point de vue de certains postes, le même effet d'affichage que l'organisation de manifestations culturelles. Enfin, pour des raisons budgétaires, les postes préfèrent souvent éviter les programmes de formation qui entraînent de fortes récurrences sur le budget des années futures, en particulier lorsqu'une bourse est accordée pour une formation de plusieurs années. Globalement, les postes préfèrent financer des actions de formation et de perfectionnement d'un an maximum au niveau du troisième cycle (DEA, DESS), au détriment des premier et second cycles.

Le MAE développe également, à partir de ses programmes de bourses, une stratégie visant à attirer les élites. Un dispositif en faveur des bourses d'excellence a été mis en place en 1999 : le programme Eiffel et le programme Major.

Le programme Eiffel (80 à 100 millions de francs, soit 16 % du budget annuel total des bourses) permet de financer chaque année environ 300 à 350 bourses nouvelles d'un montant de 1000 euros (soit 6500 francs), taux largement supérieur à celui des bourses de deuxième cycle. Les bourses Eiffel sont attribuées selon trois critères : la qualité de l'étudiant, l'adéquation de la candidature à la politique d'ouverture internationale de l'établissement français qui présente la candidature, et les critères géopolitiques du MAE, fournissant un coefficient pour chaque pays, en privilégiant les pays dans lesquels il y a un déficit d'influence, et où le MAE souhaite former les futurs décideurs (pays émergents, comme le Brésil, le Mexique, la Chine, etc.). Un Comité national examine les candidatures, les postes diplomatiques assumant un rôle de promotion, de canalisation et de filtrage des candidatures, qui sont sélectionnées par les chefs d'établissement d'accueil. Il y a environ, à chaque session, 1000 candidatures pour 350 bourses accordées.

Par ailleurs, pour les étrangers ayant passé leur baccalauréat français dans un établissement français à l'étranger, et désirant poursuivre leurs études en France, un programme de bourses permet de financer les deux premières années en classes préparatoires ou dans un premier cycle universitaire. Pour compléter ce dispositif, le MAE a créé les bourses « Major » qui prennent le relais pour le second cycle. Ces 80 bourses accordées chaque année permettent de financer les études, si elles se poursuivent normalement, jusqu'à l'obtention du diplôme, et cela jusqu'à Bac +5. Il s'agit d'une sorte de « contrat » avec l'étudiant, afin que celui-ci aille jusqu'au terme de sa formation – ce qui, par principe, ne pose pas de problème en termes de niveau, puisque ces bourses sont réservées à des candidatures d'excellence.

D'autres programmes de formation d'excellence sont mis en place comme le programme de formation d'ingénieurs brésiliens. Le Brésil a formulé en 1999 une demande de coopération pour la formation d'ingénieur, c'est-à-dire au début du second cycle. Une centaine d'étudiants brésiliens par an sont ainsi accueillis pendant une année en France, pour une formation complémentaire, validée dans leur cursus d'origine. La plupart de ces programmes sont cofinancés par les pays d'origine des étudiants. Ceux-ci financent la totalité du coût, à l'exception de la couverture sociale, prise en charge par la France, qui

fournit aux élèves étrangers le statut d'étudiant boursier, et la protection y afférent (sécurité sociale, œuvres universitaires). Cette répartition des charges conduit les postes diplomatiques à préférer financer un plus grand nombre de bourses, uniquement sur le volet « couverture sociale » car moins coûteuses, que quelques bourses « à taux plein ». La tendance actuelle est donc de multiplier, avec les pays émergents, des programmes cofinancés. Mais il n'y a pas de programmes semblables avec les PMA.

Que deviennent les étudiants étrangers ayant réalisé leurs études en France ? Leur suivi n'est pas systématiquement assuré. Les ambassades ne mesurent pas toujours l'importance qu'il y a à tirer profit du « retour sur investissement » que représentent les étudiants formés en France, à leur retour dans leur pays. Néanmoins, un logiciel, « ASTER », a été mis en place il y a sept ans, dans chaque ambassade, pour faciliter cette action de suivi. Mais cet outil ne permet pas d'interactivité. Le MAE examine donc actuellement la possibilité d'utiliser Internet pour l'animation du réseau des anciens étudiants étrangers. Une incitation au suivi pourrait être instaurée en prévoyant, dans le financement de chaque bourse, un certain pourcentage réservé au financement des actions de suivi et d'animation du réseau des anciens boursiers.

Par ailleurs, il a été mis en place, en décembre 2000, à titre expérimental, un portail Internet pour les anciens chercheurs, « France contact ». Ce portail instaure l'amorce d'un suivi avant même l'arrivée en France du chercheur avec trois étapes : avant l'arrivée du chercheur, pendant son séjour en France, et lorsqu'il est rentré dans son pays. Le réseau a vocation à s'auto-animer : les chercheurs s'inscrivent et ont accès à une gamme de services : publications, contacts avec leurs laboratoires d'origine, etc. Le réseau est géré en partenariat avec l'ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technique), et la Fondation nationale Alfred Kastler (FNAK).

LE CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CNOUS)

Le CNOUS est un établissement public à caractère administratif doté de l'autonomie financière, sous double tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du ministère du budget dont le budget 2001 s'élevait à 779 704 261 euros soit plus de 5 milliards de francs. Créé par la loi du 16 avril 1955, il impulse et oriente l'action des centres régionaux, au nombre de 28, dont il contrôle la gestion. 16 centres locaux (CLOUS) et de nombreuses antennes complètent ce réseau présent dans la France entière.

Le CNOUS et les CROUS (régionaux) ont pour *mission d'aider au quotidien tous les étudiants à résoudre leurs problèmes matériels et d'accompagner leurs projets.*

Le CNOUS travaille en partenariat avec les universités et gère la vie quotidienne de 2 millions d'étudiants. Le CNOUS et les CROUS sont les premiers logeurs sociaux en France avec 150 000 étudiants hébergés, les logements étant attribués en priorité aux étudiants boursiers. Ils sont actuellement **près de 500 000 à bénéficier d'une bourse, soit environ 30 % de la population étudiante** relevant du ministère de l'éducation nationale. L'Etat finance à hauteur de 1,19 milliard d'euros.

Dans le domaine des relations internationales, le CNOUS et le réseau des CROUS *fournissent des services relatifs à la gestion d'une partie des boursiers étrangers et participent à des activités de promotion des échanges internationaux.* Une structure spécifique et uniquement dédiée à l'international a été créée pour organiser le séjour des étudiants étrangers et leur faciliter les formalités administratives d'arrivée.

Depuis 1964, le CNOUS *assure* ainsi en particulier *l'accueil, la gestion et le suivi des boursiers étrangers du gouvernement français (BGF), des boursiers sur convention* et, depuis 1987, *des boursiers des gouvernements étrangers et d'organismes internationaux* (plus de 10 000 au total dont 77 % du gouvernement français). Le CNOUS prend en charge leur arrivée à Paris et leur transfert vers les régions où les CROUS organisent leur installation. Il gère leur séjour jusqu'à la fin de leurs études en France en assurant diverses prestations personnalisées : restauration, activités culturelles, sport et loisirs.

La création récente du Conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers en France

La coordination entre les acteurs de l'accueil demeure l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre. La sagesse voudrait que les universités développent une véritable politique de relations internationales dotée de moyens, avec des structures fonctionnant comme des guichets uniques, c'est-à-dire répondant à la fois aux problèmes d'inscription universitaire, de logement en relation avec le CNOUS (cf. encadré sur le CNOUS, p. 33) et le CIES, et de certificat de séjour en relation avec les préfectures et ambassades des pays de résidence. Aujourd'hui, mis à part les étudiants étrangers boursiers, dont la gestion de l'accueil est confiée par le ministère des affaires étrangères à Egide (cf. encadré sur Egide, p. 45), les étudiants originaires des pays du Sud, qui font une démarche personnelle d'inscription à titre privé, suivent des circuits très variés, selon leur pays d'origine et les établissements d'enseignement interlocuteurs, conduisant souvent à s'inscrire dans une filière non choisie et là où la démarche aboutit, et pour un certain nombre à renoncer à leur projet au profit d'un autre pays.

Mais cette responsabilisation et organisation des universités va prendre du temps, et la coordination restera pendant encore quelques années un sujet de réflexion et de proposition. C'est dans cet esprit, semble-t-il, qu'a été installé, en mars 2002, à la suite des propositions du rapport Cohen, le Conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers en France auprès du ministre de l'éducation nationale (cf. encadré sur Le Conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers en France, ci-dessous), pour contribuer à l'efficacité des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics et au renforcement de la coordination entre ces différentes administrations.

LE CONSEIL NATIONAL POUR L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE

Le Conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers, placé auprès du ministre de l'éducation nationale, a été créé en mars 2002 à la suite du rapport d'Elie Cohen (juillet 2001) qui proposait un ensemble de mesures visant à améliorer les conditions matérielles et administratives d'accueil en France des étudiants étrangers.

Le Conseil est notamment composé de représentants des ministères de l'Enseignement supérieur et des Affaires étrangères, de représentants des conférences d'établissements d'enseignement supérieur, d'organismes intervenant dans la gestion de l'accueil des étudiants étrangers (Egide, EduFrance, le CNOUS...), ainsi que de personnalités choisies pour leurs compétences dans ce domaine. L'agence EduFrance assure le secrétariat des travaux.

Le Conseil a pour principaux objectifs :

- **de contribuer à l'amélioration de l'information de l'administration**, des institutions concernées et du public en réalisant des synthèses intégrant les indications fournies par les différentes sources statistiques disponibles et en formulant des recommandations méthodologiques visant à améliorer la cohérence entre ces différentes sources ;
- **de concourir à l'évaluation de l'efficacité des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics**, les établissements d'enseignement supérieur et l'ensemble des organismes concernés pour accroître le nombre d'étrangers accueillis, pour améliorer les conditions pédagogiques et matérielles de leur insertion et pour renforcer le rayonnement international de l'enseignement supérieur français à l'étranger ;
- **de contribuer au renforcement de la coordination entre les différentes administrations** et institutions concernées par l'accueil des étudiants étrangers en favorisant les échanges d'expériences et d'informations et en formulant des propositions d'amélioration des dispositifs mis en place aux différents niveaux de la chaîne de l'accueil.

Bilan de la politique d'accueil des étudiants étrangers

L'affichage d'une politique volontariste en 1998 a eu un effet de levier important en faisant prendre conscience à l'ensemble des acteurs des enjeux qui s'attachaient à positionner la France dans la vigoureuse compétition internationale et sur un marché de l'éducation de plus en plus mondialisé, où l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur est devenue un facteur clé de puissance et d'influence. A l'aide de l'ensemble des dispositifs, le MAE estime être parvenu à concilier les deux objectifs d'influence et de solidarité. Le bilan est cependant nuancé.

En 2000-2001, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités de France métropolitaine (141 700) a progressé de 9,8 % par rapport à l'année précédente, alors que les inscriptions des étudiants français ont tendance à diminuer. Entre 1985 et 2000, la prépondérance des Africains (49,9 % en 2000 contre 58 % en 1985) et en particulier des Maghrébins (28 % contre 33 %) s'est réduite au profit des Européens (28 % contre 17 %). La présence des étudiantes s'est fortement accrue au cours de ces quinze dernières années, passant de 34 % en 1985 à 51 % en 1999. Les efforts pour attirer les élites portent plus particulièrement sur les formations de 2^{ème} et 3^{ème} cycles, mais on relève une répartition à peu près équilibrée des étudiants étrangers inscrits dans les universités entre les trois cycles de l'enseignement supérieur. Le choix des filières d'accueil privilégie désormais les sciences, la gestion et le droit par rapport aux lettres et aux arts, ce qui montre une certaine évolution par rapport à l'image traditionnelle.

Loin derrière les grands pays européens pour l'accueil des étudiants étrangers, la France comble son retard et est en passe d'atteindre en 2002 le seuil symbolique de 200 000 étrangers étudiant sur son sol, dont 159 000 dans les universités, et de devenir le 2^{ème} pays européen d'accueil après la Grande-Bretagne.

Cependant, les Etats-Unis ou le Royaume-Uni mènent une politique volontariste d'identification des jeunes des PED à fort potentiel intellectuel, qui associent à l'offre de bourses d'études supérieures, des politiques actives d'accueil et de formation linguistique. Ces politiques compensent les difficultés d'obtention de visas qui existent pour accéder à l'enseignement supérieur de ces pays, et renforcent l'attractivité des pays anglo-saxons au détriment de l'influence traditionnelle de la France sur les pays francophones en développement. Ainsi, le nombre d'étudiants d'Afrique francophone subsaharienne fréquentant les établissements d'enseignement supérieur aux Etats-Unis a augmenté de 16 % en 1999-2000 et de 13 % en 2000-2001.

*
* *

En matière de formation, la coopération française sort progressivement du cadre des seuls accords inter-universitaires de contenu et d'objectifs souvent mal définis au profit de partenariats élaborés avec des partenaires locaux, avec des offres de collaboration ou d'échanges plus structurés et crédibles. L'effort du MAE dans le secteur de la formation reste cependant très modeste par rapport à l'ampleur des besoins et des moyens financiers qu'il serait nécessaire de mobiliser pour sortir de leur crise les systèmes d'enseignement des pays pauvres. Faut-il intervenir en conséquence dans un aussi grand nombre de pays ?

Les filières francophones forment de très petits nombres. Ces filières ne devraient-elles pas être financées principalement par les Etats partenaires, les fonds privés des entreprises, des banques de développement et des consortiums de bailleurs ? Une évaluation de leur impact et une étude sur le devenir des diplômés seraient nécessaires²⁸ pour en mesurer la pertinence au regard de l'objectif de développement.

Concernant les pays d'Afrique subsaharienne, francophones, notre présence dans 13 pays limite notre aide pour chacun d'entre eux. Un recentrage sur quelques pays et une aide plus significative pour élaborer une offre régionale de formations avec les autres partenaires et les bailleurs multilatéraux ne seraient-ils pas plus opportuns ?

²⁸ Comme vient de le faire récemment la DGCID : *Etudier en français en Europe centrale et orientale - évaluation des filières universitaires francophones (1990-2000)*.

L'ouverture internationale s'impose peu à peu comme un label de qualité des établissements d'enseignement supérieur. La construction de l'Europe de l'enseignement supérieur et la recomposition de nos formations supérieures accélèrent ce mouvement. L'accueil des étudiants étrangers connaît désormais une évolution positive, mais la situation reste fragile, en particulier en ce qui concerne les étudiants en provenance de l'Afrique subsaharienne et des PMA, pour lesquels le MAE n'a pas mis en place de dispositifs spécifiques pour favoriser leur venue. Les universités de leur côté doivent jouer un rôle plus actif, dans le cadre de leur politique internationale, pour développer une offre de formation qui réponde à la demande de ces étudiants, et pour améliorer leur structure d'appui à l'accueil. Il est enfin nécessaire de renforcer encore davantage la coordination entre les multiples acteurs concernés : les établissements d'enseignement supérieur, le CNOUS (*cf. encadré sur le CNOUS, p. 33*), Egide, EduFrance, les pôles universitaires européens, et le CIEP.

*

* *

2.2. La coopération dans le domaine de la recherche

La politique française de coopération dans le domaine de la recherche est sous la double responsabilité du ministère des affaires étrangères et du ministère de la recherche. Chacun a mis en place ses propres dispositifs de coopération, qui sont à la fois complémentaires et concurrents. Le dispositif français a par ailleurs l'originalité de disposer des deux organismes de recherche finalisée dédiés à la recherche pour et sur le développement. La recherche sur le développement menée au sein des universités est mal connue. Enfin, certains organismes indépendants à vocation universitaire et scientifique développent eux aussi leurs propres programmes.

2.2.1. Les interventions en faveur des activités de recherche dans les pays en développement

- **Les interventions du ministère des affaires étrangères**

La coopération du MAE avec les pays du Sud a pour objectif de structurer et participer à l'élaboration de politiques de recherche *sur et pour* le développement, tout en consolidant le rayonnement international de la recherche française. La priorité est à la construction de partenariats, par une démarche incitative et fédératrice, articulée autour de quelques programmes innovants. Il s'agit de construire au plan bilatéral et éventuellement régional des séquences d'instruments de coopération, visant à consolider et élargir les partenariats de recherche entre équipes françaises et étrangères et à les articuler avec des mécanismes favorisant l'échange et l'accueil de jeunes chercheurs.

Cette coopération s'appuie sur des programmes ayant pour objectif d'aider à la formation de jeunes chercheurs, de les faire participer à des programmes de recherche thématiques ; d'associer les équipes du Nord aux équipes du Sud sur des programmes innovants ; et d'aider à la mise en place de réseaux, de pôles de compétence et de plates-formes scientifiques permettant de stabiliser les équipes, et de mettre en place un environnement propice à leurs travaux. Depuis l'année 2000, on observe une relance de la recherche avec les pays du Sud financée pour l'essentiel sur le fonds de solidarité prioritaire (FSP). Il y a environ 29 millions d'euros consacrés aujourd'hui à la recherche sur le FSP (cf. encadré "*Projets de coopération dans le domaine de la recherche avec les pays de la zone de solidarité prioritaire, financés sur le fonds de solidarité prioritaire*", p. 40), soit environ 9 millions d'euros annuels.

Le programme **CORUS** de coopération pour la recherche universitaire fait partie de ces initiatives importantes. Créé en 2001, CORUS prend la suite du programme **CAMPUS** qui, de 1986 à 2001, a financé 132 projets dans 30 pays du « champ » (cf. encadré "*Le programme CAMPUS (1986-2001) - Coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique*", p. 38). En 2001, 30 universités et 9 institutions d'enseignement supérieur ou de recherche français étaient impliquées dans une relation de partenariat scientifique avec 24 universités et 5 institutions d'enseignement supérieur ou de recherche d'Afrique subsaharienne ou de l'Océan indien. CORUS est étendu à l'ensemble de la ZSP et soutenu par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP). Le comité CORUS, organe de décision, succède au comité CAMPUS dans une configuration qui identifie mieux le comité scientifique du comité de pilotage. Il s'inscrit donc dans la continuité du précédent programme, dont on a seulement élargi la portée, avec la fusion du « champ » et du « hors champ » suite à la réforme de la coopération. CORUS est très proche des **actions concertées incitatives du ministère de la recherche**, dont la mise en œuvre implique un appel à propositions de recherche auprès des communautés scientifiques cibles, sur la base de thématiques identifiées par des experts et approuvées par le ministère des affaires étrangères.

Le programme s'est fixé quatre grands objectifs : mettre en œuvre une recherche scientifique d'excellence, productrice de savoir nouveau ; promouvoir une dynamique d'échanges et de travail en commun entre les communautés scientifiques des pays du Sud et les communautés scientifiques françaises ; contribuer à la formation à la recherche et par la recherche des cadres nationaux des

universités, grandes écoles, établissements de recherche des pays du Sud ; et, enfin, mettre l'excellence scientifique au service du développement. Pour mener à bien ces objectifs, le programme CORUS s'appuie sur un FSP de 4 millions d'euros pour la période 2002-2006, dont 91,6 % seront destinés au financement des projets de recherche, avec la priorité donnée aux investissements humains. Mais, si les fonds dégagés sont sensiblement supérieurs à ceux du programme CAMPUS, ils sont désormais dilués sur l'ensemble de la ZSP, et non plus seulement sur les pays du « champ ». Deux grandes composantes structurent le projet : une composante recherche scientifique, pour laquelle neuf thèmes généraux ont été identifiés et une composante management, portant sur les activités relatives à la gestion de projet.

LE PROGRAMME CAMPUS (1986-2001) **(Coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique)**

Objectifs

Dans un contexte de crise scientifique en Afrique subsaharienne et à Madagascar, liée au poids grandissant de la dette publique et à la forte dégradation des budgets de la recherche, le programme CAMPUS, créé en février 1987, « vise à donner aux universités francophones d'Afrique et de l'Océan indien une possibilité nouvelle d'assurer leur mission de recherche concourant à leur mission de formation ».

On peut distinguer deux grandes phases. De **1986 à 1993**, les **objectifs initiaux** du programme sont de **créer des pôles d'excellence** de niveau international **dans les universités** du « champ » et d'**implanter des programmes de recherche utiles au développement**. Il s'agit également d'**appuyer des équipes**, non des individus, et de prévoir la continuation de leurs activités à l'issue du projet CAMPUS ; de renforcer la coopération entre les laboratoires africains et malgaches ; et de favoriser l'émergence de l'alternative régionale face aux résultats insuffisants des projets nationaux. Alors que le but initial du programme était de stimuler la création de pôles d'excellence, il a dérivé, devenant parfois une simple réponse à des besoins de base de certaines universités.

À **partir de 1994**, on assiste à un recentrage des objectifs et à un réajustement des priorités dans trois directions prioritaires : **privilégier la dimension formation** des projets ; valoriser **la mise en réseaux des unités de recherche** ; **diversifier et élargir les projets** à d'autres pays, d'autres champs sectoriels et d'autres partenaires.

Fonctionnement et moyens

Le programme CAMPUS, géré par le ministère de la coopération, était doté d'une instance d'investigation, de conseil et d'évaluation : le comité CAMPUS. Il a bénéficié de financements du Fonds d'aide et de coopération. De 1986 à 2000, le programme a bénéficié de sept autorisations de programmes pour un montant total de 75,85 millions de francs.

Utilisation des financements

Le programme a donné lieu à 132 projets. 16 pays africains et malgache sur 30 pays du champ en ont bénéficié, ainsi que la Namibie (hors champ). Un premier groupe de **3 pays – Cameroun, Sénégal et Madagascar – a, à lui seul, bénéficié de 50 % des financements**. Un deuxième groupe, constitué du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo, a reçu 30 % des financements, avec des AP se situant autour de 5 millions de francs par pays. Dix autres pays – la Mauritanie, le Congo, le Mali, la Guinée, le Niger, le Tchad, le Gabon, le Centrafrique, le Burundi et la Namibie – se sont partagé les 20 % des financements restants, avec des AP de 0,6 à 2 millions de francs.

La répartition des financements par domaines et disciplines scientifiques s'est faite à peu près à parts égales entre les grands domaines scientifiques : agriculture (22,3 %), santé (18,6 %), sciences de l'ingénieur (22,1 %), sciences de la terre et de l'atmosphère (15,8 % + 3,5 %), sciences de la ville et sciences de l'homme (6,4 % + 9,2 %).

Bilan

Le programme CAMPUS a suscité un fort intérêt des universitaires africains et malgaches. Selon un rapport récent d'évaluation²⁹, il a bien contribué à la formation à la recherche, si l'on en juge par la qualité des publications dans les revues scientifiques. Il a permis de structurer des équipes et des synergies formation-recherche-développement. Enfin, il a donné une réelle importance à la recherche appliquée.

Cependant, l'objectif central du programme de créer des pôles d'excellence de niveau international n'a été que partiellement atteint. L'introduction des équipes du Sud dans la communauté scientifique internationale est nettement inférieure aux attentes. Par ailleurs, le comité CAMPUS a souffert de l'absence d'unité de vue sur l'objectif central du programme entre ses membres, divisés entre partisans de l'excellence scientifique et partisans d'une réponse aux besoins de base du plus grand nombre possible d'universités.

Citons également le PRUD, programme de recherche urbaine pour le développement, financé sur le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) à hauteur de 2,29 millions d'euros (15 millions de F.) sur trois ans (2001-2004), concernant 32 équipes – 24 équipes du Sud et 8 équipes du Nord – travaillant sur les trois continents : Asie, Afrique, Amérique Latine. Le PRUD a pour objectifs de relancer la recherche urbaine pour le développement, de produire des connaissances sur des thématiques nouvelles et de produire une expertise sur ces thèmes au service du développement. Le programme, coordonné par le GEMDEV comme opérateur scientifique et par l'ISTED comme ensemblier, comporte deux axes : les projets d'aménagement et de gestion urbaine (leurs modalités de conception et mise en œuvre et leur compatibilité dans les domaines de la métropolisation, de l'environnement et du patrimoine, et de la réalisation d'infrastructures et de services urbains), et les stratégies des acteurs dans les actions d'aménagement et de gestion urbaine.

Dans le domaine médical, le MAE apporte son soutien à la recherche dans le domaine des maladies transmissibles des pays du Sud (bactériologie, virologie, parasitologie et mycologie). Le MAE finance un réseau d'assistance technique de chercheurs (49 en 2002) mis à la disposition des centres de recherche dans 11 pays du SUD, et principalement en Afrique, ainsi que plusieurs projets de recherche sur le FSP. Citons en particulier un FSP de 5 millions d'euros consacré à l'aide coordonnée à la recherche sur le VIH/Sida, et un FSP de 6,75 millions d'euros d'appui au réseau de surveillance des résistances microbiennes dans la zone de la ZSP.

Plusieurs autres domaines scientifiques d'intérêt majeur pour le développement durable des pays du Sud font également l'objet d'un soutien financier (*cf. encadré "Projets de coopération dans le domaine de la recherche avec les pays de la zone de solidarité prioritaire, financés sur le fonds de solidarité prioritaire", p. 40*) : la recherche agronomique avec le programme DURAS, de développement durable dans les systèmes de recherche agricole du SUD (4 millions d'euros) et l'appui aux centres internationaux de la recherche agronomique (GCRAI), la recherche sur les interactions entre la population, le développement et l'environnement (programme PRIPODE) et le domaine des sciences de l'homme et de la société (projet d'appui aux échanges scientifiques France-Maghreb : 3 millions d'euros).

Le MAE finance par ailleurs un réseau de 28 instituts et des centres de recherche en sciences humaines et sociales (dont 11 sont voués à l'archéologie), installés dans plusieurs pays pour un budget total annuel de 7 millions d'euros (46 millions de F.). Les premiers, nés au début du siècle, étaient d'abord voués aux études classiques (littérature, histoire, archéologie) à Damas, Istanbul, Téhéran et Mexico. Avec la décolonisation et le développement des sciences sociales, les centres qui ont été créés plus récemment ont intégré les études sur le monde contemporain, la plupart sont devenus multidisciplinaires, ont une vocation régionale et développent des programmes de coopération avec les pays partenaires. Parmi les plus récentes créations, citons l'Observatoire des sciences sociales en Argentine, l'Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est à Bangkok, et le Centre de recherche en sciences sociales de Pékin. Une réforme des centres de recherche de la Méditerranée a été engagée avec le ministère de l'éducation nationale, visant à rationaliser le dispositif et à lui donner une plus grande cohérence.

Ce réseau assure une présence scientifique française permanente à l'étranger qui permet de construire les indispensables réseaux entre les communautés scientifiques du Nord et du Sud. Mais ils doivent pour cela non seulement entretenir des liens étroits et des échanges réguliers avec les établissements et les équipes de recherche locales, mais aussi être en phase et en relation avec la communauté scientifique française qui travaille sur les objets de recherche dont ils se sont saisis, ce qui n'est pas toujours le cas. Le rattachement exclusif de ces centres au ministère des affaires étrangères ne favorise pas cette exigence d'intégration et de qualité scientifiques des travaux qui sont menés.

²⁹ Cf. évaluation du programme CAMPUS - DGID - MAE, 2000.

Projets de coopération dans le domaine de la recherche avec les pays de la zone de solidarité prioritaire, financés sur le fonds de solidarité prioritaire <i>(en cours ou en instance au 1^{er} janvier 2002, en millions d'euros)</i>	
I - Projets inter-Etats devant se terminer en 2002	Engagements financiers
Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (PRASAC)	3,049 M€
Projet de recherche sur les forêts d'Afrique (FORAFRI)	1,372 M€
Programme de coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique (CAMPUS)	1,524 M€
Soutien aux communautés scientifiques du Sud (AIRE Développement)	1,829 M€
Coopération scientifique et recherches sur l'évolution de la vie politique, de l'économie, de la société et de la ville en Afrique	1,524 M€
Appui à la diffusion de l'information scientifique et technique dans les pays du champ	2,287 M€ sur 24 mois
Total des projets Inter-Etats devant se terminer en 2002	13,109 M€
II - Projets inter-Etats en cours	
Projet de recherche sur la gestion de la résistance chez les insectes du cotonnier en Afrique de l'Ouest (GERICO) Nouvelles méthodes de lutte	0,686 M€
Recherche sur la culture durable du cacao en Afrique de l'Ouest et du Centre	1,067 M€
Appui à la direction scientifique et aux programmes de recherche conduits par le CIRDES en Afrique de l'Ouest	1,067 M€
Programme de coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique (CAMPUS)	1,806 M€
Programme de coopération pour la recherche universitaire et scientifique (CORUS, ex-CAMPUS)	3,994 M€
Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD)	2,287 M€
Programme de recherche sur les interactions entre la population, le développement et l'environnement (PRIPODE)	1,098 M€
Appui au renforcement des capacités africaines en recherche et en expertise économiques	6,738 M€
Total des projets Inter-Etats en cours	19,810 M€
III - Projets inter-Etats prévus pour 2003	
Appui à la recherche pour l'amélioration des agricultures familiales en zone des pays de la SADC	0,244 M€
Formation et recherche pour l'appui au développement durable du secteur « forêt environnement » en Afrique centrale	1,6 M€
Renforcement de cinq laboratoires de recherche vétérinaire en Afrique pour la surveillance et le contrôle des maladies animales	1,6 M€
Programme Eau Maghreb	0,305 M€
Promotion du développement durable dans les systèmes de recherche agricole du Sud – DURAS	0,609 M€
Patrimoine, recherche et développement. Appui au renforcement des capacités nationales de recherche et de formation en archéologie dans les pays de la ZSP	4,5 M€ sur 36 mois
Aide à la structuration et au développement des systèmes d'information et de communication dans les structures d'enseignement supérieur et de recherche	3 M€ sur 36 mois
Projet d'appui aux échanges scientifiques France-Maghreb dans le domaine des sciences de l'homme et de la société	3 M€ sur 36 mois
Renforcement des compétences en mathématiques appliquées et en STIC dans les équipes de recherche d'Afrique et de la Méditerranée (MASTIC)	1,474 M€
Appui à la recherche du virus Ebola	0,85 M€ sur 3 ans
Appui à l'ANRS	5 M€ sur 3 ans
Total des projets Inter-Etats prévus pour 2003	20,932 M€

IV - Projets inter-Etats à l'étude	Engagements financiers
Gestion durable de la ressource en eau dans le système de la vallée du Rift Est-africain	0,274 M€
Aide à la mise en place de réseaux de Culture scientifique et technique	
IV - Projets " Etats "	Engagements financiers
CAMEROUN : appui aux programmes de recherche agronomique par filière de production	1,524 M€
COTE D'IVOIRE : appui à la recherche agronomique.	2,286 M€
GUINEE : Appui aux recherches agronomiques, zootechniques et halieutiques	1,829 M€
SENEGAL : Appui à la recherche dans le domaine de l'information scientifique et technique	0,762 M€
BENIN : Projet d'appui à la recherche cotonnière du Bénin, (PARCOB)	0,762 M€
MADAGASCAR : Forum de la recherche à Madagascar (FORMA) Projet d'appui institutionnel à la recherche agronomique et environnementales	0,609 M€
MOZAMBIQUE : Relance d'une capacité de recherche agricole au Mozambique.	0,760 M€
MALI : Développement des ressources humaines du système national de recherche agricole	1,8 M€
TUNISIE : Développement et organisation de la recherche pour une agriculture durable – DORAD	1,9 M€
BURKINA FASO : Appui au développement de la recherche au Burkina Faso	1,8 M€
TANZANIE : Réhabilitation et mise en valeur du site de Kilwa	0,611 M€ sur 36 mois
TUNISIE : Dougga et la région numide – projet intégré de valorisation du site archéologique de Dougga et de sa région	2,5 M€ sur 48 mois
CAMBODGE : Site d'Angkor : patrimoine et développement	2,637 M€ sur 48 mois
YEMEN (avec possibilité d'extension à la zone : péninsule arabique et corne de l'Afrique) : Projet de soutien à la recherche en sciences sociales et humaines, à l'archéologie et à la préservation et la mise en valeur du patrimoine.	<i>A déterminer</i>
MAROC : Valorisation de la recherche auprès de l'industrie et mise à niveau des entreprises marocaines	3,863 M€ sur 36 mois
CUBA : Programme de recherche intégré franco-cubain dans 4 domaines prioritaires : santé, agronomie, biotechnologie, environnement et eau.	1,067 M€ sur 36 mois
VIETNAM :	
Appui au développement de la recherche en santé publique	2,000 M€ sur 36 mois
Appui au développement de la recherche en sciences de l'ingénieur	<i>A déterminer</i>
Ecoles scientifiques et programmes d'orientation et d'information sur la recherche (E.S.P.O.I.R.)	1,220 M€

- **Les actions du ministère de la recherche**

Dans les années 80, le ministère de la recherche a tenté d'initier plusieurs réseaux pour créer une synergie entre les formations de doctorats, centres et équipes de recherche qui travaillaient sur les pays en développement.

Ces réseaux ont été institutionnalisés par la création de trois groupements d'intérêt scientifique couvrant l'hexagone. Vingt ans plus tard, seul le GEMDEV, créé en 1983 au niveau des universités de la région Ile-de-France, subsiste. Le GEMDEV est interuniversitaire et interdisciplinaire. Il initie des thèmes de recherche, organise des séminaires publics et contribue à la diffusion des résultats des recherches.

Le GEMDEV rassemble aujourd'hui une cinquantaine de formations doctorales et équipes de recherche dans le secteur des sciences humaines et sociales, qui travaillent sur l'analyse de la mondialisation, l'étude des pays en développement, ainsi que sur les conceptions, réalités, institutions et politiques du développement. Il regroupe environ 500 enseignants-chercheurs. Il a noué des partenariats avec le CIRAD et l'IRD, ainsi qu'avec les équipes de recherche universitaire de province traitant des mêmes domaines de recherche.

Depuis sa création, le GEMDEV a cherché à développer des coopérations avec des partenaires travaillant sur les mêmes domaines de recherche, en particulier avec les enseignants et les chercheurs du Sud. Il a mené plusieurs recherches en collaboration avec le CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, organisme panafricain basé à Dakar), mais également avec des partenaires du CLACSO³⁰, du Brésil, du Mexique, du Maghreb et de quelques pays d'Asie. Il a également établi des liens avec l'EADI, l'association européenne des instituts de recherche et de formation en matière de développement, qui regroupe, dans le domaine des sciences humaines et sociales, des chercheurs de tous les pays européens, et noué des échanges avec les organisations internationales telles que la Commission européenne, le Bureau international du travail, la Banque mondiale, l'OCDE, l'Agence universitaire de la francophonie, et le ministère français des affaires étrangères.

Il s'est également attaché à mettre en place un partenariat avec d'autres acteurs du développement dont les ONG, ainsi qu'avec la COCODEV, commission coopération-développement, et le HCCI.

Le GEMDEV est actuellement le seul réseau d'envergure sur l'hexagone travaillant sur le développement. Le maillage des équipes travaillant sur le développement au niveau de l'ensemble des universités n'est pas pour autant assuré. Faut-il relancer la création d'autres groupements d'intérêt scientifique pour cela ? Le GEMDEV pourrait également acquérir une envergure nationale, mais ce changement d'échelle nécessiterait une impulsion forte du ministère de la recherche et des moyens plus conséquents.

Plus récemment, le ministère de la recherche a mis en place les *actions concertées incitatives* (ACI), qui viennent soutenir les équipes de la recherche publique et sont complémentaires de l'animation scientifique menée par les organismes de recherche. Ces ACI permettent l'élaboration de programmes de recherche destinés à favoriser de nouvelles collaborations disciplinaires, l'émergence de disciplines nouvelles, la formation de nouveaux spécialistes, et le renouvellement de l'approche scientifique des grandes questions posées par notre société. Elles sont financées principalement par le fonds national de la science (FNS) et mettent en œuvre un certain nombre de moyens : des crédits fléchés sur avis du Conseil scientifique ou après réponse à des appels à propositions sur les thèmes de recherche reconnus comme prioritaires ; des opérations de mise en réseau ; le fléchage d'allocations de recherche ; des aides au financement de post-doctorants étrangers ; des "aides à projets innovants", attribuées à un ou plusieurs jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs, appartenant à des disciplines différentes et s'associant pour la réalisation d'un projet.

Ainsi, des collaborations en réseaux sont mises en œuvre sur des domaines précis, pouvant associer chercheurs du Nord et du Sud. C'est le cas du programme PAL+ de recherche (*cf. encadré sur le programme PAL+, p. 43*) sur le paludisme et maladies transmissibles associées pour les pays en développement, ou encore l'ACI « eau et environnement », conçue pour développer de nouvelles approches thématiques et pour favoriser la mise en place de chantiers multidisciplinaires en France et à l'étranger sur l'évolution des ressources, les risques hydrologiques (inondation, sécheresse) et la dégradation de la qualité des eaux de nappes et de rivières.

³⁰ Consejo latinoamericano de ciencias sociales, à Buenos Aires.

LE PROGRAMME PAL+

Objectifs

Lancé en 1999 par le ministère de la recherche, le programme VIHPAL, de « *recherche sur le VIH/sida et sur le paludisme* », est devenu, en 2001, PAL+, programme de « *recherche sur le paludisme et son association à d'autres maladies transmissibles, pour les pays en développement* », après que le domaine de l'infection à VIH eut été entièrement confié à l'Agence nationale de recherche sur le sida. La mission de ce programme est de mettre en place une coordination nationale de la recherche sur le paludisme en France et de développer un dispositif durable de réseaux de recherche entre la France et les pays du Sud.

Participants

Au total, 73 équipes de recherche françaises (de l'IRD, des Instituts Pasteur, de l'INSERM, du CNRS, des Universités, du Service de Santé des Armées et de l'INED), et 47 équipes du Sud ont participé aux actions 1999-2001 sur le paludisme. Concernant les pays en développement, tous les continents sont concernés. La participation africaine est la plus forte, avec 10 pays d'Afrique francophone, représentant 31 équipes (une du Bénin, 3 du Burkina Faso, 4 du Cameroun, 5 de Côte d'Ivoire, une du Congo, une du Gabon, 2 du Mali, et 11 du Sénégal, 2 de République Centrafricaine et une de Madagascar), ainsi que 3 pays d'Afrique anglophone, représentant 6 équipes (une au Soudan, une en Afrique du Sud et 4 au Kenya).

Fonctionnement et actions

Le programme PAL+ fonctionne sur un système d'appels à proposition. Pour l'année 2001, le Comité scientifique a retenu 22 projets tous conduits par un coordonnateur français et un coordonnateur du Sud. Au total, entre 1999 et 2001, le programme a retenu 41 projets de recherche pluriannuels. Pour mener ses actions, le programme PAL+ dispose d'un budget annuel d'environ 32 millions de Francs, financé sur les crédits du Fonds national pour la science (FNS), dont 24 millions sont consacrés directement au financement des projets, sous forme d'allocations.

Le programme a donné la priorité au développement de projets mettant en réseaux les équipes des établissements de recherche français, et conduits en partenariat entre la France et les pays du Sud, ainsi qu'aux rapprochements et interactions entre composantes de la recherche biomédicale. De même, les projets innovants ou menés par des équipes nouvellement impliquées ont été encouragés, en vue de leur intégration, à terme, aux réseaux de recherche. Le programme PAL+ soutient la recherche clinique, épidémiologique, thérapeutique, socio-anthropologique et en santé publique.

Une démarche visant à favoriser l'installation et l'autonomisation des chercheurs du Sud

La finalité du programme est de participer au développement de centres régionaux destinés à devenir des lieux de recherche et de formation compétitifs. Pour ce faire, l'action a intégré une politique de formation des chercheurs des équipes des pays partenaires, à travers des échanges de compétences et le transfert de technologies de pointe, des missions de courte durée de chercheurs dans des laboratoires français et du Sud, des enseignements sur des domaines de pointe de la recherche dans le cadre des ateliers de PAL+, et la participation à des rencontres internationales. En outre, le ministère de la Recherche a attribué 12 allocations de recherche aux doctorants dont le sujet de thèse répond aux priorités de recherche du programme. Enfin, le programme PAL+ a organisé divers cours et colloques.

Des ateliers sont organisés pour rapprocher les équipes autour de discussions sur les domaines prioritaires et pour coordonner les actions à mener. Ils sont animés par les responsables de grands projets fédérateurs qui s'entourent des chercheurs impliqués et représentatifs des pays concernés. Pour les chercheurs français, ils sont une confrontation aux problématiques de santé que rencontrent les pays du Sud. Pour les chercheurs des pays en développement, ils sont des lieux de formation. Ces réunions sont tenues essentiellement dans les pays du Sud pour sensibiliser la communauté scientifique aux problématiques de ces pays. Ils portent sur quatre thématiques : médicament et chimiorésistance ; pathogénèse des manifestations graves du paludisme ; contrôle des vecteurs ; aspects socio-culturels et socio-économiques d'acceptance des mesures de contrôle du paludisme.

- **Les actions conjointes du ministère des affaires étrangères et du ministère de la recherche**

Les *programmes d'actions intégrées* (PAI) sont, quant à eux, financés et administrés conjointement par le MAE, le ministère de la recherche et le ministère de l'éducation nationale. La gestion en est confiée à EGIDE (*cf. encadré sur EGIDE, p. 45*). Ces PAI s'adressent aux laboratoires de recherche publics ou privés pour des projets de recherche établis conjointement par deux équipes, l'une française et l'autre étrangère, bénéficiant du soutien financier des deux pays. L'objectif principal est de développer la mobilité et la formation par la recherche de jeunes scientifiques, les publications communes et les thèses en cotutelle ou en alternance. Les soutiens alloués sont destinés à financer le « surcoût international » des projets, c'est à dire les frais de transport et de séjour, à l'exclusion de toute rémunération de personnel et dépense de fonctionnement ou investissement. Ils concernent par ailleurs essentiellement les mobilités courtes et sont accordés pour une durée de deux années maximum. En 2001, les crédits accordés au titre des PAI à des pays de la ZSP se sont élevés à 31,9 millions de francs. Les principaux bénéficiaires ont été l'Algérie (14,6 MF), le Maroc (6,6 MF), la Tunisie (6,3 MF), le Liban (1,3 MF) et l'Afrique du Sud (1 MF). EGIDE s'est également vu confier la gestion du programme COFECUB de coopération en matière de recherche avec le Brésil, d'un montant de 760 000 euros par an.

Les actions intégrées contribuent assez efficacement à la formation doctorale et à la circulation des doctorants en leur permettant des séjours dans les équipes de recherche d'accueil en France. Mais elles ne sont pas exemptes de critiques. Un séminaire organisé en janvier 2002 par le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'éducation nationale a permis de dresser un bilan de la coopération en sciences humaines et sociales avec les pays du Maghreb, et en particulier des programmes d'actions intégrées. Les actions intégrées dans ces pays conduisent à une parcellisation des actions de formation et de recherche, sans effet de masse au niveau des équipes et sans grande visibilité des travaux. Elles contribuent aussi parfois à maintenir des féodalités car les comités qui les gèrent, qui sont des comités mixtes avec les représentants de la communauté scientifique des pays partenaires, sélectionnent des projets en intégrant en amont une certaine censure à l'égard de projets et sujets de recherche qui ne seraient pas admis par leurs autorités politiques. Ces comités ont ainsi une fonction relativement conservatrice, de routinisation des rapports, et pas toujours d'innovation, alors que les objets mêmes de recherche doivent être renouvelés, et porter aussi sur des enjeux de nature politique. Ainsi, par exemple, les actions intégrées avec l'Algérie ne comportent pas de projet sur la jeunesse, sur la misère des grandes villes, sur les bidonvilles, les mafias ou la rente pétrolière, et dans l'ensemble du Maghreb, aucun projet ne porte sur les rapports entre le droit positif et la charia.

Il n'y a pas, dans les pays du Maghreb, de construction d'un champ intellectuel universitaire en sciences sociales, autonome par rapport à l'Etat, qui produise du sens pour les populations. Il y a instrumentalisation des sciences sociales, et tous les thèmes de recherche sont imposés par le politique : l'économisme a été mis en avant, la gouvernance, les politiques d'ajustement structurel, et tous les questionnements sur la société ont été mis soigneusement de côté.

L'évaluation et la décision relatives au choix des actions intégrées avec les pays du Maghreb doivent donc devenir plus indépendantes des institutions politiques. Il faut certes que la société civile des chercheurs s'implique davantage dans la gestion de la recherche pour lui donner son autonomie scientifique, mais au niveau français cette question sensible doit également être traitée au niveau des comités mixtes.

Mises à part ces réserves circonscrites aux programmes avec le Maghreb, les PAI constituent un dispositif très intéressant de coopération qui justifie leur extension à de nombreuses régions du monde.

Le MAE envisage de renforcer le dispositif de PAI avec plusieurs objectifs. Tout d'abord en améliorant le suivi et l'évaluation des programmes en s'appuyant sur le réseau des conseillers d'action scientifique et technique, ensuite en articulant les PAI avec les programmes de coopération universitaire de bourses de thèses en co-tutelle, et en mettant en place des réseaux en vue de la constitution de l'espace européen de la recherche. En dynamisant enfin les liens avec le secteur privé pour la valorisation technologique.

EGIDE

Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux

Association à but non lucratif de 240 salariés, Egide assure la gestion des moyens de coopération de l'Etat ainsi que d'autres acteurs de la coopération internationale (laboratoires de recherche, universités, collectivités, etc.).

Egide a pour mission d'organiser le séjour d'hôtes étrangers ou français, qu'ils soient étudiants, stagiaires, experts, chercheurs, professionnels de tous domaines, personnalités du monde économique ou politique. Cela comprend l'accueil à l'arrivée, l'aide à la recherche d'un logement, l'assistance aux formalités administratives et la gestion de conventions avec les mandants. 30 000 personnes sont accueillies annuellement (dont 21 000 boursiers et stagiaires) ; 10 000 missions d'experts français à l'étranger ont été organisées en 2001.

Egide est le premier opérateur du ministère des affaires étrangères pour les programmes de mobilité internationale. L'association gère les *bourses* attribuées aux *étudiants et stagiaires étrangers* (programme Eiffel), ainsi qu'aux étudiants et jeunes chercheurs français en formation à l'étranger (bourses Lavoisier et bilatérales) ainsi que les *déplacements et séjours des chercheurs* dans le cadre des programmes d'actions intégrées (1371 PAI en 2001). Elle gère également les *invitations* de personnalités étrangères invitées en France pour des visites ou conférences et les *missions d'experts* français à l'étranger. Egide est ainsi l'interlocuteur direct des postes diplomatiques. Le volume d'activité global confié par le ministère des affaires étrangères à Egide s'élevait en 2001 à 104,2 millions d'euros.

- **Les actions conduites en partenariat avec des organismes publics**

Enfin, certains organismes publics développent d'autres initiatives et dispositifs de coopération scientifique entre le Nord et le Sud. C'est le cas de l'agence universitaire de la francophonie (AUF) qui soutient le programme « *actions de recherche concertées* » (*ACR*), financé sur le fonds francophone de la recherche. L'objectif général des ACR est de *permettre aux meilleures équipes de recherche des pays francophones du Nord et du Sud*, sélectionnées sur un dossier répondant à un appel d'offres, *de réaliser un projet commun de recherche* sur un thème scientifique précis. Il s'agit plus spécifiquement de promouvoir la science dans l'espace francophone, de créer de nouvelles dynamiques de recherche Nord-Sud, de publier des résultats en commun, et d'organiser de séminaires et colloques locaux, régionaux et internationaux.

Chaque ARC est constituée d'environ 5 à 10 équipes pour une durée de quatre ans, avec un financement annuel de 500 KF, dont les deux tiers sont destinés aux équipes du Sud. À la fin de l'année 2000, 8 ARC étaient opérationnelles, intégrant 93 équipes de recherche, dont 76 équipes du Nord et seulement 17 du Sud (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Maroc, Togo, Tunisie, Vietnam). Mais, ces actions n'ont pas donné pleinement satisfaction. Leur réforme devrait déboucher sur l'intégration de la dimension partenariat avec le Sud dans le *programme des réseaux thématiques de recherche*.

AIRE Développement (Agence pour l'investissement dans la recherche à l'étranger pour le développement) constitue un autre programme d'appui spécifique aux équipes du Sud. Cette *agence*, créée en 1993, revêt la forme d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS), géré par l'IRD, associant huit organismes de recherche français³¹. L'objectif est ici d'apporter une aide, financière et scientifique, à de jeunes équipes, en vue de leur permettre de se structurer, de se consolider et d'accéder, à terme, à une plus grande autonomie et créer ainsi une capacité locale d'expertise. AIRE Développement, qui a bénéficié depuis 1997 de 19 millions de francs, soutient actuellement dans 17 pays 36 équipes (dont 11 en Afrique subsaharienne) regroupant 260 chercheurs issus d'une soixantaine de laboratoires de recherche d'institutions du Sud.

Ce dispositif répond de manière originale et adaptée à ses objectifs, et a l'avantage d'associer la plupart des grands organismes de recherche français. Mais l'action est encore timide par rapport à l'importance des besoins, et limitée aux organismes français. Il conviendrait, pour accroître les moyens et l'efficacité du dispositif, de l'ouvrir aux partenaires européens.

2.2.2. *L'accueil des enseignants chercheurs étrangers*

- **L'accueil des enseignants chercheurs étrangers**

L'accueil des enseignants chercheurs fait partie des actions traditionnelles qui contribuent à la fois à la formation à la recherche et à l'insertion des chercheurs du Sud dans les réseaux de niveau international.

Depuis les années 90, les universitaires et chercheurs français ont, de façon récurrente, alerté les pouvoirs publics sur la "fuite" des élites scientifiques et universitaires des pays en voie de développement ou émergents, qui jusque-là étaient principalement formés en France, vers les pays anglo-saxons. Cette évolution est principalement due aux difficultés administratives et à des conditions d'entrée et de séjour en France trop contraignantes. De ce fait, les laboratoires de recherche et les universités françaises se sont souvent trouvés empêchés d'accueillir des collègues étrangers car ils éprouvaient des difficultés souvent insurmontables à obtenir un simple visa pour des séjours ponctuels, même de très courte durée. Face à ces contraintes, bon nombre de chercheurs et d'enseignants étrangers ont préféré mettre leurs compétences au service de pays plus accueillants.

La loi du 11 mai 1998 qui prend acte des propositions du rapport Weil (*cf. encadré "Résumé des propositions relatives à l'accueil des étudiants étrangers en France, présentées dans les rapports les plus récents, p. 28*) réduit ces difficultés en créant la carte de séjour temporaire "scientifique" délivrée aux chercheurs et enseignants étrangers du supérieur. Les conditions d'accès au territoire français, de séjour et de rapprochement de la famille ont été considérablement simplifiées. Il suffit que l'organisme d'accueil délivre à la personne invitée un protocole d'accueil pour que le consulat français du pays concerné délivre au scientifique un visa. Dès son entrée en France, l'étranger titulaire de ce visa obtient la délivrance d'un titre de séjour temporaire "scientifique". Il n'a donc pas à obtenir d'autorisation de travail ni de contrat de travail. Le titulaire de cette carte peut également faire venir son conjoint et ses enfants selon une procédure spécifique et simplifiée³².

Les préoccupations sécuritaires du contrôle migratoire qui régissent encore largement le fonctionnement des consulats et préfectures français retardent pourtant, selon le secrétaire général de la fondation Kastler, l'ouverture prévue par le législateur³³.

³¹ AIRE développement réunit les huit organismes de recherche suivants : BRGM, CEMAGREF, CIRAD, INED, INRA, INRIA, IRD et Institut Pasteur.

³² Par contre, le statut des enfants n'est précisé dans aucun texte. Cf. Serge Slama, *Tapis rouge pour les élites*, Plein droit n° 47/48, revue du GISTI, janvier 2001.

³³ Cité par Hélène Bretin, *Chercheurs étrangers : pas si privilégiés*, Plein droit n° 47/48, revue du GISTI, janvier 2001, p. 43.

La nouvelle législation a pour objectif de favoriser l'accueil en France des élites étrangères de haut niveau en leur évitant les contraintes imposées aux autres catégories. Dans le contexte de concurrence internationale, il s'agit pour la France de garder ou de conquérir des "parts de marché" sur le marché international de la formation et de la recherche. La circulaire d'application de la loi du 11 mai 1998 rappelle à ce propos très clairement les raisons de création de cette nouvelle carte : « Dans un contexte de concurrence internationale accrue, de nombreux chercheurs de haut niveau évitent la France et offrent leur savoir et leurs compétences à d'autres pays que le nôtre ».

L'esprit de cette nouvelle législation n'est donc pas de participer à la formation des élites et cadres des pays du Sud dans une perspective d'aide au développement. Elle ne relève pas non plus de la volonté d'un échange technologique et d'une mise en relation des connaissances et des capacités également profitables aux pays du Sud. Il s'agit bien de faire profiter la France et la recherche française de l'apport des chercheurs non nationaux et des avantages que procure l'accueil de "cerveaux" étrangers.

*

* *

En conclusion, l'approche du ministère des affaires étrangères dans le domaine de la recherche pour et sur le développement est actuellement en phase avec les orientations thématiques considérées comme prioritaires par la communauté scientifique et avec l'objectif de création des pôles de compétences scientifiques en réseaux dans les pays du Sud. Le rapprochement avec les organismes de recherche dédiés IRD et CIRAD comme opérateurs de certains programmes est également un pas important vers la conduite de politiques communes.

Cependant, la collaboration avec le ministère de la recherche et les autres organismes de recherche reste encore ponctuelle, et l'institutionnalisation du travail régulier en commun pour harmoniser les objectifs, les instruments d'intervention et monter des projets en partenariat est encore à construire.

Du côté du ministère de la recherche, la richesse et le potentiel d'intervention se situent à la fois au niveau des laboratoires universitaires et au niveau des organismes.

Du côté universitaire, la participation des laboratoires à des projets, soit par la réponse à des appels d'offres, soit sur financements propres des laboratoires, est mal connue. Cette activité gagnerait à être mieux identifiée afin de mesurer le potentiel et la capacité de mobilisation qu'elle représente pour l'organisation de programmes et pour le soutien aux réseaux scientifiques du Sud. Et la coopération avec les pays du Sud devrait être plus présente dans les politiques et les moyens de la coopération internationale des universités.

L'activité incitative du ministère de la recherche en faveur de la recherche pour et sur le développement n'est pas aujourd'hui à la hauteur des enjeux. Des moyens plus importants devraient lui être consacrés, même s'ils sont considérés comme complémentaires de l'animation scientifique menée par les organismes de recherche.

Les organismes de recherche, enfin, ont montré leur capacité à travailler ensemble sur la problématique du développement au travers du GIS AIRE Développement. Cette initiative devrait en augurer d'autres et de plus grande ampleur.

2.3. La coopération des organismes de recherche finalisée

Le dispositif de coopération en matière de recherche dispose de deux grands organismes de recherche finalisée créés l'un, l'IRD, pour développer la recherche fondamentale sur le développement, l'autre, le CIRAD, plus récent, pour développer la recherche appliquée dans le domaine agronomique des régions chaudes. La France a fait le choix original, si on la compare aux autres pays européens, de maintenir un dispositif de recherche en coopération fondé sur un partenariat pérenne avec les Pays du Sud. Des liens croissants sont tissés entre les universités, ces organismes et les équipes de recherche au Sud, par le biais d'unités mixtes de recherche visant à associer la valorisation des recherches de terrain et l'excellence scientifique.

2.3.1. L'activité de l'IRD et du CIRAD

- **L'IRD**

L'Institut de recherche pour le développement (IRD), établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), placé sous la double tutelle des ministres chargés de la recherche et de la coopération, conduit depuis plus de cinquante ans des recherches en coopération dans 24 pays intertropicaux où il dispose de représentations permanentes, en Afrique, en Asie, dans l'Océan Indien, en Amérique latine et dans le Pacifique, et mène des programmes avec une douzaine d'autres pays. L'IRD est par ailleurs très bien implanté dans les DOM-TOM, ce qui favorise la coopération régionale. Il s'est constitué au cours de ces années un réseau solide de partenaires scientifiques dans les pays du Sud.

L'Institut a pour missions principales de promouvoir et de réaliser tous travaux de recherche scientifique et technologique susceptibles de contribuer au progrès économique, social et culturel des pays en développement, d'assurer l'information scientifique et technique dans les divers milieux concernés, de contribuer à l'application des résultats, d'apporter son concours à la formation des chercheurs des pays du Sud, de favoriser l'action en commun des organismes travaillant dans son domaine de compétence et d'accueillir des chercheurs appartenant à des organismes extérieurs.

La finalité spécifique de l'IRD implique que l'Institut ne se limite pas à faire de la recherche en coopération avec le Sud mais s'efforce aussi de mettre à disposition des décideurs les outils adaptés à la résolution des problèmes urgents des PED suivant des délais plus courts que ceux inhérents à la recherche en tant que telle. C'est pourquoi l'Institut associe à sa mission principale deux autres priorités que sont l'expertise collégiale et la formation des cadres scientifiques et techniques des pays et institutions partenaires.

Les ressources de l'Institut atteignent 1,161 milliard de francs en 2001, soit 177 millions d'euros, dont 76 % sont consacrés à des dépenses de personnel (2187 agents). 40 % de son personnel titulaire exerce hors métropole.

Créé en 1998, le département Soutien et formation des communautés scientifiques du Sud consacre par an plus de 2 500 000 euros propres (hors financement MAE) à diverses actions œuvrant au renforcement des compétences des pays en développement : allocations de recherche ou séjours d'accueil de chercheurs étrangers, participation au financement de formation dans les pays du Sud (écoles doctorales, cycle de formation) et soutien à des collectifs de recherche au Sud.

- **Le CIRAD**

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) est un établissement public à caractère industriel et commercial spécialisé en agriculture des régions tropicales et subtropicales, créé en 1984 par la fusion des instituts de recherche en sciences agronomiques, vétérinaires, forestières et agroalimentaires des régions chaudes. Il réalise, dans une cinquantaine de pays, des opérations de recherche, de développement agricole et de formation.

Le CIRAD a vocation à se placer au service du développement des pays du Sud en contribuant au développement rural des régions chaudes. Il affiche une mission en quatre volets : l'élaboration de connaissances, de méthodes et d'innovations, l'expertise, la formation à la recherche et l'information scientifique et technique. Il s'applique ainsi à accroître la production et les revenus des agriculteurs dans les pays en développement et l'outre-mer français afin de lutter contre la pauvreté.

Il coopère avec plus de 90 pays d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, d'Amérique latine et d'Europe. Sa stratégie d'intervention géographique dépend de plusieurs facteurs au premier rang desquels figurent les priorités géographiques du ministère des affaires étrangères et du ministère de la recherche. Le CIRAD coopère avec les organismes nationaux de recherche agricole, mais aussi, de plus en plus, avec les universités, les entreprises, les ONG, les organisations professionnelles et les associations de producteurs.

Le CIRAD emploie 1800 personnes dont 38 % exercent hors métropole. Son budget s'élevait en 2000 à 1 milliard de francs, soit plus de 152 millions d'euros, dont 70 % proviennent du budget civil de recherche et de développement technologique et 30 % de ressources contractuelles. Son activité s'organise autour de 28 programmes de recherche et ses interventions se font dans le cadre de partenariats. Si avec le Nord, l'objectif est de s'insérer dans les réseaux européens afin de mieux traiter les problématiques communes, avec les pays en développement, il s'agit davantage de promouvoir l'innovation et d'aider à la formation par la recherche.

Le CIRAD accueille des chercheurs étrangers en formation. En 2000, ils ont été 966 à bénéficier des programmes de formation scientifique. La grande majorité d'entre eux provient d'Europe (579) et non des pays en développement. On compte 42 chercheurs d'Afrique du Nord, 194 d'Afrique (sauf Nord), 3 venant d'Amérique du Nord, 68 d'Amérique latine et des Caraïbes et 80 seulement pour le Moyen-Orient, l'Asie et l'Océanie. Le secteur de la formation n'est donc pas encore représentatif de la volonté de coopération avec les PED.

En 2000, le CIRAD a particulièrement œuvré pour une approche environnementale de l'agriculture en renforçant ses partenariats avec les partenaires étrangers et internationaux. La collaboration active avec les centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (Adrao, Ciat, Cimmyt, Icrisat, Iita, Irri) se poursuit avec la présence de chercheurs du CIRAD au sein des équipes internationales. Par ailleurs, la présence de chercheurs hors métropole a augmenté, particulièrement en Afrique et en Asie du Sud-Est. Le partenariat avec le secteur privé s'est renforcé, notamment avec la création du réseau africain des producteurs de sucre.

2.3.2. Les évolutions en cours

- **La réforme de l'IRD**

L'IRD s'est engagé depuis 1998 dans un processus de réforme de l'institution, à la demande des autorités de tutelle. La lettre de mission reçue par le président de l'Institut lui demandait de réformer en profondeur l'institution en l'ouvrant largement sur ses partenaires institutionnels français et ses partenaires du Sud, en améliorant ses procédures d'évaluation scientifique et en redéfinissant ses missions pour réaffirmer sa spécificité : celle d'un organisme de recherche à part entière, et celle d'une recherche fortement finalisée, tel que le précise le nouveau nom d'Institut de recherche pour le développement qui s'est substitué à l'ORSTOM.

Les priorités fixées étaient donc clairement les suivantes :

- 1 - situer les travaux de recherche au plus haut niveau de compétence scientifique ;
- 2 - contribuer efficacement au développement en coopération en agissant en étroite relation avec ses partenaires des pays en développement et émergents en développant l'expertise, l'information, et la formation ;
- 3 - développer un partenariat avec l'ensemble de l'appareil scientifique et technique français (universités, institutions de recherche, entreprises) ; contribuer à mobiliser l'Union Européenne sur le thème du développement ; participer activement aux programmes financés par les organisations multilatérales ; en portant une action particulière aux partenariats avec le secteur économique ;
- 4 - devenir un établissement d'accueil pour les personnels susceptibles de consacrer une partie de leur activité à la recherche pour le développement dans le cadre de programmes de coopération définis ;
- 5 - encourager la mobilité de ses chercheurs vers d'autres institutions ;
- 6 - accueillir les scientifiques des pays avec lesquels il coopère.

La réforme engagée par l'IRD dès 1998 s'est attachée à répondre aux attentes des autorités de tutelle, et la refonte des textes réglementaires qui régissaient l'ORSTOM a contribué à la réaliser.

L'Institut s'est davantage ouvert à ses partenaires français et étrangers au niveau des commissions et instances diverses d'évaluation et en signant des conventions avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur pour mettre en œuvre de manière opérationnelle des collaborations, en particulier au sein d'unités mixtes de recherche.³⁴

L'Institut s'est doté de nouvelles structures opérationnelles – les unités de recherche (82) et les unités de service (15) – pour affirmer la responsabilité scientifique et technique des équipes et soutenir les stratégies fondées sur la culture de projet. Et, à côté des trois départements de recherche, l'IRD dispose maintenant de deux départements dédiés à ses nouvelles missions, l'un chargé des fonctions d'expertise et de partenariat et l'autre, de la formation à et par la recherche des cadres scientifiques et techniques des pays en développement et du soutien à apporter à leurs communautés scientifiques. L'Institut est, enfin, doté d'un système d'évaluation scientifique indiscutable.

Avec la mise en place du département Soutien et formation des communautés scientifiques du Sud, l'IRD a développé une politique de soutien aux communautés scientifiques du Sud qui s'appuie sur deux orientations : concevoir le soutien dans la perspective d'un renforcement de collectifs ou d'équipes locales et favoriser l'apprentissage du métier de chercheur plutôt que de se limiter à l'acquisition de connaissances, l'ensemble reposant sur une forte exigence de qualité. Le département apporte trois types de soutien aux partenaires du Sud : le soutien aux équipes de recherche, le soutien aux individus et le soutien institutionnel.

Le soutien aux équipes s'organise autour de l'animation du GIS AIRE Développement et le programme CORUS (*cf. p. 37*), qui proposent, selon des modalités différentes, un soutien aux équipes de recherche. En 2002, le département a organisé un appel d'offres "Jeunes équipes associées", afin de permettre aux chercheurs du Sud, associés aux programmes scientifiques de l'IRD, de mieux tirer parti de cette association et d'acquérir une autonomie scientifique et financière à même de leur permettre de se structurer en vue de la fin du programme.

³⁴ Une unité mixte de recherche (UMR) regroupe des centres de recherche universitaire et des centres de recherche liés aux instituts de recherche (CNRS, IRD, INRA, CIRAD...).

Le soutien aux individus, qu'il s'agisse de la formation de jeunes chercheurs, de la remise à niveau sur de nouvelles techniques de chercheurs confirmés, ou de facilités accordées pour favoriser la mobilité des chercheurs du Sud, s'inscrit également dans la logique du renforcement des compétences collectives, en prenant en compte, lors de l'évaluation, l'équipe à laquelle appartient le bénéficiaire. Depuis 2001, pour maintenir les jeunes thésards au sein de leur laboratoire de formation, en l'attente d'un recrutement, l'IRD leur propose des bourses post-doctorales. Le soutien institutionnel est un soutien à des actions de formations adossées à des institutions locales du Sud, par un financement et par la mise à disposition des compétences scientifiques de l'IRD : formation en biotechnologie au Brésil, participation à des écoles doctorales en Bolivie, participation à une institution de recherche en sciences sociales au Niger, etc.

Par l'organisation de ces différentes procédures et la gestion d'outils de coopération du MAE (CORUS, FSP sciences sociales) ou d'AIRE Développement, l'IRD cherche à favoriser une utilisation complémentaire de ces différentes formes d'aide, afin de répondre à la diversité des besoins et des demandes des partenaires du Sud.

Le contrat pluriannuel entre l'IRD et l'Etat, signé en 2001, conforte la réforme de l'Institut, précise les orientations stratégiques et exprime clairement les responsabilités et engagements respectifs pour la période 2001-2004.

« La finalité³⁵ d'ordre politique dans laquelle se situe l'activité de recherche de l'IRD – le développement des pays du Sud et plus spécifiquement leur insertion dans la communauté scientifique internationale – tranche avec les finalités scientifiques thématiques de la plupart des autres EPST. Elle implique une réflexion sur le concept même de développement et la façon, pour un organisme de recherche, d'y contribuer efficacement. La réponse ne va pas de soi ; il est même tout à fait normal qu'elle ne soit pas univoque. Aussi est-il important que les options arrêtées dans le présent contrat quadriennal laissent subsister des degrés de liberté pour que d'autres formes de contribution des sciences au développement ne soient pas écartées.

« Ce contrat peut être considéré comme un guide fonctionnel, évolutif, comportant à la fois des indications fortes en termes de politique scientifiques et des lignes directrices en termes de politique générale. De ce dernier point de vue, il donne une grande importance aux activités – connexes à la recherche en tant que telle – qui sont susceptibles d'avoir des retombées directes en termes de développement : la formation de cadres scientifiques et techniques (assortie de précautions pour que cette formation ne soit pas détournée de son sens en devenant une prime au départ définitive des élites scientifiques et techniques des pays en développement ou émergents vers les pays industrialisés) et l'expertise au service du développement (c'est-à-dire la mobilisation permanente et organisée des connaissances disponibles au service de l'action locale).

« S'agissant de la recherche à proprement parler, l'action de l'IRD est fondée sur une idée maîtresse : toutes les recherches entreprises doivent être menées en partenariat avec les pays concernés, ceux-ci se réservant donc le choix des thèmes de recherche sur lesquels ils souhaitent coopérer avec l'Institut, qui, quant à lui, se doit de garantir l'excellence de la recherche qui sera conduite. Cette conception du partenariat est de nature à garantir les pays en développement ou émergents contre l'exode de leurs "meilleurs" cerveaux. Elle est aussi à la base même de la nécessaire distinction entre la recherche en tant que telle et l'utilisation des connaissances des chercheurs en tant qu'experts compétents pour participer à part entière, en coopération avec tous les chercheurs français – et le cas échéant européens ou mondiaux – à des expertises collégiales. »

³⁵ Source : contrat pluriannuel Etat-IRD 2001-2004, p. 2.

[...] « L'IRD devra donc repenser et développer des activités dans des disciplines correspondant aux besoins diversifiés et évolutifs des pays en développement et émergents, en accordant notamment aux sciences humaines et aux sciences sociales toute la place qui leur revient... En valorisant l'atout incomparable que représente le nombre important de ses personnels expatriés et des réseaux d'estime et de compétences ainsi créés au cours du temps, il imaginera des modalités originales de mobilisation de la communauté scientifique française et au-delà européenne en faveur du développement. »

Si la réforme engagée ouvre des perspectives nouvelles, de nombreuses actions sont encore à mener.

Ainsi, l'Institut doit-il encore réfléchir à la définition de sa politique scientifique. Le conseil scientifique doit faire des propositions prospectives à la fois audacieuses et réalistes dans ce domaine. Il lui faudra s'interroger sur le concept même de recherche "*pour le développement*", approfondir la question de la multidisciplinarité, donner une impulsion aux sciences humaines et sociales. L'Institut doit aussi renforcer ses liens structurels et fonctionnels avec ses partenaires du Sud. Enfin, travailler "*pour le développement*" implique de participer avec les partenaires du Sud à une capitalisation des connaissances leur permettant d'assurer eux-mêmes la maîtrise de certains aspects clés de leur développement.

La participation à la formation supérieure des cadres des pays du Sud reste encore timide dans ses moyens. Il importe, notamment aujourd'hui, d'élargir systématiquement les actions à un large réseau d'acteurs scientifiques du Nord. Il convient encore de repérer les points de fixation des compétences au Sud et d'aider à leur consolidation en leur donnant des moyens de fonctionnement, y compris des compléments salariaux décents aux chercheurs de ces équipes, et tester de nouvelles formes d'aide.

Il reste à organiser les capacités françaises – et, au-delà, européennes – de réponse aux besoins de formation du Sud, en développant notamment la mise en réseau des réseaux régionaux de l'IRD. La réflexion entamée sur la déontologie et l'éthique, par l'élaboration d'un document sur les bonnes pratiques de la recherche sur le développement, doit se poursuivre. Les indicateurs de suivi des évolutions envisagées, enfin, sont à construire pour en permettre une lecture régulière.

• **Le projet stratégique du CIRAD**

Le CIRAD de son côté a élaboré en 2001 un nouveau projet stratégique pour l'actuelle décennie basé sur un partenariat renforcé avec la communauté scientifique, la société civile et le monde de l'entreprise, au Nord comme au Sud. Dans un environnement en profonde mutation marqué par la mondialisation et l'accroissement de tous les types d'inégalités entre le Sud et le Nord, mais aussi entre pays et entre individus, le CIRAD souhaite se poser en acteur majeur de la recherche d'intérêt international dans le domaine agronomique des régions tropicales.

Le contrat d'objectifs conclu entre les ministères des affaires étrangères et de la recherche pour la période 2002-2005 décline le projet stratégique élaboré par l'établissement, et indique les grandes orientations pour les quatre prochaines années et les actions concrètes qui seront mises en œuvre. Le CIRAD consolidera, dans les régions chaudes, un dispositif viable à long terme et équilibré, reposant sur une présence continue de ses équipes en veillant à assurer un réel partenariat sur des objectifs partagés, et une production scientifique de qualité.

Pour participer à l'élaboration de réponses aux besoins du développement dans des contextes culturels divers, en coopération avec les scientifiques des pays partenaires, le CIRAD constituera des pôles de compétences en partenariat (PCP) qui doivent permettre d'atteindre des masses critiques améliorant sensiblement les conditions de la production scientifique locale, en contribuant à un renforcement notable des capacités scientifiques et techniques des pays concernés (*cf. encadré sur les pôles de compétences en partenariat à l'étranger, p. 53*).

Les échanges scientifiques passeront de plus en plus par la mobilité internationale des chercheurs et des enseignants. Le CIRAD prévoit d'accueillir davantage de stagiaires et chercheurs sur ses propres campus et à l'étranger dans les institutions où il est lui-même accueilli. Cette initiative pourra aussi se développer dans le cadre des réseaux internationaux de recherche, comme ceux qui voient le jour sous l'impulsion du Forum global de la recherche agricole ou ceux qui se constitueront dans le cadre de l'Espace européen de recherche.

Enfin, le CIRAD entend inscrire son action au croisement de l'Europe de la recherche et de l'Europe du développement, afin de faciliter leur articulation. Il créera et animera des réseaux européens de recherche sur le développement des régions tropicales et subtropicales, en utilisant les instruments du Programme cadre de recherche et de développement technologique, en particulier les réseaux d'excellence et les projets intégrés. Il participera activement à la consolidation du Forum européen de la recherche agricole pour le développement (*cf. encadré sur le Forum européen de la recherche agricole pour le développement, p. 54*).

LES POLES DE COMPETENCES EN PARTENARIAT A L'ETRANGER (PCP)

Définition

« Regroupement de chercheurs et de moyens, provenant de différentes institutions du Nord et du Sud, en un lieu géographique donné, autour d'une thématique commune répondant à des enjeux de développement ».

Objectifs

- Offrir aux chercheurs un environnement optimal et stable pour mener leur recherche et tenir leur place au sein de la communauté scientifique internationale ;
- Promouvoir la production de résultats scientifiques de qualité qui débouchent sur l'élaboration d'outils de développement ;
- Participer de manière formelle à la formation de jeunes chercheurs de toutes origines.

Les attentes des partenaires

Les pays émergents et les PMA n'ont pas les mêmes besoins.

Les attentes des pays émergents concernent :

- l'accès aux nouvelles méthodes et à la science avancée ;
- l'accès à des compétences complémentaires dans certains secteurs temporairement non couverts ;
- l'accès aux méthodes de transfert des connaissances et d'élaboration des innovations.

Dans les PMA, les établissements de recherche manquent de moyens et sont donc dépendants des aides extérieures qui imposent leur conception de l'organisation. Les financements apportés par la Banque mondiale ont assuré le suivi des organismes de recherche. Ceux-ci doivent veiller à ne pas concurrencer les scientifiques locaux et à éviter leur exode.

Principes d'action

La création de PCP doit respecter certains critères comme les garanties de la production scientifique, les conditions de vie des familles ou l'accès aux réseaux mondiaux d'information et de communication.

La contractualisation des PCP doit en outre afficher des bonnes pratiques et le respect des principes déontologiques du partenariat. Cela doit se traduire par des publications valorisant les résultats.

(Source CIRAD)

LE FORUM EUROPEEN DE LA RECHERCHE AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT

Historique

Jusqu'au milieu des années 1990, la recherche agricole internationale était principalement organisée autour des 16 centres internationaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). En 1995, les Etats membres de l'Union Européenne, la Commission Européenne, la Norvège et la Suisse ont, à l'initiative de la France, créé l'« **Initiative européenne pour la recherche agricole pour le développement** » (**EIARD**) comme organe de concertation et de coordination des contributions européennes au GCRAI. Depuis, EIARD a été reconnu par le Conseil et le Parlement Européens comme un instrument de renforcement de la cohérence et de complémentarité des politiques nationales dans le domaine de la recherche agricole. Parallèlement, les représentants des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) des pays en développement ont ressenti la nécessité de mettre en place une plate-forme neutre et transparente dirigée et gérée par l'ensemble des partenaires. C'est ainsi que le Forum mondial de la recherche agricole (GFAR) a vu officiellement le jour en octobre 1996.

Le Forum mondial de la recherche agricole

Il a été conçu selon une démarche ascendante de représentation des acteurs à partir des syndicats de recherche agricole des pays en développement et repose sur des forums régionaux et sous-régionaux considérés comme des niveaux de concertation et de coordination essentiels entre les niveaux national et mondial. L'ambition du forum est que tous les acteurs de la recherche et du développement agricoles soient représentés à tous les niveaux et puissent :

- échanger des informations et communiquer de façon plus efficace ;
- discuter de problèmes mondiaux et souvent conflictuels, en reconnaissant que les divergences d'opinions ne doivent pas occulter le potentiel énorme de coopération ;
- initier et construire des partenariats de recherche qui se matérialisent par la formulation et la mise en œuvre de programmes globaux ;
- apporter un appui institutionnel à l'ensemble des partenaires, en particulier les SNRA des pays en développement et leurs fora régionaux et sous-régionaux.

Le Forum européen de la recherche agricole

Les membres de l'Initiative européenne ont décidé de favoriser l'émergence d'un forum régional « Europe » afin de mieux participer aux activités du forum mondial. Un premier forum européen s'est tenu à Wageningen, Pays-Bas, en mai 1999, et le deuxième forum vient de se tenir à Rome, Italie, en mai 2002. Le secrétariat du forum européen est actuellement hébergé par Agropolis à Montpellier.

Mission

Le forum européen s'est donné pour mission d'améliorer la contribution de la recherche agricole européenne aux défis du développement, y compris les questions de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de gestion durable et de conservation des ressources naturelles. Pour cela, il propose de renforcer les partenariats entre les communautés scientifiques d'Europe et du Sud. Il plaide également pour un renforcement des engagements et investissements européens dans le domaine de la recherche agricole pour le développement et travaille étroitement avec les pays du Sud pour définir des priorités et des stratégies communes et bâtir de vrais partenariats.

Le **premier Forum européen** avait permis de formuler un « **programme-cadre** » ainsi qu'un *programme de travail 2000–2002* dont l'objectif majeur était la mobilisation des différents acteurs au niveau national par la constitution de « **forums nationaux** ». Le **deuxième Forum européen** s'est fixé comme ambition le « **renforcement des contributions européennes** ». De nombreuses consultations ont ainsi eu lieu avec les forums régionaux des pays du Sud afin de définir des thématiques communes. Ainsi, le forum européen a proposé, dans le cadre du 6^{ème} programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT) de la Commission Européenne, un **programme d'actions européen autour de 19 thématiques**.

Des groupes de travail européens multi-partenaires ont été mis en place pour chacune de ces 19 thématiques pour la **construction des partenariats scientifiques**. Certains groupes ont travaillé sur des thèmes qui s'inscrivent parfaitement dans l'une des sept premières thématiques du 6^{ème} PCRDT, et ont été à même de répondre à l'appel d'offres. D'autres préparent des programmes innovants de recherche pouvant bénéficier d'autres financements européens ou internationaux.

Parallèlement à ce travail de construction de partenariat, les acteurs présents à Rome ont réaffirmé, dans une « **Déclaration de Rome** », leur soutien à l'initiative d'espace européen de la recherche et demandé que les mécanismes mis en place au niveau européen, tels l'Initiative européenne et le Forum européen, soient reconnus et mobilisés pour la construction de la composante recherche agricole pour le développement. Le Forum européen souhaite également lancer de vastes **opérations de sensibilisation** sur le rôle critique de la recherche agricole dans la lutte contre la faim et la pauvreté dans le monde. Il a donc présenté une proposition pour tenir un « **Forum des participants** » dans le cadre de la conférence de lancement du 6^{ème} PCRDT en novembre 2002 sur le thème : « *La recherche agricole pour le développement : Comment l'Europe peut-elle contribuer à éliminer la faim et la pauvreté dans le monde* ».

2.3.3. La contribution des organismes publics de recherche français au sommet mondial du développement durable de Johannesburg (septembre 2002)

Les organismes publics de recherche français, qui regroupent près de 80 000 agents et disposent d'un budget annuel de 9 milliards d'euros, ne sont pas restés indifférents à l'affirmation du concept de développement durable qui a émergé lors de la Conférence des Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992.

Depuis Rio, les efforts des organismes de recherche ont été déployés sur trois plans : le renforcement des capacités d'expertise, les technologies visant la satisfaction de besoins élémentaires et la maintenance d'équipes de recherche locales. Au sein des pays en développement, le renforcement des capacités d'expertise se traduit par le développement des centres ressources locaux qui concentrent des activités de formation professionnelle, d'analyses, d'information des décideurs, de sensibilisation des populations. Les organismes de recherche français se sont particulièrement mobilisés sur ce front, agissant par le biais de missions d'expertise.

A l'occasion du Sommet de Johannesburg sur le développement durable (septembre 2002), ces organismes ont souhaité apporter leur contribution en dressant un bilan des actions réalisées depuis dix ans en faveur d'un développement durable. Lors de la conférence de Rio, les chercheurs ont en effet été clairement invités à "renforcer les bases scientifiques du développement durable", concept apparu dans le rapport Brundtland en 1987, et consacré à Rio. Un rapport³⁶ a été élaboré sous l'égide de l'IRD qui met en lumière les forces et les faiblesses de la recherche française « *en particulier dans la mobilisation encore trop restreinte des sciences humaines et sociales et une attention insuffisante portée aux pays du Sud. Les priorités du Sommet mondial représentent un appel à la mobilisation renouvelée des scientifiques, que ce soit en termes d'ouverture à de nouveaux domaines de recherche que de modalités de sa conduite organisationnelle, disciplinaire et partenariale* ». Après leur bilan, les organismes présentent leurs perspectives à long terme, leurs priorités d'action et les moyens de mise en œuvre. Les propositions portent sur les recherches à mener, l'organisation de la recherche à promouvoir et sur les actions à conduire en direction des pays du Sud. Constatant « *la place marginale des pays du Sud dans la production mondiale de connaissances scientifiques et technologiques* », les organismes de recherche estiment que « *cela constitue un handicap majeur qu'il faut entreprendre de réduire en contribuant efficacement à la création des conditions d'un développement durable des capacités de recherche et de formation à la recherche.* »

« L'existence de communautés scientifiques stables et de qualité est un gage de développement. En effet, ce ne sont pas tant les programmes scientifiques et les connaissances qu'ils génèrent qui participent directement au développement économique et social des sociétés que l'existence de ces communautés scientifiques, qui contribuent à la formation des acteurs du développement, participent au transfert des savoirs scientifiques, et mettent à la disposition des décideurs les informations scientifiques et technologiques dont ils ont besoin pour fonder certaines de leurs décisions. Parallèlement, certains questionnements scientifiques ont une dimension planétaire et leur résolution relève d'un intérêt partagé entre le Nord et le Sud. Les équipes des pays du Sud doivent donc pouvoir s'insérer dans la compétition scientifique internationale et être en mesure d'apporter une contribution significative au progrès des connaissances dans des domaines d'intérêt mondial. La reconnaissance par la communauté internationale grâce à leur participation active au progrès des connaissances permet aux pays du Sud d'acquérir une légitimité et de faire entendre leur voix dans les grands débats internationaux sur l'avenir de la planète et des sociétés. »

Trois types de propositions sont avancés afin de mettre les PED en capacité de définir par eux-mêmes leurs itinéraires de développement durable : développer et mieux gérer les grands équipements dont l'accès doit s'ouvrir aux équipes des PED dans le cadre de programmes de coopération, et les mettre

³⁶ *La science au service d'un développement durable. Contribution des organismes publics de recherche français. Sommet mondial du développement durable, Johannesburg, 2002. ADEME, ANDRA, BRGM, CEA, CEMAGREF, CIRAD, CNES, CNRS, CSTB, IFREMER, INERIS, INRA, INRETS, INSERM, IRD, PASTEUR.*

en réseaux avec les institutions et les partenaires privés, améliorer les réseaux d'information technologiques en prenant en compte les demandes des pays du Sud et susciter les initiatives en multipliant les lieux de rencontre recherche-entreprises et organismes publics autour des enjeux des PED.

Les principes fondateurs d'une politique de soutien et de formation des communautés scientifiques découlent de l'expérience des réussites et des échecs antérieurs. Il convient de passer d'une logique de soutien individuel à une logique de soutien des équipes, d'une logique de transfert de savoirs à une logique de transfert des compétences, agir sur la durée et ouvrir cette politique de soutien à un large réseau d'acteurs scientifiques et de coopération scientifique du Nord. Ce qui suppose de mieux organiser la communauté scientifique française et ses tutelles autour d'un dispositif stratégique d'échanges d'informations, d'évaluation et de coordination des investissements et des initiatives. Le dispositif devra s'ouvrir à d'autres acteurs de la coopération scientifique à l'étranger, et à une politique européenne ambitieuse de recherche.

Il faut également un effort collectif de restauration des systèmes de recherche et universitaires au Sud. Cet effort relève d'une forte mobilisation internationale sur des actions structurantes de renforcement des capacités d'enseignement universitaire et de soutien des capacités de recherche selon des modalités à repenser.

Pour cela, il faut repérer les compétences et les soutenir en développant des synergies entre les moyens et les acteurs, et prendre en compte l'environnement de la recherche. Pour fixer des communautés scientifiques et développer une recherche performante, il faut des lieux dotés de moyens technologiques de pointe identiques à ceux des laboratoires du Nord. Un certain nombre de plates-formes scientifiques sont à concevoir, en particulier sur le continent africain. Ces plates-formes, lieux de recherche d'excellence, de formation, de valorisation, devraient bénéficier d'une ouverture internationale et favoriser les échanges internationaux. Une politique de recueil des données environnementales à l'échelle du globe est également à construire sur le long terme.

Le rapport propose plusieurs thèmes de recherche prioritaires et l'émergence d'un effort de recherche significatif sur le thème "environnement et santé". Il prône une recherche interdisciplinaire intégrant l'apport des sciences humaines et sociales pour établir les conditions d'une compatibilité durable entre la dynamique des systèmes sociaux et naturels, et la restructuration des groupements de recherche (les GIS) pour redéfinir un champ d'action et une sollicitation plus grande des organismes de recherche finalisée sur les enjeux du développement à l'international.

La recherche pour le développement pourrait bénéficier de la création d'un réseau spécifique visant à l'innovation dans le domaine des technologies appropriées.

2.3.4. L'engagement des organismes publics de recherche en faveur d'un plan d'action entre l'Union européenne et les pays en développement

Située au carrefour de deux politiques, la recherche et l'aide au développement, l'action de l'Union européenne en faveur de la science et de la technologie pour et/ou dans les pays en développement a pris progressivement de l'ampleur au cours des vingt dernières années, mais manque encore de cohérence, de visibilité, et de moyens.

Les premiers efforts structurés ont vu le jour dans le cadre de la politique de recherche au travers des programmes spécifiques STD puis INCO DEV. La coopération scientifique et technique internationale est en effet l'une des quatre activités que le Traité instituant la Communauté Européenne assigne au Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) (*cf. encadré sur le 6^{ème} PCRD, p. 59*).

La place de la formation et de la recherche dans la politique de développement est difficile à estimer, mais de nombreux projets financés par le Fonds européen de développement (FED) comportent un volet technologique et visent au renforcement des compétences.

En novembre 1996, la Commission dressait dans le livre vert sur « Les relations entre l'UE et les pays ACP à l'aube du XXI^e siècle » le constat suivant : “ *Le fossé scientifique et technologique grandissant qui sépare la plupart des pays ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique) du monde industrialisé devrait motiver une action particulière de l'Union européenne dans ce domaine. Bien que cette dimension soit présente dans les accords de Lomé, elle n'a en effet jusqu'à présent pas donné lieu à un plan d'action cohérent et durable* ”.

Depuis, le plan d'action du Caire établi à l'issue du Sommet Afrique-Europe des 3 et 4 avril 2000 et l'accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000 font explicitement référence à la recherche et à la technologie. De même, les nouvelles orientations de la politique d'aide au développement de l'UE définies dans la déclaration conjointe du Conseil et de la Commission du 10 novembre 2000 mentionnent un certain nombre de thèmes horizontaux dont la lutte contre les maladies transmissibles, les TIC et la promotion de la recherche dans les PED.

La communication de la Commission sur « La dimension internationale de l'Espace Européen de la Recherche », publiée en juin 2001, envisage qu'environ 7 % des crédits d'aide au développement puissent être consacrés à la recherche, le PCRD se concentrant sur la coopération scientifique et technique et le FED sur le renforcement des capacités.

La nécessité de développer les synergies entre les politiques d'aide et de recherche, et entre le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technique, est désormais largement reconnue. L'Europe peut s'appuyer sur les dispositifs existants (le 9^e FED et le 6^e PCRD³⁷) à condition qu'elle en affiche la volonté politique et qu'elle élabore un plan d'action.

Depuis la présidence française de l'Union européenne au cours de l'année 2000, les organismes publics de recherche tentent de convaincre le gouvernement et nos interlocuteurs de l'Union européenne, que l'Europe doit promouvoir une politique de recherche au service du développement, ambitieuse et cohérente. Le 6^{ème} programme cadre de recherche-développement privilégie en effet la compétition scientifique entre les pays développés. L'aide au développement européenne, de son côté, ne mentionne pas la recherche car elle privilégie les actions rapides de lutte contre la pauvreté. La démarche vise à convaincre l'Union que la recherche pour le développement est nécessaire à la politique scientifique et à la politique internationale de l'Europe.

De nombreux domaines sont aujourd'hui des enjeux de relations internationales qui se heurtent le plus souvent à la fracture entre pays développés et pays en développement (biodiversité, biotechnologies, marchés des produits agricoles, gestion des ressources naturelles, protection de l'environnement, sécurité alimentaire, sûreté des aliments...). Les pays tropicaux sont aussi au cœur des risques issus du monde vivant (nouvelles maladies) et de l'exploitation des ressources naturelles, et la prévention de ces risques nécessite un dispositif de recherche tropical performant.

Pour préparer les réponses aux questions des décideurs et de la société, et les avis requis dans les négociations internationales, l'Europe a tout intérêt à favoriser les collaborations scientifiques, autant pour connaître les ressources et les politiques des pays du Sud que pour élargir sa capacité d'influence auprès des experts de ces pays, ce que les Américains font très efficacement.

³⁷ Le 6^{ème} programme-cadre de la recherche et développement européen (2002-2006) vise à réduire les freins à l'innovation et à la créativité qui conduisent au déclin de la recherche européenne. L'Europe se situe actuellement loin derrière les Etats-Unis et le Japon en termes de dépenses en recherche par rapport au PIB (en 1999, 1,9 % pour l'Union, contre 2,6 % pour les Etats-Unis et 2,9 % pour le Japon). Il s'ensuit que le nombre de brevets déposés au niveau européen est très inférieur à celui de ces deux pays (32 brevets par million d'habitants en Europe, 49 aux Etats-Unis, et 88 au Japon). Le 6^{ème} PCRD est doté de 17,5 milliards d'euros pour quatre ans (le budget annuel de l'Union est d'environ 100 milliards d'euros). Il ne représente que 5 % des ressources affectées à la recherche par l'ensemble des pays européens. C'est un budget qui est faible, mais ciblé, dont il est attendu des effets démultiplicateurs par son caractère incitatif.

L'Europe ne peut pas concevoir sa politique de coopération uniquement comme une arme dans la compétition entre pays développés. Cette coopération doit favoriser l'intégration des pays du Sud dans la mondialisation de la science. La politique européenne de coopération au développement doit donc afficher l'ambition de contribuer au développement des communautés scientifiques des PED, en particulier par un partenariat durable avec les équipes européennes et en permettant la construction de pôles régionaux, que les opérations bilatérales peuvent difficilement mettre en place. L'aide européenne doit conforter les efforts de développement des capacités scientifiques des pays pauvres et soutenir leurs dispositifs de recherche nationaux et régionaux d'excellence. La recherche pour le développement devrait être considérée comme un domaine de recherche et non comme une action internationale, et s'organiser au niveau communautaire dans un espace européen de la recherche pour le développement adossé à un partenariat durable avec la communauté scientifique au Sud.

Cette mobilisation des organismes de recherche auprès des instances européennes n'a pas jusqu'à présent été relayée de manière efficace par une position gouvernementale. C'est pourquoi, parallèlement, certains tentent d'interpeller les pouvoirs publics sur ces enjeux.

Au cours de l'année 2002, une démarche a été entreprise par l'IRD³⁸ auprès du gouvernement français et du commissaire européen chargé de la recherche en faveur de l'élaboration d'un programme européen visant au renforcement des capacités de recherche dans les pays du Sud, s'inspirant de l'expérience d'AIRE Développement. L'IRD propose la création, au sein du PCRD, d'un dispositif s'appuyant sur le GIS français AIRE Développement (*cf. p. 47 du présent rapport*) qui a acquis une expérience depuis quelques années dans ce domaine. L'eupéanisation d'AIRE Développement donnerait à cette activité des moyens permettant d'obtenir des résultats plus significatifs à l'échelle des pays concernés.

Ce dispositif pourrait être financé sur la ligne ressources humaines et mobilité du PCRD et géré par une structure associant les principales agences des Etats membres actives dans ce domaine.

Cet engagement de l'IRD est le résultat de la prise de conscience de la difficulté d'œuvrer dans le seul cadre bilatéral français, et de la nécessité de conjuguer les efforts au niveau de l'Europe. Mais si elle est l'expression d'une mobilisation réelle des organismes de recherche directement intéressés par les questions de développement, elle n'est pas encore une mobilisation de l'ensemble des organismes de recherche et de leur ministère de tutelle qui est peut-être le premier à convaincre de l'importance du sujet et de la nécessité du changement d'échelle de nos politiques.

³⁸ Avec l'accord du BRGM, de l'INRA et de l'ADEME.

LE SIXIEME PROGRAMME-CADRE DE RECHERCHE 2002-2006

Le retard de l'Europe par rapport à ses concurrents américains et japonais au niveau des investissements dans la recherche, du développement technologique et des connaissances, a conduit les Quinze réunis à Lisbonne les 23 et 24 mars 2000 à fixer à l'Union européenne comme objectif de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Le manque de coordination au niveau des politiques nationales a empêché l'Union européenne de se doter d'une politique de recherche proprement dite. La *création d'un Espace Européen de la Recherche (EER)* tente de répondre à ces faiblesses structurelles. Le sixième programme-cadre de recherche (2002-2006) contribue à l'établissement d'une zone sans frontière pour la recherche en stimulant la coopération entre les partenaires de différents pays. L'action entreprise dans le cadre du PCRD se décline *en trois axes : concentrer et intégrer la recherche communautaire, structurer l'EER, et renforcer les bases de l'EER.*

Doté d'un budget de 17,5 milliards d'euros pour quatre ans, le PCRD ne représente que 5% du budget total de la recherche européenne. Il n'en demeure pas moins un outil efficace dans la mesure où la somme qui lui est affectée est utilement ciblée. C'est ainsi que deux nouveaux instruments d'intervention ont été mis en place afin d'atteindre les objectifs de masse critique, de simplification de la gestion, de valeur ajoutée européenne apportée par la recherche communautaire par rapport à ce qui se fait déjà au niveau national, et d'intégration des moyens de recherche. Il s'agit *des projets intégrés et des réseaux d'excellence.*

Les projets intégrés se voient assigner des objectifs scientifiques et technologiques dont les résultats spécifiques doivent être applicables en termes de produits, procédés ou services. Ils sont destinés à donner un nouvel élan à la compétitivité communautaire ou à répondre aux besoins sociaux majeurs en mobilisant une masse critique de ressources et de compétences en matière de recherche et de développement technologique. Le regroupement d'institutions de recherche de pointe *en réseaux d'excellence* vise à renforcer et développer l'excellence scientifique et technologique communautaire par le biais de l'intégration, au niveau européen, des capacités de recherche existantes ou émergentes aux échelons tant national que régional. Ils encourageront la coopération entre les centres d'excellence des universités, les centres de recherche, les entreprises, y compris les PME, et les organisations actives dans le domaine de la science et de la technologie. La pérennité de l'intégration scientifique sera également assurée par la création de centres d'excellence virtuels ayant un programme commun d'activités.

L'EER a également vocation à s'ouvrir au monde en permettant la participation de chercheurs, d'équipes et d'institutions de pays tiers à des projets notamment à travers les réseaux d'excellence, et en favorisant des activités spécifiques de coopération internationale avec certains groupes de pays. En attirant les meilleurs chercheurs du monde dans ses laboratoires avec la perspective de leur retour pour les chercheurs des pays en développement, l'Union européenne peut se donner les moyens d'une politique de la recherche partenariale au Nord en partie axée sur les besoins du Sud.

Mis en place dans le but de favoriser la coopération entre les équipes nationales européennes, *le 6^{ème} programme-cadre devrait avoir un effet démultiplicateur* sur les budgets consacrés à la recherche dans les différents pays membres, permettant ainsi la réalisation des objectifs énoncés à l'article 163§1 du Traité CE, savoir « *renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie de la Communauté et favoriser le développement de sa compétitivité internationale, ainsi que promouvoir les actions de recherche jugées nécessaires (...)* ».

REPARTITION FINANCIERE PAR ACTIVITE DU BUDGET DU 6EME PCRD

Concentrer et intégrer la recherche communautaire :		13,3 milliards d'euros
Priorités thématiques		11,2 milliards d'euros
- les sciences de la vie, génomique et biotechnologie pour la santé		2,2 milliards d'euros
- les technologies pour la société de l'information		3,6 milliards d'euros
- les nanotechnologies		1,3 milliard d'euros
- l'aéronautique et l'espace		1 milliard d'euros
- la qualité et la sûreté de l'alimentation		685 millions d'euros
- le développement durable		2,1 milliards d'euros
- les citoyens et la gouvernance dans une société de la connaissance		225 millions d'euros
Activités spécifiques couvrant un champ plus vaste de la recherche		1,3 milliard d'euros
- soutien aux politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques		555 millions d'euros
- actions de recherche horizontales auxquelles participent des PME		430 millions d'euros
- mesures spécifiques d'appui à la coopération internationale		315 millions d'euros
Activités non nucléaires du Centre commun de recherche		760 millions d'euros
Structurer l'Espace européen de la recherche :		2,6 milliards d'euros
- recherche et innovation		290 millions d'euros
- ressources humaines		1,5 milliard d'euros
- infrastructures de recherche		655 millions d'euros
- science et société		80 millions d'euros
Renforcer les bases de l'Espace européen de la recherche :		320 millions d'euros
- soutien à la coordination des activités		270 millions d'euros
- soutien au développement cohérent des politiques		50 millions d'euros
TOTAL		16,2 milliards d'euros
+ programme cadre Euratom		1,2 milliard d'euros
		17,5 milliards d'euros

2.3.5. *Une dynamique d'ensemble qui reste à construire*

La réflexion politique et scientifique sur la nécessité d'une coopération scientifique avec les PED, et sur les instruments à mettre en place pour y parvenir, a fait d'indéniables progrès au cours des toutes dernières années sous l'impulsion des bilans réalisés, et des réformes entreprises.

Les objectifs de construction de capacités scientifiques endogènes au Sud, et d'intégration des chercheurs du Sud aux réseaux de recherche des pays du Nord, sont partagés par la communauté des scientifiques.

Les instruments sont là : repérer les compétences, en former de nouvelles et les fixer au Sud, soutenir des équipes, créer des plates-formes scientifiques et technologiques d'excellence dans les pays en développement, accueillir et intégrer les équipes du Sud dans les réseaux européens de recherche sur le développement, favoriser les échanges de toutes sortes avec tous les partenaires publics et privés, promouvoir des recherches sur des thèmes scientifiques prioritaires³⁹, et agir sur la durée. Des actions sont entreprises par les organismes de recherche et les ministères concernés, mais l'ensemble évolue très lentement, de manière dispersée, sans coordination des politiques suivies par l'ensemble des organismes de recherche, ni d'impulsion politique forte en faveur d'une recherche sur le développement et en coopération avec les pays du Sud au niveau national et au niveau européen.

Le rapport Nemo sur la recherche en relation avec les pays du Sud (*cf. encadré "Rapport Nemo, p. 61*) proposait déjà, en 2000, pour donner plus de cohérence à notre dispositif politique, de le doter d'un organe de réflexion pour l'orientation, le suivi et l'évaluation de notre politique de recherche en relation avec les pays du Sud. Rien n'a encore été fait en ce sens. Et au niveau européen, la volonté de construire l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du programme-cadre de recherche et développement technologique (PCRDT) (*cf. encadré sur le 6^{ème} PCRDT, 2002-2006, p. 59*) n'a pas donné lieu à l'expression d'une politique spécifique en faveur de la recherche sur le développement, ni avec les PED.

³⁹ Une esquisse en a été dressée dans le rapport sur Jo'burg, op. cit..

LA RECHERCHE EN RELATION AVEC LES PAYS DU SUD
Rapport de Jean Nemo pour les ministres des affaires étrangères, de la coopération, de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 2000

Constatant que la coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique et technologique a profondément évolué, le gouvernement français a souhaité réorganiser son dispositif de coopération internationale et d'aide envers les pays en développement. Dans cette perspective, les ministres des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Education Nationale et de la Recherche et de la Technologie ont confié, à Jean NEMO, *une mission visant à évaluer le système existant de coopération scientifique avec les pays du Sud et à formuler des propositions pour que la recherche contribue à une meilleure maîtrise des conditions du développement.*

Les enjeux et les finalités de la recherche dans, à propos et avec les pays du Sud

Le rapport montre tout d'abord que les enjeux de la compétition scientifique internationale renforcent l'idée d'organiser une recherche dans et à propos des pays du Sud. Les écarts de développement entre les différentes régions du monde sont une menace pour la paix mondiale et pour les économies des pays « riches ». C'est pourquoi il est nécessaire d'agir pour réduire ces écarts entre les pays du Nord et du Sud. Une participation plus active de ces pays dans la recherche par le biais d'un ***partenariat scientifique Nord/Sud équilibré*** peut renforcer la stabilité mondiale. La recherche scientifique internationale ne peut donc se faire sans les pays du Sud. ***Elle se fait en partie chez eux et doit de faire avec eux.*** Par ailleurs, le ***contexte de mondialisation plaide en faveur d'une recherche scientifique sans frontières.*** Dans de nombreux domaines scientifiques, les enjeux actuels se posent à l'échelle planétaire.

Les caractéristiques de la coopération scientifique avec les pays du Sud

Les modalités de partenariat scientifique ne peuvent être les mêmes que celles existant dans le cadre de partenariats entre les pays du Nord. Il ***convient d'établir des procédures et des moyens qui tiennent compte des retards, des handicaps et des difficultés des pays du Sud.*** Ce partenariat doit s'accompagner d'une liberté de choix, pour les pays du Sud, des priorités, du contenu et des modalités d'exécution des recherches pour contribuer à donner à ces partenaires une certaine autonomie.

La mise en œuvre d'un tel partenariat scientifique avec les pays du Sud nécessite la définition d'une ***véritable politique au niveau national*** et la ***mise en place de moyens spécifiques.*** Les espoirs de « retour sur investissement » peuvent différer selon les pays ou les régions ciblées. Un partenariat de qualité avec des pays émergents ou moins avancés peut avoir des retombées scientifiques positives à la fois pour les pays du Nord et pour les pays du Sud. Ces pays, peu intégrés à la compétition économique, scientifique et technologique mondiale, sont économiquement parlant des marchés « porteurs ». Il est donc légitime de les aider à participer à la science mondiale.

Les recommandations et propositions

Le dispositif français de recherche et de coopération dispose d'une organisation spécifique pour la recherche en relation avec les pays du Sud. Le rapport soulevait la question du maintien de ce dispositif particulier. Les ***capacités scientifiques françaises pour la recherche en relation avec les pays du Sud*** sont reconnues mais elles ***mériteraient d'être restructurées.*** Une plus grande visibilité et une meilleure lisibilité permettraient de l'organiser ***autour de pôles, de domaines et de thématiques.*** Dans ces conditions, l'offre française sera davantage adaptée aux sollicitations des pays du Sud.

En France, la recherche « *en relation avec les pays du Sud* » a trop longtemps été confondue avec la recherche « *au service du développement* ». Afin de corriger cette tendance, il est impératif de ***redéfinir la coopération scientifique avec les pays du Sud en privilégiant leur participation aux programmes et projets de recherche internationale.*** A cette condition, de véritables communautés scientifiques peuvent se développer dans les pays du Sud.

- 1) Le rapport propose de ***donner plus de cohérence à notre dispositif politique de coopération*** en le dotant de trois éléments indissociables :
 - ***Un organe de réflexion***, instance de proposition à l'attention du CICID et du CIRST, ***pour l'orientation, le suivi et l'évaluation de la politique de recherche en relation avec les pays du Sud : le Comité consultatif d'orientation et de coordination de la recherche en relation avec les pays du Sud***, associant toutes les parties prenantes ou intéressées, en France, à la coopération scientifique avec les pays du Sud (les scientifiques, les milieux économiques, les milieux associatifs, les pouvoirs publics) et intégrant des représentants des partenaires étrangers, du Nord et du Sud.
 - ***Des « forums de la recherche en relation avec les pays du Sud »***, débats organisés ***autour de thèmes*** définis par ce Comité d'orientation et de coordination permettant aux diverses parties prenantes d'analyser ensemble les enjeux des années qui viennent, de confronter leurs analyses et leurs stratégies, de s'informer sur leurs besoins, leurs attentes, leurs capacités et leurs projets et enfin d'identifier les questions d'intérêt commun.

- **Un dispositif d'observation et d'analyse des systèmes et capacités scientifiques, des stratégies de recherche et de coopération, des besoins et des problématiques** concernant la recherche intéressant les pays du Sud, tant en France qu'à l'étranger, piloté par le Comité d'orientation et de coordination.

2) Le rapport propose ensuite des mesures pour **améliorer le dispositif opérationnel**. Il est proposé d'intervenir au niveau des acteurs, des procédures et des moyens visant quatre types d'objectifs complémentaires.

- Il convient d'abord de **préciser clairement le rôle et la place des différents acteurs publics et privés**, lesquels peuvent être regroupés, schématiquement, en trois catégories :
 - . **Les organismes publics de recherche et les établissements d'enseignement supérieur**, dont la vocation centrale n'est pas l'aide au développement ou la coopération avec les pays du Sud mais qui, pour certains d'entre eux, sont très impliqués à cet égard ; **leur potentiel peut-être utilement mobilisé dans le cadre d'une politique gouvernementale de recherche** en relation avec les pays du Sud.
 - . **Des instituts finalisés**, l'IRD et le CIRAD, dont la mission explicite est de conduire des recherches pour le développement en coopération avec des partenaires du Sud ; il conviendra de **les réorienter** pour qu'ils valorisent mieux le capital qu'ils représentent mais surtout **pour qu'ils contribuent, beaucoup plus** qu'ils ne sont en mesure de le faire actuellement, **à la mobilisation des autres acteurs** (français mais aussi étrangers) **sur des recherches s'inscrivant dans des problématiques de développement et impliquant la prise en compte des préoccupations des pays du Sud**.
 - . **Les autres acteurs de la coopération scientifique** (les milieux économiques d'abord, mais aussi les milieux associatifs) ; il est recommandé de **les associer aux réflexions** sur la politique de recherche en relation avec les pays du Sud et d'assurer autant que faire se peut une bonne articulation entre recherche publique et recherche privée.
- Parallèlement, il paraît nécessaire de prendre **des mesures d'incitation en vue de mobiliser ces différents acteurs pour des recherches s'inscrivant dans ces problématiques de développement** et les inciter à se structurer autour de problématiques.
- Il est également proposé de **prendre des initiatives pour la constitution ou le renforcement de pôles de compétences attractifs**, localisés ou organisés en réseaux ou en programmes, permettant de structurer l'offre de recherche et les capacités d'accueil et de coopération autour des compétences spécifiques du dispositif français dans le domaine de la recherche en relation avec les pays du Sud.
- Enfin, il convient d'apporter **une aide adaptée aux besoins des scientifiques du Sud** :
 - . la mise en place de **procédures d'appels d'offres intégrant un volet « pays du Sud »** réservé en priorité à la soumission de projets par des équipes du Sud, mises en concurrence et sélectionnées selon des critères d'excellence scientifique, auxquelles seraient offert un appui spécifique tenant compte de leurs difficultés financières et logistiques,
 - . **la mise à la disposition des communautés scientifiques du Sud de fonds**.

3. RECOMMANDATIONS

Notre coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche manque de lisibilité et souffre de dispersion, parce qu'elle résulte de la poursuite d'objectifs multiples, insuffisamment hiérarchisés, par des acteurs de plus en plus nombreux.

En termes géographiques, on observe un certain désengagement de la France des pays de la ZSP devant les difficultés générées par la crise des systèmes d'enseignement supérieur, l'exode des cerveaux et le peu d'intérêt montré par les acteurs multilatéraux, au profit des pays émergents qui investissent massivement dans l'éducation, et souhaitent ne pas se référer uniquement au modèle américain. Ces orientations ne sont pas totalement en phase avec l'objectif de solidarité affiché dans nos politiques de lutte contre la pauvreté qui suppose un recentrage géographique de nos interventions, et un investissement substantiel dans les pays de la ZSP.

Dans le domaine de la coopération scientifique, le renouvellement des objectifs s'est récemment amorcé et doit se poursuivre. Mais notre politique manque de cohérence et de coordination par la juxtaposition des priorités et des instruments, et la dispersion géographique des interventions. Une dynamique d'ensemble est encore à construire, tant au niveau national qu'au niveau européen.

Pour que notre coopération relève ces défis, le Haut Conseil propose les recommandations suivantes :

3.1. Redéfinir des objectifs pour une politique globale de coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche en faveur des pays en développement

Former la main d'œuvre qualifiée dont les pays pauvres ont besoin, les doter de capacités scientifiques endogènes et promouvoir la recherche sur les problématiques du développement ne figurent pas aujourd'hui au premier rang de nos politiques qui sont, dans les faits, davantage soucieuses d'influence et de compétitivité internationale que de développement durable de ces pays.

La réflexion qui s'est amorcée sur la lutte contre la pauvreté à la suite du rapport de la Banque Mondiale⁴⁰ a conduit à affirmer l'impératif de la solidarité dans la coopération, mais elle n'a pas trouvé de réelle déclinaison au niveau de la formation des ressources humaines des pays les plus pauvres, comme le Haut Conseil l'a déjà souligné dans plusieurs avis. Or, il importe que l'enseignement supérieur et la recherche soient davantage en phase avec les populations et les sociétés du Sud et visent à une formation élargie des compétences sans privilégier à l'excès la formation des élites.

Le HCCI estime que notre coopération en matière d'enseignement supérieur doit répondre davantage aux besoins spécifiques de formation des économies des pays les plus pauvres et, en matière de recherche, viser la création de capacités scientifiques au Sud.

La recherche scientifique et technologique, de son côté, confrontée à la rude compétition entre pays développés, est justement guidée par un souci d'excellence mais n'est pas assez ouverte au partenariat avec le Sud. La recherche finalisée, portant sur les problèmes de développement, ne figure donc pas en tant que telle parmi les priorités scientifiques de l'ensemble des organismes publics de recherche français et des universités, même si certaines recherches portent sur le développement et ont des retombées pour le développement. Le choix fait par la France de financer des organismes publics dédiés à la recherche finalisée pour le développement, l'IRD, le CIRAD⁴¹, et en partie l'Institut Pasteur, est un atout, mais qui doit être davantage intégré dans une politique de coopération globale.

⁴⁰ Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001, *Combattre la pauvreté*, Banque Mondiale.

⁴¹ IRD : Institut de recherche pour le développement – CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

La recherche pour le développement, dont les politiques de développement ont besoin pour se renouveler et s'adapter, doit faire l'objet d'une priorité politique et scientifique au niveau des pouvoirs publics.

Une véritable volonté politique, explicitée dans ses motivations, doit être affirmée, des objectifs définis, et des moyens mis en place.

Le HCCI recommande de recentrer notre coopération dans ce domaine sur un nombre plus limité de pays ou de régions car la dispersion géographique affaiblit la pertinence de nos interventions et, au-dessous d'un certain volume, notre aide devient symbolique et ne peut prétendre à des résultats significatifs.

3.2. Mieux piloter la recherche pour le développement dans nos institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche

Les universités et les organismes publics de recherche français mènent presque tous, à des degrés très divers, des activités de recherche pour le développement qu'il n'est pas aisé de mesurer car elles se font en ordre dispersé et ne s'affichent pas.

De leur côté, les deux organismes dédiés à cette recherche finalisée, l'IRD et le CIRAD, regrettent la faiblesse du pilotage de leurs activités par les autorités de tutelle, et la confusion des priorités géographiques et sectorielles. Malgré les progrès significatifs et importants que représente la création des unités mixtes de recherche⁴², ils soulignent les difficultés de la coordination avec les autres institutions d'enseignement supérieur et de recherche. La récente signature des contrats d'objectifs constitue une avancée, mais on est encore loin d'une dynamique d'ensemble intégrant tous les acteurs publics avec des objectifs et des instruments coordonnés.

Le rapport Nemo⁴³ mettait déjà l'accent en 2001 sur cette dispersion et proposait de distinguer les réponses à apporter pour donner plus de cohérence politique, de celles visant à améliorer le dispositif opérationnel. Il suggérait un organe de réflexion qui rende compte au CICID pour l'orientation de la politique de la recherche et des forums de la recherche en relation avec les pays du Sud, pour identifier les questions d'intérêt partagé, une clarification des rôles des organismes et institutions, et le développement de mesures incitatives pour mobiliser l'ensemble des acteurs au Nord pour des recherches s'inscrivant dans des problématiques de développement.

Le Haut Conseil estime qu'un double pilotage, politique et scientifique, est indispensable au niveau national pour définir les objectifs, s'accorder sur les objets de recherche prioritaires, et coordonner les actions et les instruments de la recherche pour le développement.

Ce pilotage doit associer, au sein d'instances à définir, les responsables des institutions publiques de recherche, des représentants des unités mixtes de recherche aux côtés des ministères de la recherche, de l'éducation nationale et des affaires étrangères.

⁴² Une unité mixte de recherche (UMR) regroupe des équipes provenant des centres de recherche universitaire et des centres de recherche liés aux instituts de recherche (CNRS, IRD, INRA, CIRAD...).

⁴³ Rapport de Jean Nemo pour les ministres des affaires étrangères, de la coopération, de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, *La recherche en relation avec les pays du Sud*, 2000.

3.3. Investir intellectuellement la recherche pour le développement, en faire une priorité de la recherche française, et contribuer à l'émergence d'une pensée européenne sur le développement

La recherche pour le développement est nécessaire pour contribuer au développement durable des pays les plus pauvres. Elle est indispensable aussi pour renouveler et adapter les politiques d'aide au développement. Elle *doit donc devenir une priorité scientifique de notre politique de recherche et bénéficier de mesures incitatives et de moyens financiers fléchés dans nos établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche au niveau des contrats d'objectifs, des programmes et des équipes.*

Au-delà des institutions, l'ensemble des acteurs concernés par l'enseignement supérieur et la recherche doit être mobilisé dans le cadre de programmes stratégiques à long terme⁴⁴, placés sous la responsabilité des pouvoirs publics.

Il convient également de favoriser, à l'aide des contrats d'établissement, la création de chaires dédiées au développement dans les universités pour améliorer la formation des étudiants et créer un vivier susceptible de prendre la relève de notre potentiel actuel de chercheurs spécialisés. Un grand nombre de chercheurs partira en effet à la retraite d'ici 2015. L'invitation de professeurs spécialistes, internationalement reconnus, capables de créer une dynamique de réflexion et d'intérêt, doit également être encouragée.

La constitution d'un réseau d'équipes de recherche et d'experts, insérés dans les réseaux internationaux, devrait permettre à la France de se positionner de manière légitime et pertinente sur les grandes questions internationales qui touchent les pays en développement, et de contribuer à l'émergence d'une pensée européenne sur le développement au sein des instances européennes. Pour y parvenir, il conviendrait d'inciter nos institutions de recherche à se rapprocher de celles de nos homologues européens, dans le cadre du 6^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique européen (PCRD) sur des problématiques communes.

Cette capacité d'expertise, pour être utile, doit également s'inscrire, grâce à la constitution de réseaux ad hoc d'experts et de chercheurs⁴⁵, dans les processus d'aide à la décision du gouvernement sur les politiques à mener.

3.4. Mieux répondre aux besoins de formations supérieures des pays pauvres.

Les besoins en formation supérieure des pays pauvres sont considérables. Au déficit de compétences techniques dans le secteur productif, s'ajoute un déficit de compétences scientifiques dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il leur faut former davantage et mieux.

La coopération gouvernementale, et de plus en plus celle des collectivités territoriales, s'attache aujourd'hui à mettre en place des filières de formation francophones dans les pays en développement non francophones (Asie, Maghreb, Moyen-Orient), faisant de la langue française le véhicule d'une influence plus large auprès d'une élite locale. Dans les pays de la zone de solidarité prioritaire, l'aide vise les formations de niveaux bac +2 (classes préparatoires et IUT) et bac +5 (formations de formateurs), le montage de partenariats inter-établissements, et le soutien à quelques institutions inter-étatiques en Afrique subsaharienne. L'appui aux formations professionnelles pour le développement de l'appareil productif est récent et encore insuffisant. Ces aides incluent généralement un appui administratif et institutionnel aux ministères et aux établissements.

⁴⁴ Cf. programmes mobilisateurs des années 80.

⁴⁵ Citons comme exemple le réseau "politiques publiques de lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion" désormais soutenu par le ministère des affaires étrangères et le ministère de la recherche.

L'autre volet de la coopération vise à accueillir des étudiants en formation en France, soit qu'ils financent leurs études, soit qu'ils bénéficient de bourses de leurs pays d'origine, soit qu'ils soient boursiers du gouvernement français.

De leur côté, les universités françaises entretiennent une coopération décentralisée très touffue mais mal connue dans le cadre d'accords interuniversitaires, qui se traduit par des missions d'enseignement d'universitaires français, des actions d'ingénierie éducative, et par l'accueil d'étudiants et d'enseignants-chercheurs des pays partenaires. Les grandes écoles développent parfois des coopérations exemplaires et très appréciées mais insuffisamment soutenues en elles-mêmes et en aval.

Notre coopération est ainsi le fruit d'un foisonnement d'initiatives et d'interventions des institutions et des acteurs, diluées au plan géographique, et n'obéit pas à une logique d'ensemble.

Le Haut Conseil propose d'améliorer la cohérence et la pertinence de notre action à partir des orientations suivantes :

3.4.1. Apporter un soutien aux systèmes d'enseignement supérieur mieux ciblé, portant davantage sur les filières professionnelles, et en partenariat avec les pays

Il ne revient pas à la France de décider des grandes réformes à entreprendre dans les pays partenaires pour améliorer la situation de l'enseignement supérieur. Les décisions concernant la régulation des flux, le niveau et le volume des bourses accordées aux étudiants ou la fermeture de filières ou de sites, nécessitent des arbitrages sur lesquels le gouvernement français n'a pas à se prononcer au nom du pays partenaire. Il est en revanche de sa responsabilité d'accroître la pertinence de son aide par rapport aux objectifs poursuivis.

Le Haut Conseil propose d'orienter principalement notre aide bilatérale vers les pays les moins avancés (PMA) avec lesquels la France entretient une coopération significative dans d'autres secteurs, pour créer ou conforter quelques filières professionnelles et quelques filières de formation générale de 1^{er} et 2^{ème} cycles universitaires, sans en faire systématiquement des filières francophones, et autant que possible en partenariat avec d'autres bailleurs.

Avec les pays émergents, la coopération doit privilégier l'apport d'ingénierie éducative et l'installation de filières de formation en partenariat avec d'autres bailleurs bilatéraux, multilatéraux et privés, et sur la base des engagements financiers des partenaires.

Le Haut Conseil recommande également de réduire le volet « appui administratif et institutionnel » aux ministères chargés de l'enseignement supérieur et aux établissements, volet qui accompagne généralement les projets d'aide aux filières de formation, cet appui relevant davantage de programmes multilatéraux.

Les filières de formation générale à soutenir seront identifiées à partir du repérage de noyaux d'enseignants dynamiques qui seront ainsi confortés. Les filières de formation professionnelle répondront à des besoins exprimés par les entreprises locales, nationales ou internationales et les organisations professionnelles, et seront organisées en relation avec ces dernières pour s'assurer autant que possible des débouchés des diplômés.

Il convient également d'organiser des réseaux à partir du regroupement régional d'établissements de formation supérieure déjà existants pour mener des actions de formation spécialisées (comme il en existe, par exemple, dans le domaine de l'agriculture à l'initiative de l'Agence universitaire de la francophonie), ou dans l'appui au 3^{ème} cycle économique en Afrique (PTCI). Les réseaux régionaux peuvent être renforcés par un appui du Nord à des coopérations Sud-Sud.

Dans des domaines jugés prioritaires, il convient d'œuvrer à la définition et à la mise en place d'une offre de formation de niveau régional en partenariat avec les autres bailleurs de fonds, les organisations multilatérales et les banques régionales de développement (Banque africaine de développement et Banque asiatique de développement).

La possibilité d'*organiser des formations à distance* doit, enfin, être examinée de manière systématique pour accroître l'offre de formation sur place.

3.4.2. Mener une politique d'accueil plus ouverte aux étudiants des pays pauvres

L'accueil des étudiants étrangers représente une contribution importante du budget de l'Etat français⁴⁶. La décennie 90 a connu une forte érosion de cet accueil, passant de 160 000 en 1990 à 150 000 en 1997. La politique volontariste, mise en place par le gouvernement en 1998, a produit ses effets puisque ce chiffre est proche de 200 000 en 2002, dont 70 % proviennent des pays en développement. Mais les Africains, qui représentent aujourd'hui à peine 50 % du total de ces étudiants, sont en recul et se tournent de plus en plus vers l'Amérique du Nord. Les tracasseries administratives liées à la délivrance des visas, les conditions d'accueil et de séjour, et la rigidité de l'offre de formation française ou la perception de sa qualité ont progressivement détourné une "clientèle" que la France croyait fidèle et "captive".

La promotion au niveau international de l'offre de formation française, qui a été choisie comme l'un des axes de notre politique avec la création de l'Agence EduFrance, vise essentiellement les étudiants des pays émergents et en transition, susceptibles de financer leurs études. La clientèle des PMA, trop pauvre, n'a pas, en revanche, été considérée comme un vivier prioritaire.

Pour développer plus significativement notre attractivité, il conviendrait de ***disposer d'une analyse fine par pays de la demande de formation des étudiants originaires des pays émergents et des pays de la ZSP***, étude qui pourrait être confiée à l'Agence EduFrance. ***Une offre de formation plus adaptée pourrait ainsi être proposée dans nos écoles et nos universités, avec l'impulsion des pouvoirs publics, en s'appuyant sur les possibilités créées par l'introduction du système européen de crédits⁴⁷ (dit ECTS) dans les formations*** : formations spécialisées semestrialisées et validées par l'obtention de crédits européens, cursus en alternance avec des formations locales conduisant à des co-diplômations, et formations payantes ad hoc.

L'autre pendant de cette politique – le dispositif des bourses d'accueil pour études et stages en France – n'a pas non plus privilégié les pays de la ZSP. Les deux derniers programmes de bourses créés – le programme Major et le programme Eiffel – sont des dispositifs d'excellence qui visent à développer l'influence culturelle de la France par la formation d'une élite à travers le monde. Les bourses ne sont pas aujourd'hui considérées comme l'un des instruments d'une politique globale de formation en direction du pays bénéficiaire. Elles représentent un instrument de négociation au niveau des ambassades, destiné aux élites locales, et constituent une enveloppe financière très convoitée pour des redéploiements. C'est ainsi que les bourses concernent principalement la formation en DEA ou DESS, pour éviter la récurrence de la dépense sur plusieurs années, et sont distribuées sans tenir suffisamment compte des besoins réels de formation des pays.

⁴⁶ Le coût budgétaire moyen d'un étudiant varie selon les formations de 6590 € à 8200 € par an, les frais d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieurs publics étant très en deçà de ce coût.

⁴⁷ Plusieurs décrets de mars 2002 ont engagé la réforme de l'architecture des formations et des diplômes en France autour des grades de licence, master et doctorat, et introduit le système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (dit système européen de crédits - ECTS) dans les formations.

Le HCCI recommande d'intégrer le dispositif des bourses à la politique de formation du pays bénéficiaire, et de l'orienter davantage vers les étudiants originaires des PMA. Les bourses seront prioritairement réservées aux formations qui font défaut dans les pays concernés et qui répondent aux besoins de leurs économies, pour toute la durée d'un cursus de formation si c'est nécessaire.

3.4.3. Contribuer à limiter l'exode des compétences

Même si certains pays émergents d'Asie du Sud-Est font des efforts, depuis les années 80, pour réintégrer leurs ressortissants qualifiés résidant à l'étranger, l'émigration de personnes qualifiées et d'étudiants prometteurs vers les économies à forte intensité de connaissances ne cesse de croître. Les Etats-Unis continuent d'être le premier pôle d'attraction en raison des perspectives de carrière qu'ils offrent aux diplômés. La perte subie dans les PED est considérable⁴⁸ et plus particulièrement dans les PMA. Plusieurs types de mesures permettraient d'en limiter l'ampleur.

Il conviendrait tout d'abord d'accompagner de manière systématique tous les programmes de formation et d'échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs, de règles claires et de moyens financiers en faveur du retour dans le pays d'origine.

Toute bourse de formation devrait inclure, pour son bénéficiaire, un volant d'aide au retour, à l'installation dans le dispositif d'enseignement supérieur ou de recherche local ou à l'insertion dans un emploi productif. Cette aide à la personne est complémentaire, pour les chercheurs, des aides visant à conforter ou créer des capacités de recherche endogènes (cf. point 3.5 p. 69).

Quand l'aide au retour s'inscrit dans une action plus large d'appui à une filière de formation, elle doit contribuer à fixer durablement le futur enseignant, à la sortie de cette filière, dans son environnement et ses fonctions en s'accompagnant de compléments de rémunération sur une période d'un an minimum pour éviter la tentation de la double activité et favoriser son insertion professionnelle.

Avec les pays émergents, il convient de développer les diplômes conjoints et les formations en alternance avec le pays d'origine, qui incitent à l'insertion sur le marché du travail local. De récents programmes de formation d'ingénieurs avec le Brésil ont été organisés en ce sens.

Lorsque des coopérations dans le ***domaine de la formation professionnelle*** sont envisagées, ***des contrats d'objectifs*** portant à la fois sur la formation et l'embauche des futurs diplômés ***doivent être préalablement négociés avec les organisations professionnelles*** ou à défaut avec les entreprises locales.

Un dispositif plus global de remboursement des études, en cas d'émigration de personnes qualifiées en provenance des PED, lié à la délivrance du visa d'immigration, pourrait enfin être envisagé à l'entrée non seulement de la France mais aussi au niveau européen. Le remboursement, destiné à compenser le préjudice financier et économique subi par le pays d'origine pourrait être soit reversé à un fonds spécial permettant d'attribuer une bourse à un ressortissant du pays ainsi pénalisé, soit reversé à l'Etat d'origine de l'émigrant.

⁴⁸ Elle peut être estimée entre 10 et 20 milliards de dollars selon le Monde diplomatique d'avril 2002. Cf. encadré "La fuite des cerveaux" p. 19.

3.5. Contribuer à l'émergence de capacités scientifiques endogènes dans les pays du Sud

La science, pour l'essentiel générée par les pays industrialisés, conforte le système économique, politique et culturel auquel elle est étroitement liée. Or, les pays en développement ont besoin de dispositifs scientifiques d'accès au savoir universel, de reconnaissance de savoirs pluriels et d'applications de ces savoirs en techniques leur permettant de définir par eux-mêmes leurs itinéraires de développement durable.

La coopération doit donc viser à l'émergence et au renforcement de capacités scientifiques endogènes dans les pays du Sud en s'appuyant sur quelques principes : passer d'une logique de transfert de savoirs à une logique de transfert des compétences et de construction de savoirs, passer d'une logique de soutien individuel à une logique de soutien des équipes, ouvrir cette politique de soutien à un large réseau d'acteurs scientifiques et de coopération du Nord ou du Sud, et agir sur la durée. Cette politique timidement engagée au cours des dernières années⁴⁹ doit prendre de l'ampleur en réduisant parallèlement les instruments d'aide plus traditionnels.

Il convient en premier lieu de *repérer les compétences au Sud et soutenir, sans fléchage thématique, les équipes sur la durée en les dotant de moyens* et en organisant des échanges avec la communauté scientifique française, européenne, et internationale.

Au niveau régional, ensuite, il convient d'aider à la constitution de lieux dotés de moyens technologiques de pointe, identiques à ceux des laboratoires du Nord, et de ressources documentaires, pour fixer des communautés scientifiques et développer une recherche performante. Ces *pôles de compétence, regroupant des équipes autour de plates-formes scientifiques dans des centres régionaux mutualisant les moyens et les compétences*, doivent devenir des lieux de recherche d'excellence, de formation à la recherche et de valorisation de la recherche. Ces pôles devraient être des lieux d'échange Sud-Sud largement ouverts aux équipes de la communauté scientifique des pays industrialisés. Les dispositifs des pôles de compétences en partenariat, que cherche à développer le CIRAD, l'ouverture à l'internationalisation de son dispositif dans les PED entreprise par l'IRD, ou la politique des centres régionaux de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) vont dans ce sens.

La coopération pour être efficace doit avoir une dimension européenne. *La communauté scientifique du Sud doit être davantage associée à la recherche européenne. Le travail triangulaire* – deux équipes des Etats-membres et une équipe d'un pays tiers tel que le prévoit le 6^{ème} PCRD – *doit être encouragé en faveur des équipes des pays pauvres*, ainsi que, d'une manière générale, une plus grande participation aux programmes européens et l'intégration à des réseaux au Nord⁵⁰. Parallèlement, les dispositifs actuellement réservés à des partenariats avec le Sud, tels que le groupement d'intérêt scientifique AIRE Développement, devraient s'ouvrir à des collaborations avec les pays européens.

Le Haut Conseil recommande d'*élargir substantiellement le système de bourses pluriannuelles de maintien à la recherche*⁵¹, qui sont de modestes indemnités *complétant*, jusqu'à un niveau décent et libérateur de la chasse aux contrats alimentaires, *les faibles rémunérations accordées par les Etats du Sud à leurs scientifiques*.

A ces compléments de salaires, accordés pendant quelques années, sous condition d'évaluations rigoureuses, il convient d'*ajouter le financement d'appuis scientifiques et techniques* pour l'accès à la documentation, la publication, la participation à des séminaires et échanges internationaux et des brefs séjours dans les laboratoires du Nord.

⁴⁹ Avec les programmes Aire développement et Corus qui a succédé au programme Campus.

⁵⁰ Dans le domaine de la formation, le programme européen "Erasmus World" actuellement en cours d'élaboration, qui proposera des bourses à des étudiants en provenance de pays tiers, va également dans ce sens.

⁵¹ Qui existent au niveau du GIS Aire développement.

Il convient d'*être particulièrement attentif à l'insertion des jeunes chercheurs*, peut-être plus tentés que leurs aînés par l'émigration vers des contrées plus accueillantes, en leur proposant *des séjours de courte durée* (1 mois) auprès d'équipes de recherche au Nord dans les écoles doctorales et dans les organismes de recherche, pour approfondir leur formation et instaurer une dynamique dans les échanges.

Nos services de coopération et d'action culturelle pourraient enfin œuvrer *au niveau de chaque pays* pour *constituer, avec l'ensemble des bailleurs, un fonds commun pour le soutien de la politique scientifique nationale du pays considéré*. Cette consolidation des financements extérieurs est la seule manière de mettre fin aux financements éclatés et par à-coups, dont l'incertitude fragilise le système.

Les dispositifs seront accompagnés d'une politique de publication pour que la recherche au Sud participe à la construction du savoir mondial, de traduction de la production scientifique en langue nationale, et d'accès à la documentation. Un effort doit être fait sur la numérisation des ouvrages et la mise en ligne, sur Internet, des articles et revues.

3.6. Edifier de véritables partenariats entre institutions et équipes du Nord et du Sud

Le partenariat nécessite toujours des efforts mutuels pour changer le regard des uns sur les autres, modifier les habitudes et les pratiques en vigueur, et construire du sens pour les deux parties. Dans le partenariat scientifique, il importe de donner les inflexions nécessaires aux dynamiques de la science pour répondre aux besoins vitaux des pays pauvres et formuler en commun des stratégies de recherche pour le développement. Les modalités de ce partenariat doivent également tenir compte des retards et des handicaps. Les actions sont à envisager à plusieurs niveaux.

Le partenariat entre institutions d'enseignement supérieur gagnerait à être organisé en France au niveau des établissements, dans le cadre de la négociation contractuelle avec les ministères de l'éducation nationale et de la recherche, en tenant compte des autres dispositifs d'intervention institutionnels du MAE dont les moyens pourraient être délégués aux établissements dans ce cadre.

Les universités porteuses d'une coopération active avec un pays partenaire seraient ainsi investies d'une mission plus large et dotées de moyens dévolus à cette coopération comme les bourses et les crédits de déplacements pour missions d'enseignement. La création de chaires dédiées au développement, l'accueil d'étudiants étrangers, et la mise en place de formations spécifiques pourraient être les autres dimensions du contrat et du partenariat privilégié avec un pays.

L'organisation de forums scientifiques autour de grands thèmes ou grands domaines de recherche, rassemblant les représentants des communautés scientifiques et les responsables politiques, permettrait de présenter, de façon périodique, les avancées de la recherche, de faire émerger de nouveaux objets de recherche, et de débattre des priorités en confrontant les points de vue.

Il convient enfin de *développer des réseaux disciplinaires et thématiques*. Des réseaux qui regroupent des universités par grands champs disciplinaires pour procéder à des échanges entre établissements du Nord et établissements du Sud dans les domaines scientifiques ; des réseaux thématiques visant à mutualiser les équipes sur des programmes de recherche finalisés comme il en existe sur le paludisme et les maladies transmissibles (programme PAL+ financé par le ministère de la recherche dans le cadre des actions concertées incitatives) ; ou encore des réseaux institutionnels pour mener des actions concrètes comme l'évaluation.

La privatisation croissante de la recherche et les capacités financières des firmes conduisent à préconiser, dans le respect de l'intérêt collectif, le financement par des fondations privées et à mener des actions de partenariat entre firmes, société civile et pouvoirs publics.

Le partenariat prendra enfin toute sa dimension politique *en inscrivant, à toutes les commissions mixtes, un groupe de travail spécifique sur le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche*, auquel participeront les représentants de la communauté universitaire et scientifique des deux pays.

3.7. Donner à la coopération universitaire et scientifique les moyens financiers de ses ambitions

La coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur est, depuis toujours, le secteur prépondérant de notre coopération dans le domaine de la formation.

Dans un précédent avis, le Haut Conseil recommandait d'utiliser les ressources budgétaires libérées par l'annulation des dettes dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et du volet bilatéral additionnel des contrats de désendettement-développement, pour engager des politiques plus ambitieuses dans le secteur de la formation. Cette recommandation peut être reprise pour l'enseignement supérieur.

Notre coopération bilatérale ne peut être que d'un apport marginal par rapport aux investissements nécessaires à des réformes d'envergure. Elle peut cependant gagner en pertinence et en efficacité dans un petit nombre de pays pauvres en tenant compte des principes énoncés précédemment, et contribuer, quand elle est sollicitée, à apporter son soutien à l'élaboration des politiques.

Des moyens supplémentaires sont cependant nécessaires pour doter en équipements les quelques plates-formes scientifiques qu'il aura été décidé d'implanter au Sud, alors que le budget du MAE réservé à la coopération scientifique baisse depuis deux ans.

Au niveau du dispositif de recherche français, le Haut Conseil recommande que *la priorité à accorder à la recherche pour le développement s'accompagne de moyens supplémentaires fléchés au niveau des institutions de recherche non dédiées, des programmes et des équipes*, moyens sans lesquels cette priorité serait inopérante.

*

* *

Les actions de coopération s'insèrent dans un contexte régional et mondial en pleine mutation et caractérisé par de fortes exclusions.

Le HCCI fait siens évidemment les principes concernant le droit au savoir et à la recherche. L'universalité des savoirs scientifiques mais également la reconnaissance de savoirs pluriels et la diversité culturelle sont des biens publics mondiaux. L'application de la connaissance scientifique incitée et protégée par les droits de propriété ne doit pas exclure ceux qui ont un droit d'accès aux savoirs. La reconnaissance des droits à l'éducation et à la recherche implique des politiques publiques en termes d'infrastructures, de ressources humaines et de programmation et une *gouvernance démocratique* des universités et des centres de recherche.

Les actions doivent être menées à plusieurs échelons : mondial (limitation des droits de propriété intellectuelle, savoir bien public mondial, droits à l'éducation) ; régional et interrégional (appui aux infrastructures régionales de savoir : universités, laboratoires de recherches et à la mobilité régionale des enseignants et chercheurs) et nationales (coopérations bilatérales mobilisant la pluralité d'acteurs, société civile, secteur privé, administrations, concernés par l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre de programmes stratégiques à long terme sous la responsabilité des pouvoirs publics).

Crédits consacrés à la coopération universitaire et scientifique avec les pays en développement

INTERVENTIONS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES					
Secteur	Nature/origine de la dépense	Année	Montant		Activité soutenue Base de 62 pays PMA et/ou ZSP
			En millions de Francs	En millions d'Euros	
Formation	Bourses - dont bourses d'études et de stages - dont bourses Major - dont bourses Eiffel	2001	325,976 4,4 9,518	49,695 0,672 1,512	Bourses du gouvernement français, soit 3.048 bourses Tous pays avec lycées français ; 85 boursiers issus de 13 pays sur les 52 pays bénéficiaires
	Appui aux filières francophones - pays de la ZSP - pays émergents		17,8 5,6	2,71 0,85	16 filières dans les domaines du Droit, de l'Economie, de la Gestion et de la Médecine, en Asie de l'Est, Amérique Latine et Moyen-Orient.
	Projets pays d'appui aux filières de formation financés sur FSP		50,18	7,65	18 filières en Afrique Sub-saharienne (appuis institutionnels, filières professionnalisantes, formations de formateurs).
	Régional africain : - Appui aux établissements inter-Etats - Appui à des programmes régionaux - FSP	2001 2001 2001-2004	10,63 1,12 16	1,62 0,17 2,4	-Ecoles d'ingénieurs, de vétérinaires -CAMES, CIDMEF, GREF -Réseau d'établissements de formation à la gestion des entreprises (RAMEGE)
Recherche	48 postes d'assistants techniques	2002	26	3,96	
	Centres et instituts de recherche français	2001		4,1	
	Projets recherche financés sur FSP dont: - Programme CAMPUS - Programme CORUS - Programme PRUD	2001	69,5 26,2 pour 3 ans à partir de septembre 2001	10,94 1,8 4 2,29	30 universités et 9 institutions en partenariat avec 24 universités et 5 institutions d'Afrique subsaharienne ou de l'Océan indien 32 projets, 24 équipes du Sud et 8 équipes du Nord ; projets de 2 ans

INTERVENTIONS CONJOINTES ENTRE LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET LE MINISTERE DE LA RECHERCHE				
Programmes d'actions intégrées (PAI, gérés par Egide) - pays de la ZSP	2001		4,1	PAI Maghreb : 300 projets
Agence EduFrance	2001	22	3,35	

INTERVENTIONS DU MINISTERE DE LA RECHERCHE				
Nature/origine de la dépense	Année	Montant		Activité soutenue
		En millions de francs	En millions d'euros	
Actions concertées incitatives (ACI, financées sur le Fonds national de la science) :				
- ACI PAL+	2001	30	4,6	
- ACI Ville	2001	10	1,5 (source MRT)	
Part du BCRD dédiée à la recherche pour le développement	2002	1 145	174,5	

INTERVENTIONS DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE				
Nature/origine de la dépense	Année	Montant		Activité soutenue
		En millions de francs	En millions d'euros	
Crédits gérés par la Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC)	par an	10	1,5	
Universités françaises		Financement sur budget global des universités et dans le cadre de la politique contractuelle sans pouvoir identifier la part des actions de coopération avec les PED		Une faible part des : <ul style="list-style-type: none"> • 15,85 M€ affectés pour les actions internationales dans le cadre de la politique contractuelle • 475 emplois vacants pour accueillir des enseignants invités • 100 crédits de professeurs associés à temps partiel (PAST) réservés à des étrangers

ACTIONS CONDUITES EN PARTENARIAT AVEC DES ORGANISMES PUBLICS				
Nature/origine de la dépense	Année	Montant		Activité soutenue
		En millions de Francs	En millions d'Euros	
Actions de recherche concertées (ARC, financées sur le fonds francophone de la recherche)	2000	4	0,6	8 ARC fin 2000
Agence AIRE Développement	2001	12 sur 3 ans (MAE) 0,5 (IRD) 0,35 (contributions organismes)	0,6 (MAE) par an 0,08 (IRD)	

CREDITS DU MINISTERE DE LA RECHERCHE CONCOURANT A LA COOPERATION AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, DANS LES ORGANISMES PUBLICS DE RECHERCHE, (en millions d'euros)		
Organismes	Budget 2002	Estimation du budget concourant à l'aide au développement
IRD	183,17	43
CIRAD	178,99	Non disponible
INRA	571 (budget 2001)	25
INSERM	436,5	2,06
CNRS	2 532,77	1,1
INED	Non disponible	0,86
Institut Pasteur (subvention MRT 2002 pour le réseau international)	54,4	7,99

Source : MRT, questionnaires parlementaires.

**Etat des dépenses publiques françaises pour la recherche au service du développement
en 1994 - Evaluation du Comité national de coordination pour la recherche au service du
développement, mai 1996**

- **Aperçu global**

DEPENSES DES ORGANISMES DE RECHERCHE ET DES MINISTÈRES FRANÇAIS POUR LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT EN 1994		
	En millions de francs	En % du total
Organismes de recherche	2 709,7	73,5 %
Ministères	974,1	26,5 %
Total des dépenses	3 683,8	100 %

Source : Rapport du Comité national de coordination pour la recherche au service du développement *Les dépenses publiques françaises pour la recherche au service du développement*, mai 1996

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES DEPENSES TOTALES DE RECHERCHE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT EN 1994		
	En millions de francs	En % du total
France	1809,2	49,1 %
France métropolitaine	1235,5	33,5 %
DOM-TOM	573,7	15,6 %
Etranger	1874,6	50,9 %
Afrique noire, Océan indien	766,7	20,8 %
Afrique du Nord, Moyen-Orient	391,1	10,6 %
Amérique latine	305,1	8,3 %
Asie, Pacifique	265,4	7,2 %
Autres régions	10,0	0,3 %
Organismes et programmes internationaux	136,3	3,7 %
Total des dépenses	3 683,8	100 %

Source : Rapport du Comité national de coordination pour la recherche au service du développement *Les dépenses publiques françaises pour la recherche au service du développement*, mai 1996

- **Dépenses des Ministères**

DEPENSES DES MINISTÈRES FRANÇAIS POUR LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT EN 1994		
	En millions de francs	En pourcentage
Affaires étrangères	677,2	69,5 %
Coopération	265,6	27,3 %
Recherche	26,3	2,7 %
Départements et territoires d'Outremer	5,0	0,5 %
Total des dépenses	974,1	100 %

Source : Rapport du Comité national de coordination pour la recherche au service du développement *Les dépenses publiques françaises pour la recherche au service du développement*, mai 1996

COOPERATION SCIENTIFIQUE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT POUR L'ANNEE 1995		
	En millions de francs	En pourcentage
Coopération bilatérale	602,153	89,0 %
Afrique du Nord	225,063	37,4 %
Asie	136,275	22,6 %
Amérique latine / Caraïbes	132,335	22,0 %
Moyen-Orient	60,343	10,0 %
Afrique noire	39,264	6,5 %
Pacifique	8,873	1,5 %
Coopération multilatérale	75,000	11,0 %
Total des dépenses	677,153	100 %

Source : Rapport du Comité national de coordination pour la recherche au service du développement *Les dépenses publiques françaises pour la recherche au service du développement*, mai 1996

- **Dépenses des organismes de recherche**

NATURE DES DEPENSES DE RECHERCHE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES ORGANISMES DE RECHERCHE (HORS DEPENSES DE PERSONNEL ET CHARGES DE STRUCTURE) EN 1994 (en millions de francs)				
Organismes	Soutien des programmes	Formation	Appui logistique et documentaire/ équipements	Subventions à des institutions extérieures
ORSTOM	174,4	9,9	36,3	3,2
CIRAD	259,5	3,5	28,4	-
Institut Pasteur	79,2	3,6	2,5	5,7
INRA	30,8	19,3	-	-
INSERM	15,9	30,8	-	-
IFREMER	15,5	-	11,5	0,2
BRGM	7,1	5,0	33,4	1,3
Autres organismes	16,2	17,4	-	-
Total	598,6	89,5	112,1	10,4
En % du total des dépenses de recherche au service du développement	22 %	3,3 %	4,1 %	0,4 %

Source : Rapport du Comité national de coordination pour la recherche au service du développement *Les dépenses publiques françaises pour la recherche au service du développement*, mai 1996

**Liste des intervenants
et personnes auditionnées**

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Yves Saint-Geours, directeur adjoint de la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID)

Elisabeth Beton Delègue, directrice de la direction de la coopération scientifique universitaire et de la recherche

Jean-François Grunstein, chef du bureau de la formation des étrangers en France (DGCID)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

Catherine Bizot, conseillère au cabinet du ministre

Michel Eddi, adjoint du directeur de la recherche

France Agid, directrice du programme "Paludisme-tuberculose"

Alain Coleno, conseiller adjoint du directeur de la recherche

Jean-Louis Davrainville, coordinateur scientifique, DS5, MSU

Pierre-Cyrille Hautcoeur, conseiller du directeur de la recherche

Elie Cohen, conseiller auprès du délégué aux relations internationales et à la coopération

Gilles Saint Martin, chargé de mission, DRIC

Daniel Andler, professeur de philosophie à l'Université de Paris IV

Paul Bachelard, professeur à l'université de Tours

Bernard Bachelier, directeur général du CIRAD

Michel Broué, directeur de l'institut Henri Poincaré

Pierre-André Cazenave, Institut Pasteur

Marc Clause, directeur du bureau Europe de l'Ouest, Agence universitaire de la francophonie, professeur des universités

Alain Derevier, directeur des relations internationales, CIRAD

Jean Freyss, chargé de mission à la mission interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales

Thérèse Locoh, directrice de recherche, INED

Maurice Lourd, directeur de recherches, directeur de la délégation à l'évaluation et à la prospective, IRD

François-Régis Mahieu, professeur d'économie à l'université de Versailles-St Quentin

Philippe Mathieu, directeur de recherches, IRD

Georges Michailesco, directeur de l'IUT de Cachan

Alain Mingat, économiste principal au secteur éducation, Banque Mondiale

Jean-Pierre Muller, directeur de l'IRD

Annie Najim, maître de conférence, chaire UNESCO, université de Bordeaux III

Mamadou N'Doye, secrétaire général de l'ADEA

Jean Nemo, Président d'Egide

Bernard Ramanantsoa, directeur d'HEC

Roland Seneor, directeur des relations extérieures à l'école Polytechnique

Annie Vinokur, professeur à l'université de Paris X

Roland Waast, directeur de recherches, IRD

Liste des participants au groupe de travail

présidé par Philippe Hugon et par Gérard Winter, membres du HCCI

Rapporteure : Marie Claude Baby, secrétariat général

Anne-Marie Berthelot, chargée de mission, ministère de l'agriculture et de la pêche

Jean-Michel Chasseriaux, directeur des relations internationales, IRD

Alain Derevier, directeur des relations internationales, CIRAD

Jean-Jacques Gabas, maître de conférence, membre du comité de direction du GEMDEV, membre du HCCI

Philippe Hugon, professeur d'économie à l'université de Paris X Nanterre, directeur du Centre d'études et de recherches en économie du développement (CERED), membre du HCCI

Maurice Lourd, directeur de recherches, directeur de la délégation à l'évaluation et à la prospective, IRD

Annie Najim, maître de conférence, chaire UNESCO, université de Bordeaux III

Michel Portais, adjoint au directeur des relations internationales, IRD

Michel Vernières, professeur d'économie, université Paris I Panthéon-Sorbonne

Annick Weiner, professeur de physique, université Paris XI Orsay, directrice du service des relations internationales

Gérard Winter, directeur de recherche émérite de l'IRD, membre du HCCI

Marie Claude Baby, conseillère, secrétariat général du HCCI, rapporteure

Bibliographie succincte

1. *Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle : vision et actions*, Déclaration adoptée par la Conférence Mondiale sur l'Enseignement Supérieur ; 9 octobre 1998
2. *Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle : visions et actions*, UNESCO, Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, Paris, 5-9 octobre 1998
3. *Une stratégie de la Banque Mondiale : édifier une société du savoir - nouveaux défis pour l'enseignement supérieur*, Banque Mondiale, 2002.
4. *Combattre la pauvreté, Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*, Banque Mondiale
5. *Analyse des politiques d'éducation - Enseignement et compétences*, OCDE, 2001
6. *International Mobility of the Highly Skilled*, OCDE, 2001
7. *Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil portant Plan d'action pour la mobilité, conformément aux conclusions du Conseil européen extraordinaire de Lisbonne*, 2000
8. *Décision n° 2002 du Parlement européen et du Conseil de l'Europe relative au 6^{ème} programme-cadre de la recherche et développement européen (2002-2006)*, 27 juin 2002
9. *Rapport de la Conférence régionale sur l'exode des compétences et le développement des capacités en Afrique*, Points relevés relatifs à la diaspora africaine, Addis Abeba (Ethiopie), 24 février 2000
10. *Projet de loi de finances pour 2002 - Etat récapitulatif des crédits concourant à la coopération avec les Etats en voie de développement*, Paris, 2001
11. *Les dépenses publiques françaises pour la recherche au service du développement*, Rapport du Comité national de coordination pour la recherche au service du développement, mai 1996.
12. *Pour une politique de l'immigration juste et efficace*, rapport remis au premier ministre, Patrick Weil, juillet 1997
13. *Rapport sur l'accueil des étudiants étrangers, pour le ministre de l'éducation*, Albert Prevos, mars 1999
14. *La compétitivité éducative internationale de la France*, Rapport présenté par Bernard Dufourg au nom de la commission de l'enseignement et de la formation, adopté par l'Assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 15 avril 1999.
15. *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative*, Rapport d'information, Alain Claeys, Les documents d'information de l'Assemblée nationale, n° 1806
16. *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France – diagnostic et propositions*, Rapport remis au ministre de l'éducation nationale et au ministre des affaires étrangères, Elie Cohen, juillet 2001
17. *L'attractivité du territoire français*, rapport de Michel Charzat au premier ministre, juillet 2001
18. *La recherche en relation avec les pays du Sud*, Rapport de mission aux ministres des affaires étrangères, de la coopération, de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Jean Nemo, février 2000
19. *La science au service d'un développement durable. Contribution des organismes publics de recherche français*. Sommet mondial du développement durable, Johannesburg, 2002.
20. *Rapport annuel de la Direction générale de la coopération internationale et du développement* - ministère des affaires étrangères, 2001

21. *Bourses et aides à la mobilité internationale - Français se rendant à l'étranger*, ministère des affaires étrangères - La documentation française, Paris
22. *Etudier en français en Europe centrale et orientale - évaluation des filières universitaires francophones (1990-2000)*, ministère des affaires étrangères, DGCID, série évaluations n° 54
23. *Rapport annuel d'activité de l'IRD - 2001*, IRD
24. *De l'ORSTOM à l'IRD mai 1998-mai 2001 - Bilan et perspectives*, Jean Pierre Muller
25. *Contrat pluriannuel Etat-IRD 2001-2004*, IRD, 17 avril 2001.
26. *Rapport d'activité 2000 - projet stratégique : le Cirad en 2001*, CIRAD, Paris, 2001
27. *Rapport d'activité 2001 - le Cirad en 2001*, CIRAD, Paris, 2002
28. *Le contrat d'objectifs Etat-CIRAD 2002-2005*, CIRAD, Paris, avril 2002
29. *La coopération scientifique et technique avec les pays du Sud - Peut-on partager la science ?* Jacques Gaillard, Karthala, 1999
30. *L'état des sciences en Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle*, Roland Waast, IRD
31. *Vers une accélération de la fuite des cerveaux ? Une question politique*, Anne Marie Gaillard et Jacques Gaillard
32. *Etat des savoirs sur le développement - Trois décennies de sciences sociales en langue française*, sous la direction de C. Choquet, O. Dollfus, E. Le Roy et M. Vernières, Karthala (ouvrage en cours de réactualisation)
33. *L'éducation, nouveau marché mondial : Entre mondialisation et privatisation*, Béatrice Dehais, Alternatives économiques, n° 187, décembre 2000
34. *La coopération en matière de formation professionnelle avec les pays de la zone de solidarité prioritaire*, avis remis au premier ministre, HCCL, 8 octobre 2000
35. *La coopération dans le secteur de l'éducation de base avec les pays d'Afrique subsaharienne*, avis remis au premier ministre, HCCL, 8 octobre 2000
36. *Tapis rouge pour les élites*, Serge Slama, Plein droit n° 47/48, revue du GISTI, janvier 2001.
37. *Chercheurs étrangers : pas si privilégiés*, Hélène Bretin, Plein droit n° 47/48, revue du GISTI, janvier 2001